

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES



DONNÉES D'ACTIVITÉ 2018 SYNTHÈSE NATIONALE

Ministère de la Culture
DGMIC - Service du Livre et de la Lecture
Département des Bibliothèques - Observatoire de la Lecture Publique
182 rue Saint-Honoré
75033 PARIS cedex 01


**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Ce rapport a été élaboré par le Ministère de la Culture -
Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles -
Service du Livre et de la Lecture -
Observatoire de la Lecture Publique.**

Le traitement des données a été réalisé par la société TMO Régions

**Ministère de la Culture
DGMIC - Service du Livre et de la Lecture
182 rue Saint-Honoré
75033 PARIS cedex 01**

www.culture.gouv.fr

REMERCIEMENTS

Le Ministère de la culture remercie l'ensemble des conseils départementaux partenaires, ainsi que les bibliothèques qui ont bien voulu répondre à l'enquête nationale qu'il conduit, pour leur effort constant en vue de la complétude et de l'exactitude des données collectées. Il tient également à remercier l'Association des Bibliothécaires Départementaux pour son implication dans les problématiques d'évaluation.

Photographies : Médiathèque du Sud Sauvage - Saint-Joseph (La Réunion)

Architecte : ©Nicolas Peyrebonne

Crédits photographiques : ©Hervé Ouris

Introduction.....	p.6
Données extrapolées.....	p.11
Profils moyens.....	p.14
1. Établissements de lecture publique d'un territoire de 500 habitants.....	p.16
2. Établissements de lecture publique d'un territoire de 1 000 habitants.....	p.17
3. Établissements de lecture publique d'un territoire de 2 000 habitants.....	p.18
4. Établissements de lecture publique d'un territoire de 3 000 habitants.....	p.19
5. Établissements de lecture publique d'un territoire de 5 000 habitants.....	p.20
6. Établissements de lecture publique d'un territoire de 10 000 habitants.....	p.21
7. Établissements de lecture publique d'un territoire de 15 000 habitants.....	p.22
8. Établissements de lecture publique d'un territoire de 20 000 habitants.....	p.23
9. Établissements de lecture publique d'un territoire de 35 000 habitants.....	p.24
10. Établissements de lecture publique d'un territoire de 50 000 habitants.....	p.25
11. Établissements de lecture publique d'un territoire de 70 000 habitants.....	p.26
12. Établissements de lecture publique d'un territoire de 85 000 habitants.....	p.27
13. Établissements de lecture publique d'un territoire de 100 000 habitants.....	p.28
14. Établissements de lecture publique d'un territoire de 150 000 habitants.....	p.29
15. Établissements de lecture publique d'un territoire de 200 000 habitants.....	p.30
Activité des bibliothèques en 2018.....	p.31
1. Accès et services.....	p.33
1.1 Bâtiments.....	p.33
1.2 Amplitude horaire.....	p.34
1.3 Présence en ligne.....	p.36
2. Accessibilité aux personnes en situation de handicap.....	p.37
2.1 Accessibilité des équipements.....	p.37
2.2 Accessibilité des collections.....	p.38
2.3 Action culturelle et accessibilité.....	p.39
3. Usages et usagers.....	p.40
3.1 Emprunteurs actifs.....	p.40
3.2 Fréquentation.....	p.42
3.3 Visites du site internet de la bibliothèque.....	p.44
3.4 Prêt de documents.....	p.45
4. Moyens.....	p.46
4.1 Personnel.....	p.46
4.2 Budget.....	p.47
5. Documentation.....	p.50
5.1 Offre numérique.....	p.50
5.2 Documents sur support.....	p.52

6. Acquisitions.....	p.53
6.1 Livres imprimés.....	p.53
6.2 Documents sonores.....	p.53
6.3 Documents vidéo.....	p.54
6.4 Dépenses d'acquisitions.....	p.55

7. Actions culturelles et partenariats.....	p.56
7.1 Partenariats avec les structures culturelles.....	p.56
7.2 Actions culturelles in situ.....	p.57
7.3 Jeunesse.....	p.58
7.4 Cohésion sociale.....	p.60
7.5 Portage à domicile.....	p.63

Activités des points d'accès au livre en 2018.....p.65

1. Équipements et services.....	p.67
2. Emprunteurs actifs.....	p.68

Annexes.....p.70

1. Contours administratifs retenus et populations desservies.....	p.71
2. Évolutions du cadre général de la méthodologie.....	p.72
2.1 Nombre de réponses collectées.....	p.72
2.2 Gestion de la représentativité.....	p.74
2.3 Réponses analysées.....	p.76
3. Caractérisation de l'échantillon 2018.....	p.78
4. Impact des populations desservies.....	p.79
5. Mise en œuvre de l'enquête 2018.....	p.81
5.1 Modalités d'interrogation.....	p.81
5.2 Nombre de réponses prises en compte.....	p.81
5.3 Populations prises en compte.....	p.82
5.4 Pondération mise en place en 2018.....	p.83
5.5 Gestion de la non-réponse.....	p.83
6. Dénombrements.....	p.86
6.1 Communes desservies.....	p.87
6.2 Description générale des établissements de lecture publique.....	p.90

INTRODUCTION



L'enquête sur les données 2018 de l'Observatoire de la lecture publique a été conduite en collaboration avec les bibliothèques départementales de 95 Conseils départementaux. Seulement 63 départements étaient partenaires en 2014, et ces collaborations se sont très largement développées lors des 5 dernières années. S'appuyant sur la quasi-totalité des bibliothèques départementales, la collecte des réponses s'est également largement améliorée tout au long de la période 2014-2018.

Pour l'année 2018, 12 429 établissements municipaux ou intercommunaux ont été interrogés permettant de collecter les réponses de **10 441 établissements**. Quatre ans plus tôt, en 2014, 10 521 structures seulement avaient pris part à l'enquête, 8 769 réponses avaient été obtenues. Le nombre de réponses collectées s'est ainsi **accru de près de 20 %**.

Un tel changement d'échelle a induit une profonde évolution du profil type des répondants. Alors qu'en 2008, plus de 20 % des structures appartenaient à des collectivités de plus de 10 000 habitants, ces grandes collectivités représentent en 2018 **environ 9 % de la base de données** (données non pondérées). A l'inverse, la part des collectivités de moins de 2 000 habitants s'est fortement accrue passant de 29 % en 2008 à **62 % en 2018**. En 2008, la population moyenne desservie par les établissements répondants était de 17 800 habitants. En 2018, elle est de **5 300 habitants**. Les nouveaux répondants à l'enquête sont des établissements de taille modeste, peu souvent professionnalisés, qui appartiennent généralement au réseau des bibliothèques départementales.

Cette nouvelle méthodologie d'enquête, inaugurée en 2009, a permis de faire sortir de l'ombre tout un ensemble d'équipements de proximité, qui joue un rôle fondamental pour assurer **une équité territoriale d'accès à la culture et à l'information, mais assure aussi souvent une mission de cohésion sociale**, permettant que des espaces de rencontre et de convivialité continuent d'exister dans des zones rurales isolées. On sait aujourd'hui que **la France peut se prévaloir d'un réseau exceptionnellement dense de bibliothèques et points d'accès au livre**. Près de **90 % des Français** résident dans une collectivité offrant l'accès à au moins un lieu de lecture (bibliothèque ou point d'accès au livre).

Cependant, si la démarche statistique tend à favoriser une approche globale, tout en redonnant à chaque profil d'établissement sa vraie proportion, il faut souligner que coexistent **des situations très contrastées d'un territoire à l'autre**. Le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques sur *L'Équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*, remis à la ministre de la Culture et de la Communication en décembre 2015, fait état de lacunes sur le territoire, en particulier dans les petites communes de zones rurales (en raison de ressources limitées), mais aussi parfois dans des communes de plus de 10 000 habitants qui ne sont pas dotées de bibliothèque publique. Dans les plus grandes collectivités, la mauvaise qualité du réseau d'annexes ne permet pas toujours d'assurer un service de proximité optimal. Au-delà des problèmes de desserte territoriale, le rapport met en évidence les disparités dans la qualité des locaux et des services, pointant l'insuffisance des petites structures qui ne sont pas des bibliothèques, mais de simples « points d'accès au livre ».

Par ailleurs, l'objectif précédemment mentionné de fournir une image représentative du réseau s'est traduit, dès le rapport 2014, par une approche estimative du nombre et du profil des établissements non recensés dans la démarche de l'Observatoire. Avec la montée en puissance des partenariats avec les Conseils départementaux, cette part estimative au sein du dénombrement des établissements s'est sensiblement réduite.

Ce constat, combiné aux changements méthodologiques à venir pour 2019 (analyse des lieux de lecture et non plus des établissements), a conduit à stabiliser le nombre d'établissements de lecture publique à un niveau identique à celui de 2017 et également reprendre la même répartition des établissements selon leur catégorisation ABD (cf. ci après).

Typologie des établissements de lecture selon l'ABD

Caractéristiques	Bibliothèques			Points d'accès au livre	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Points lecture	Dépôts
Crédits d'acquisitions tous document	2€/habitant	1€/habitant	0,50€/habitant		
Horaires d'ouverture	Au moins 12h/semaine	Au moins 8h/semaine	Au moins 4h/semaine		
Personnel	1 agent catégorie B filière culture pour 5 000 habitants 1 salarié qualifié pour 2 000 habitants	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés	Deux ou trois critères de niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères de niveau 3 sont respectés
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque d'au moins 100 m ² et 0,07 m ² /habitant (0,015 m ² /habitant pour les villes de plus de 25 000 habitants)	Au moins 50 m ² et 0,04 m ² /habitant	Au moins 25 m ²		

A la suite de ces travaux, **l'objectif de la présente synthèse a été d'affiner la description du réseau de lecture publique en distinguant explicitement les plus petits établissements, à partir de deux critères : le niveau de population desservi par la bibliothèque et la typologie des bibliothèques** établie par l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (typologie exclusivement descriptive de dimensions de type « offre » mise en place depuis une dizaine d'années).

Servant déjà de cadre dans les précédentes synthèses de l'Observatoire de la lecture publique, la typologie et la population ont été utilisées dans la présente synthèse comme critères de tri et de regroupement de certains établissements.

Les points d'accès au livre sont traités dans un paragraphe dédié. Leurs activités sont analysées en regard de celles des bibliothèques des collectivités de moins de 2000 habitants, qui partagent une partie de leurs caractéristiques. Généralement animés par des bénévoles, ces établissements présentent des taux de réponse nettement plus faibles que les autres. Ils sont de plus mal connus dans les départements qui ne sont pas partenaires de l'enquête de l'Observatoire de la lecture publique. En conséquence, le taux de sondage pour ces deux types de structures est légèrement inférieur à 50 %, quand il dépasse 70 % dans les bibliothèques de 2000 à 5000 habitants et 80 % au-delà. Par ailleurs, les points d'accès au livre comme les plus petites bibliothèques sont fortement dépendants des collections, des services et de l'expertise professionnelle des bibliothèques départementales (BDP) : une partie du service dont bénéficie l'utilisateur final est ainsi décrite non dans l'enquête sur les bibliothèques municipales et intercommunales, mais dans celle sur les bibliothèques départementales, qui fait l'objet d'une synthèse particulière.

De façon plus générale, les caractéristiques des bibliothèques sont corrélées au niveau de population desservie et présentées par strate dans les profils moyens proposés en troisième partie du présent document. Les bibliothèques des différentes strates de collectivités présentent des caractéristiques communes qui peuvent, pour certains indicateurs, correspondre à des paliers dans le niveau de l'offre de service.

La description de la desserte du territoire et de la population, précisée cette année et décrite dans la deuxième partie de cette introduction, est ainsi à la fois le préalable et un enjeu essentiel de l'analyse des données de la lecture publique.

Dernière remarque introductive, l'Observatoire est entré dès 2016 dans une période de très fortes mutations devant perdurer jusqu'en 2019 ou 2020. Le rapport 2017 décrivait l'activité des bibliothèques dans le contexte d'une forte baisse du nombre de communes et d'intercommunalités dans le cadre de la loi NOTRe. Les mouvements de fusion des intercommunalités ont eu tendance à sensiblement augmenter les périmètres en nombre d'habitants, réduisant mécaniquement les ratios des populations desservies et bouleversant l'affectation à la typologie des établissements de lecture publique.

Reprenant la démarche déjà mise en œuvre en 2016 pour l'Île de France et l'étendant à l'ensemble du territoire en 2017, cette situation a conduit à revoir les modalités de définition des populations desservies. **En 2018, le nombre d'intercommunalités a connu une stabilisation** (réduction de 2 intercommunalités), les nouvelles modalités de calculs des populations desservies ayant été naturellement maintenues. À partir de 2019, les prochaines éditions devraient connaître pour leur part **une redéfinition du contenu même des unités suivies ainsi qu'une nouvelle typologie des établissements**. Le renforcement du nombre de réponses collectées améliore la qualité de l'Observatoire mais l'ensemble de ces adaptations rend actuellement difficile l'analyse des évolutions.

Les nombreuses dimensions méthodologiques de ce travail sont intégralement décrites en annexe.

DONNÉES EXTRAPOLÉES



Les résultats présentés au sein de ce rapport décrivent l'activité des bibliothèques et des points d'accès au livre en présentant des données moyennes, des taux par rapport à la population et des évolutions sur la base de l'échantillon des réponses collectées.

La mise en place d'un système de pondération visant à assurer la représentativité des réponses permet d'envisager la présentation de résultats extrapolés, estimant des données cumulées pour l'ensemble des établissements de lecture publiques : combien d'inscrits comptent au total les bibliothèques et points d'accès au livre sur le territoire, quels sont les volumes totaux de prêts, quelle est la population couverte totale...

D'un point de vue purement pratique, l'exercice est aisé puisqu'il ne repose que sur la multiplication des résultats moyens par le nombre d'établissements. Il est néanmoins délicat, les résultats moyens étant toujours entachés d'une incertitude liée à deux raisons principales :

- L'analyse repose sur un échantillon de bibliothèques et points d'accès au livre (avec cependant un bon taux de sondage). Les différences majeures entre chaque bibliothèque et points d'accès au livre génèrent régulièrement un intervalle de confiance compris entre +/- 5 % à +/- 13 % pour les bibliothèques et compris entre +/- 4 % à +/- 25 % pour les points d'accès au livre (cf. annexe). Autrement formulé, observer un résultat de 100 en moyenne pour les bibliothèques signifie que la vraie valeur est comprise globalement entre 90 et 110.

En prenant un exemple encore plus précis, les établissements de lecture publique(ELP) (y compris les points d'accès au livre) ont un budget moyen de dépenses pour le personnel de 89,5 K€. L'intervalle de confiance est de 82 K€ / 97 K€ (on a 95 % de chances de ne pas se tromper en disant que les dépenses moyennes pour le personnel d'un ELP sont comprises entre 82 K€ et 97 K€). En données extrapolées, les dépenses pour le personnel des bibliothèques et des points d'accès au livre sont de 1 202 millions d'euros. La prise en compte de ce niveau d'intervalle de confiance donne une fourchette d'extrapolation de 1 100 millions à 1 300 millions d'euros.

- Les réponses collectées ont dû être apurées, certaines informations ne pouvant pas être perçues comme cohérentes. Les choix méthodologiques de gestion de ces valeurs extrêmes impactent fortement les résultats. La stratégie retenue ayant été de ne gérer que les valeurs très atypiques, les données obtenues pourraient être des majorants. En outre, certains établissements n'ont pas répondu à une partie des questions, leur réponse ayant alors été imputée.

En reprenant l'exemple des dépenses pour le personnel, les données brutes non pondérées indiquaient une dépense moyenne de 98.8 K€. La gestion des unités non répondantes (13% des ELP, le plus souvent des « petites » bibliothèques) a fait légèrement diminuer cette moyenne à 98.7 K€ (soit +4 %). La gestion des valeurs extrêmes peu probables conclut in fine à une dépense moyenne de 96.3 K€ (soit -2.5 % par rapport à la valeur initiale).

- Enfin, on doit rappeler les difficultés de dénombrement et de qualification des établissements déjà mentionnées dans le rapport 2017 (en lien avec les évolutions des populations desservies), qui ont conduit en 2018 au strict maintien des estimations du nombre d'établissements. Ces difficultés rendent difficile l'estimation du nombre

d'établissements devant servir aux extrapolations. La démarche reposant sur le produit des valeurs moyennes par le nombre de bibliothèques et le nombre de points d'accès au livre, il en découle mécaniquement une plus forte incertitude globale.

En étant conscient de la difficulté de l'exercice et en insistant fortement sur les réserves décrites précédemment, on présente néanmoins ces données extrapolées, en valeurs arrondies.

Principaux indicateurs descriptifs de l'activité des bibliothèques et des points d'accès au livre en 2018, valeur moyenne par établissement et valeur extrapolée

		Nombre moyen pour les bibliothèques	Nombre moyen pour les points d'accès au livre	Estimation du nombre total cumulé national
	Nombre d'établissements de lecture publique	8100	8400	16500
E101	Nombre d'inscrits actifs	1200	90	10100000
E103	Nombre d'emprunteurs actifs	900	110	8200000
E239	Nombre total de prêts	32600	1900	279500000
E203	Nombre de prêts de livres	24400	1900	213000000
D128	Collections, livres imprimés	17400	2200	159500000
D409	Collections, documents sonores	2000	100	16300000
D411	Collections, documents vidéo	920	23	7600000
D129	Acquisitions, livres imprimés	900	140	8200000
D410	Acquisitions, documents sonores	80	2	630000
D412	Acquisitions, vidéos	70	1	550000
F714	Dépenses totales d'acquisitions (documents imprimés, sur support et collections électroniques)	17 100,00 €	900,00 €	145,5 M€
G135	Personnels hors bénévoles	4,4	0,4	38500
G102	ETPT toutes catégories hors bénévoles	3,7	0,3	32400
G129	Nombre de bénévoles	6,2	4	83400
G131	ETPT de bénévoles	1	1	16600
F201	Dépense totale pour le personnel	141 500,00 €	6 800,00 €	1 202 M€
F101	Total des dépenses d'investissements	24 100,00 €	1 100,00 €	205 M€

Lecture : En 2018, une bibliothèque représentait en moyenne 1 200 inscrits actifs, pour 90 inscrits actifs pour un point d'accès au livre. Sur la base de 8 100 bibliothèques et 8 400 points d'accès au livre implantés en France, on peut estimer qu'il y a en France 10,1 millions d'inscrits.

Précisons : la comparaison des données extrapolées entre les différents rapports annuels est peu opérante et il convient plutôt de prendre en compte les évolutions par critère analysés, tendances décrites dans la suite du rapport.

PROFILS MOYENS



Profil de l'établissement	Population couverte, tranche retenue	Nombre de réponses analysées (non pondéré)
Établissement couvrant une population moyenne de 500 habitants	250 à 750 habitants	2 369
Établissement couvrant une population moyenne de 1 000 habitants	750 à 1 500 habitants	2 499
Établissement couvrant une population moyenne de 2 000 habitants	1 500 à 2 500 habitants	1 589
Établissement couvrant une population moyenne de 3 000 habitants	2 500 à 4 000 habitants	1 070
Établissement couvrant une population moyenne de 5 000 habitants	4 000 à 6 000 habitants	720
Établissement couvrant une population moyenne de 10 000 habitants	8 000 à 12 000 habitants	383
Établissement couvrant une population moyenne de 15 000 habitants	13 000 à 17 000 habitants	173
Établissement couvrant une population moyenne de 20 000 habitants	15 000 à 25 000 habitants	269
Établissement couvrant une population moyenne de 35 000 habitants	30 000 à 40 000 habitants	84
Établissement couvrant une population moyenne de 50 000 habitants	40 000 à 60 000 habitants	96
Établissement couvrant une population moyenne de 70 000 habitants	60 000 à 80 000 habitants	36
Établissement couvrant une population moyenne de 85 000 habitants	70 000 à 100 000 habitants	40
Établissement couvrant une population moyenne de 100 000 habitants	80 000 à 125 000 habitants	40
Établissement couvrant une population moyenne de 150 000 habitants	125 000 à 175 000 habitants	25
Établissement couvrant une population moyenne de 200 000 habitants	150 000 à 250 000 habitants	24

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 500 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations 250 à 750 habitants

Nombre d'établissements analysés : 2 639

	Moyenne 2018	Médiane 2018 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	2%	
Part des bibliothèques de niveau 2	4%	
Part des bibliothèques de niveau 3	24%	
Part des PAL	70%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	2 370 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	473 €	
- Nombre d'emplois	0,3	0
- Nombre d'ETPT	0,1	0
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	1 650	1 330
<i>soit pour 100 habitants</i>	328	
Nombre de documents sonores	10	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	2,8	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	18%	
Nombre de documents vidéo	10	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	1,4	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	11%	
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	620 €	370 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	124 €	
- Nombre de livres	80	50
- Nombre de documents sonores	0	0
- Nombre de documents vidéo	0	0
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	70	60
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	13%	11%
- Nombre total de prêts	1 170	810
dont nombre de prêts de livres	1 080	760
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	05:50	04:00

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2018

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 1 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations 750 à 1 500 habitants

Nombre d'établissements analysés : 2 499

	Moyenne 2018	Médiane 2018 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	6%	
Part des bibliothèques de niveau 2	10%	
Part des bibliothèques de niveau 3	36%	
Part des PAL	48%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	6 360 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	587 €	
- Nombre d'emplois	0,5	0
- Nombre d'ETPT	0,2	0
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	3 260	2 890
<i>soit pour 100 habitants</i>	301	
Nombre de documents sonores	50	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	4,7	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	30%	
Nombre de documents vidéo	20	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	2,1	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	20%	
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	1 640 €	1 260 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	151 €	
- Nombre de livres	180	150
- Nombre de documents sonores	0	0
- Nombre de documents vidéo	0	0
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	140	120
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	13%	11%
- Nombre total de prêts	2 830	2 090
dont nombre de prêts de livres	2 570	1 930
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	07:30	06:00

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2018

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 2 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations 1 500 à 2 500 habitants

Nombre d'établissements analysés : 1 589

	Moyenne 2018	Médiane 2018 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	13%	
Part des bibliothèques de niveau 2	19%	
Part des bibliothèques de niveau 3	35%	
Part des PAL	32%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	16 130 €	10 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	841 €	
- Nombre d'emplois	0,9	1
- Nombre d'ETPT	0,5	0,4
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	5 420	4 890
<i>soit pour 100 habitants</i>	282	
Nombre de documents sonores	170	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	8,8	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	47%	
Nombre de documents vidéo	90	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	4,9	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	35%	
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	3 600 €	2 960 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	188 €	
- Nombre de livres	310	260
- Nombre de documents sonores	10	0
- Nombre de documents vidéo	10	0
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	270	230
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	14%	12%
- Nombre total de prêts	6 110	4 750
dont nombre de prêts de livres	5 390	4 400
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	10:30	09:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	130	110
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,6	
Nombre de places assises	20	20

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2018

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 3 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations 2 500 à 4 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 1 070

	Moyenne 2018	Médiane 2018 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	21%	
Part des bibliothèques de niveau 2	25%	
Part des bibliothèques de niveau 3	31%	
Part des PAL	23%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	35 520 €	29 710 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 130 €	
- Nombre d'emplois	1,5	1
- Nombre d'ETPT	1,1	1
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	8 110	7 440
<i>soit pour 100 habitants</i>	258	
Nombre de documents sonores	350	30
<i>soit pour 100 habitants</i>	11,2	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	61%	
Nombre de documents vidéo	200	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,2	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	46%	
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	6 320 €	5 440 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	201 €	
- Nombre de livres	490	420
- Nombre de documents sonores	20	0
- Nombre de documents vidéo	20	0
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	450	400
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	14%	13%
- Nombre total de prêts	11 260	9 020
dont nombre de prêts de livres	9 640	8 110
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	14:40	14:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	190	160
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,2	
Nombre de places assises	20	20

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2018

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 5 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations 4 000 à 6 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 720

	Moyenne 2018	Médiane 2018 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	24%	
Part des bibliothèques de niveau 2	28%	
Part des bibliothèques de niveau 3	30%	
Part des PAL	18%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	71 680 €	63 010 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 459 €	
- Nombre d'emplois	2,5	2
- Nombre d'ETPT	2,1	2
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	12 860	12 120
<i>soit pour 100 habitants</i>	262	
Nombre de documents sonores	840	190
<i>soit pour 100 habitants</i>	17,2	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	71%	
Nombre de documents vidéo	480	70
<i>soit pour 100 habitants</i>	9,8	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	61%	
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	11 350 €	9 980 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	231 €	
- Nombre de livres	710	640
- Nombre de documents sonores	30	0
- Nombre de documents vidéo	50	0
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	720	660
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	15%	14%
- Nombre total de prêts	21 310	17 300
dont nombre de prêts de livres	17 470	14 920
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	18:25	18:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	320	280
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,4	
Nombre de places assises	30	30

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2018

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 10 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations 8 000 à 12 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 383

	Moyenne 2018	Médiane 2018 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	28%	
Part des bibliothèques de niveau 2	35%	
Part des bibliothèques de niveau 3	28%	
Part des PAL	8%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	183 530 €	157 020 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 880 €	
- Nombre d'emplois	5,5	5
- Nombre d'ETPT	4,7	4
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	22 610	20 740
<i>soit pour 100 habitants</i>	232	
Nombre de documents sonores	2 460	1 000
<i>soit pour 100 habitants</i>	25,2	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	81%	
Nombre de documents vidéo	1 170	680
<i>soit pour 100 habitants</i>	12	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	77%	
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	23 050 €	21 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	236 €	
- Nombre de livres	1 210	1 130
- Nombre de documents sonores	100	30
- Nombre de documents vidéo	100	60
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	1 260	1 180
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	13%	12%
- Nombre total de prêts	44 500	37 440
dont nombre de prêts de livres	34 350	29 780
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	23:20	22:25
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	23:20	22:25
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	620	550
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,4	
Nombre de places assises	60	50

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2018

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 15 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations 13 000 à 17 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 173

	Moyenne 2018	Médiane 2018 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	25%	
Part des bibliothèques de niveau 2	33%	
Part des bibliothèques de niveau 3	32%	
Part des PAL	10%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	251 230 €	228 870 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 671 €	
- Nombre d'emplois	7,6	7
- Nombre d'ETPT	6,6	6
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	31 950	31 720
<i>soit pour 100 habitants</i>	213	
Nombre de documents sonores	4 040	1 640
<i>soit pour 100 habitants</i>	26,9	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	90%	
Nombre de documents vidéo	1 770	1 140
<i>soit pour 100 habitants</i>	11,8	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	78%	
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	33 180 €	31 550 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	221 €	
- Nombre de livres	1 780	1 660
- Nombre de documents sonores	150	100
- Nombre de documents vidéo	130	80
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	1 790	1 590
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	12%	11%
- Nombre total de prêts	64 290	51 830
<i>dont nombre de prêts de livres</i>	48 940	41 100
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	24:55:00	25:00:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	920	890
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,1	

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2018

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 20 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations 15 000 à 25 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 269

	Moyenne 2018	Médiane 2018 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	24%	
Part des bibliothèques de niveau 2	41%	
Part des bibliothèques de niveau 3	27%	
Part des PAL	8%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	326 770 €	302 800 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 708 €	
- Nombre d'emplois	9,7	9
- Nombre d'ETPT	8,5	8
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	38 640	37 070
<i>soit pour 100 habitants</i>	202	
Nombre de documents sonores	5 630	3 980
<i>soit pour 100 habitants</i>	29,4	
Proportion d'établissements conservant des documents son	89%	
Nombre de documents vidéo	2 380	1 730
<i>soit pour 100 habitants</i>	12,4	
Proportion d'établissements conservant des documents vidé	81%	
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	43 870 €	42 170 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	229 €	
- Nombre de livres	2 150	2 140
- Nombre de documents sonores	220	170
- Nombre de documents vidéo	210	160
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	2 250	2 270
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	12%	12%
- Nombre total de prêts	79 890	65 480
dont nombre de prêts de livres	60 600	51 080
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	26:55:00	26:20:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	1 100	1 050
<i>soit pour 100 habitants</i>	5,7	
Nombre de places assises	90	80

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2018

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 35 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations 30 000 à 40 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 84

	Moyenne 2018	Médiane 2018 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	29%	
Part des bibliothèques de niveau 2	40%	
Part des bibliothèques de niveau 3	29%	
Part des PAL	2%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	730 120 €	636 870 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 156 €	
- Nombre d'emplois	22,3	19
- Nombre d'ETPT	19,9	17,9
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	64 160	62 200
<i>soit pour 100 habitants</i>	189	
Nombre de documents sonores	11 260	10 900
<i>soit pour 100 habitants</i>	33,3	
Proportion d'établissements conservant des documents son	100%	
Nombre de documents vidéo	5 470	5 870
<i>soit pour 100 habitants</i>	16,2	
Proportion d'établissements conservant des documents vidé	94%	
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	75 240 €	73 560 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	222 €	
- Nombre de livres	3 210	3 060
- Nombre de documents sonores	390	330
- Nombre de documents vidéo	340	280
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	3 530	3 630
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	10%	11%
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	32:00:00	31:15:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	2 200	1 920
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,5	
Nombre de places assises	160	130

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2018

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 50 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations 40 000 à 60 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 96

	Moyenne 2018	Médiane 2018 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	38%	
Part des bibliothèques de niveau 2	30%	
Part des bibliothèques de niveau 3	26%	
Part des PAL	5%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	1 051 630 €	1 080 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 228 €	
- Nombre d'emplois	28,1	28
- Nombre d'ETPT	26,1	26,6
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	110 830	109 870
<i>soit pour 100 habitants</i>	235	
Nombre de documents sonores	15 860	14 480
<i>soit pour 100 habitants</i>	33,6	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	98%	
Nombre de documents vidéo	7 030	6 510
<i>soit pour 100 habitants</i>	14,9	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	95%	
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	114 520 €	114 360 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	243 €	
- Nombre de livres	5 590	5 400
- Nombre de documents sonores	580	520
- Nombre de documents vidéo	530	450
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	5 050	5 130
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	11%	11%
- Nombre total de prêts	207 260	215 390
<i>dont nombre de prêts de livres</i>	151 070	156 190
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	32:46:00	33:00:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	2 960	2 870
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,3	
Nombre de places assises	220	200

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2018

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 70 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations 60 000 à 80 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 36

	Moyenne 2018	Médiane 2018 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	42%	
Part des bibliothèques de niveau 2	32%	
Part des bibliothèques de niveau 3	25%	
Part des PAL	1%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	1 510 760 €	1 504 630 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 208 €	
- Nombre d'emplois	42,5	39
- Nombre d'ETPT	38,1	34,5
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	137 370	131 330
<i>soit pour 100 habitants</i>	201	
Nombre de documents sonores	23 790	23 940
<i>soit pour 100 habitants</i>	34,8	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	11 390	10 700
<i>soit pour 100 habitants</i>	16,7	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	173 480 €	175 400 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	254 €	
- Nombre de livres	7 600	7 470
- Nombre de documents sonores	840	840
- Nombre de documents vidéo	690	720
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	7 540	7 230
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	11%	10%
- Nombre total de prêts	319 780	289 970
dont nombre de prêts de livres	228 720	215 670
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	36:30:00	37:35:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	3 750	3 810
<i>soit pour 100 habitants</i>	5,5	
Nombre de places assises	290	260

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2018

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 85 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations 70 000 à 100 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 40

	Moyenne 2018	Médiane 2018 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	19%	
Part des bibliothèques de niveau 2	50%	
Part des bibliothèques de niveau 3	31%	
Part des PAL	1%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	1 874 670 €	1 872 010 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 224 €	
- Nombre d'emplois	51,0	47
- Nombre d'ETPT	46,1	43,7
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	199 070	160 990
<i>soit pour 100 habitants</i>	236	
Nombre de documents sonores	26 750	28 360
<i>soit pour 100 habitants</i>	31,7	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	13 470	12 810
<i>soit pour 100 habitants</i>	16	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	94%	
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	206 560 €	206 840 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	245 €	
- Nombre de livres	8 860	9 030
- Nombre de documents sonores	910	910
- Nombre de documents vidéo	940	840
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	8 490	8 310
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	10%	10%
- Nombre total de prêts	381 650	367 680
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	37:50:00	38:30:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	5 040	4 280
<i>soit pour 100 habitants</i>	6	
Nombre de places assises	380	340

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2018

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 100 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations 80 000 à 125 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 40

	Moyenne 2018	Médiane 2018 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	47%	
Part des bibliothèques de niveau 2	26%	
Part des bibliothèques de niveau 3	25%	
Part des PAL	3%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	2 264 790 €	2 261 700 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 363 €	
- Nombre d'emplois	62,6	56
- Nombre d'ETPT	56,0	52,5
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	246 910	199 610
<i>soit pour 100 habitants</i>	258	
Nombre de documents sonores	30 750	30 310
<i>soit pour 100 habitants</i>	30,6	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	15 375	13 460
<i>soit pour 100 habitants</i>	14,9	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	94%	
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	246 000 €	233 520 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	245 €	
- Nombre de livres	10 050	9 820
- Nombre de documents sonores	975	900
- Nombre de documents vidéo	1 050	1 020
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	10 010	9 930
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	10%	11%
- Nombre total de prêts	440 690	437 920
dont nombre de prêts de livres	311 270	297 880
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	39:30:00	39:00:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	5 930	5 720
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,2	
Nombre de places assises	440	390

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2018

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 150 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations 125 000 à 175 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 25

	Moyenne 2018	Médiane 2018 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	54%	
Part des bibliothèques de niveau 2	13%	
Part des bibliothèques de niveau 3	26%	
Part des PAL	6%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	3 184 390 €	
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 102 €	
- Nombre d'emplois	88,0	
- Nombre d'ETPT	79,0	
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	402 480	
<i>soit pour 100 habitants</i>	266	
Nombre de documents sonores	43 413	
<i>soit pour 100 habitants</i>	28,7	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	21 169	
<i>soit pour 100 habitants</i>	14	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	355 769 €	
<i>soit pour 100 habitants</i>	235 €	
- Nombre de livres	14 341	
- Nombre de documents sonores	1 142	
- Nombre de documents vidéo	1 468	
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	15 151	
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	12%	
- Nombre total de prêts	638 879	
dont nombre de prêts de livres	452 255	
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	40:50:00	39:50:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	8 263	
<i>soit pour 100 habitants</i>	5,5	
Nombre de places assises	579	

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2018

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 200 000 HABITANTS

Analyse des établissements couvrant des populations 150 000 à 200 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 24

	Moyenne 2018	Médiane 2018 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU (b)		
Part des bibliothèques de niveau 1	52%	
Part des bibliothèques de niveau 2	22%	
Part des bibliothèques de niveau 3	26%	
Part des PAL	0%	
Total	100%	
LE PERSONNEL - agents salariés (c)		
- Dépenses pour le personnel	4 072 600 €	4 376 500 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 263 €	
- Nombre d'emplois	113,8	106,9
- Nombre d'ETPT	102,6	100,6
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES (c)		
- Nombre de livres	426 080	419 490
<i>soit pour 100 habitants</i>	237	
Nombre de documents sonores	55 770	56 750
<i>soit pour 100 habitants</i>	31	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	26 450	26 790
<i>soit pour 100 habitants</i>	14,7	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	
LES ACQUISITIONS (c)		
- Dépenses d'acquisition	468 720 €	478 480 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	260 €	
- Nombre de livres	18 620	18 190
- Nombre de documents sonores	1 940	2 030
- Nombre de documents vidéo	1 860	1 870
LE PUBLIC ET LE PRÊT (c)		
Nombre d'inscrits emprunteurs	20 880	22 800
- Taux d'inscrits emprunteurs (d)	12%	13%
- Nombre total de prêts	843 790	879 860
dont nombre de prêts de livres	598 660	613 170
LES HORAIRES (c)		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	41:30:00	42:00:00
LES LOCAUX (c)		
Surface des locaux en m ²	10 450	10 290
<i>soit pour 100 habitants</i>	5,8	
Nombre de places assises	690	700

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Traitement du schéma de base probabiliste 2017

(c) Traitement OLP 2018

(d) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux



**ACTIVITÉ DES
BIBLIOTHÈQUES
EN 2018**



Fondation Luxairixé





Ces données synthétisées s'appuient sur les établissements desservant plus de 2 000 habitants. Lorsque l'analyse repose sur l'ensemble des établissements, il en sera fait mention.

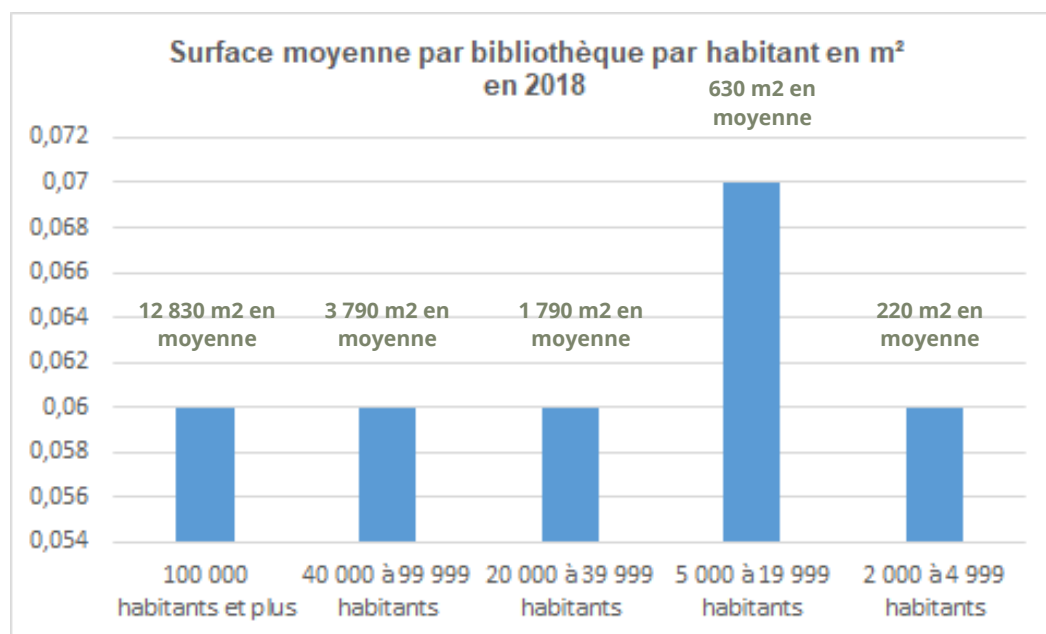
- ▶ **En moyenne, l'amplitude horaire d'ouverture d'une bibliothèque par semaine est de 21h**
- ▶ **80% des établissements disposent d'un site web**
- ▶ **En moyenne, 8 agents sont salariés par bibliothèque**
- ▶ **Les dépenses de personnels pour 100 habitants s'élèvent à 1 985€**
- ▶ **63% des établissements ont réalisé des investissements**
- ▶ **53% des bibliothèques ont fait des acquisitions de ressources numériques**
- ▶ **Une bibliothèque dispose en moyenne de 31 988 livres imprimés et en a acquis 1 650**
- ▶ **Elle a acheté en moyenne 156 documents sonores et 146 documents vidéos (1,1 pour 100 habitants)**
- ▶ **La moyenne des dépenses documentaires par habitant s'élève à 2,09€**

1.1 BÂTIMENTS

Dans un contexte d'augmentation de la fréquentation et d'érosion des emprunts, les usages in situ dans les bibliothèques se développent tout particulièrement.

Comment estimer alors la qualité des bâtiments et leur adéquation avec les besoins et les usages ?

La surface moyenne par établissement et la surface moyenne par habitant constituent un premier indicateur, qui reste très stable au fil des années pour les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants. Le chiffre de **0,06 m² par habitant** reste proche des préconisations de l'État, qui recommande 0,07 m² par habitant pour la mise en œuvre d'un projet de construction. Tout au long des six dernières années (2013-2018), on observe **une stabilité de ce niveau de 0,06 m² par habitant**.



1

En moyenne, **l'ensemble des bibliothèques offre une surface par habitant de 0.06 m², ce qui correspond à 861 m² par établissement**

2

1 - Jean Luc Gautier Gentès, avec la collaboration de Joëlle Claud, L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales. Disponible en ligne : (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Documentation/Publications/Rapports-de-l-IGB/L-equipement-des-communes-et-groupements-de-communes-en-bibliotheques-lacunes-et-realites-territoriales>)

2 - Selon l'enquête conduite par le Ministère en 2016, 61% des usagers fréquentant au moins une fois par mois une bibliothèque, mettent moins de 10 minutes pour s'y rendre, 30% mettant entre 10 et 20 minutes. Publics et usages des bibliothèques en 2016, enquête réalisée par TMO Régions pour le Ministère de la Culture, 2017. Disponible en ligne : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>.

Le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques portant sur **L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales** rappelle cependant que le nombre de mètres carrés par habitants est un indicateur nécessaire mais non suffisant pour apprécier les besoins en équipement dans une collectivité. D'une part, l'existence d'une bibliothèque dont la surface est aux normes n'induit pas forcément que cet équipement est de qualité ; d'autre part, cela ne permet pas d'apprécier si la desserte de proximité est satisfaisante. Dans la mesure où une grande majorité des usagers mettent moins de 20 minutes à se rendre dans la bibliothèque qu'ils fréquentent habituellement, l'existence d'un maillage resserré de lieux de lecture à un niveau infra communal peut, en fonction du territoire considéré, être seul à même de garantir une réelle égalité territoriale.

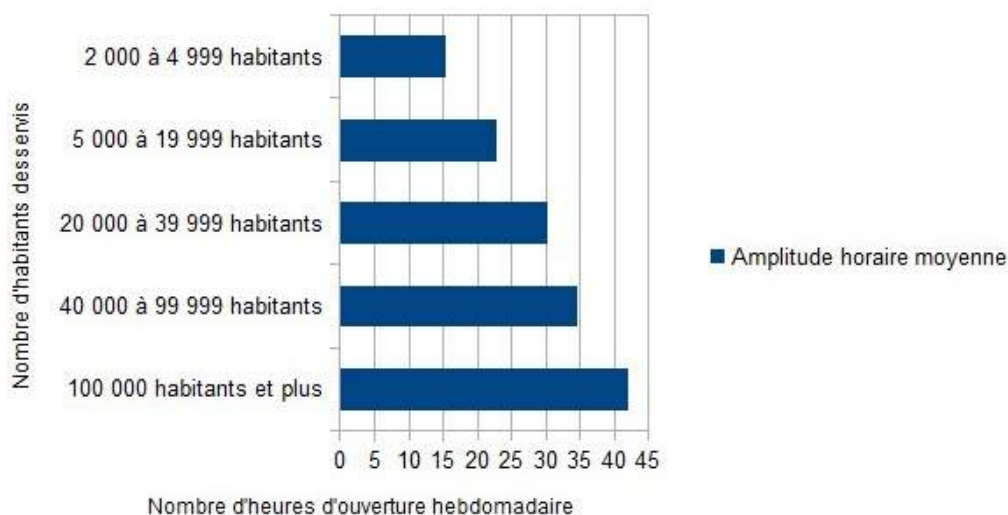
1.2 AMPLITUDE HORAIRE

Si la densité du maillage territorial français résulte d'un effort conjoint et de long terme des collectivités territoriales et de l'État, il ne peut réellement profiter aux usagers que si les bâtiments et les services sont faciles d'accès pour tous.

Une adaptation des horaires d'ouverture aux besoins et aux usages semble aujourd'hui indispensable pour garantir à chacun l'égalité d'accès à la lecture publique.

L'amplitude horaire hebdomadaire reste largement dépendante de la taille de la collectivité : **l'amplitude horaire moyenne** pour l'ensemble des bibliothèques, toutes tailles de collectivités confondues, **est de 15 heures**. La relative faiblesse de ce chiffre s'explique par le poids important des petites bibliothèques. Ainsi, **la moyenne s'élève à 20 heures** si l'on ne prend en compte que **les collectivités desservant plus de 2 000 habitants**. Quant aux collectivités de 100 000 habitants et plus, elles sont ouvertes en moyenne 42 heures par semaine. La comparaison de l'amplitude horaire des bibliothèques françaises avec celles de bibliothèques étrangères doit donc prendre en compte dans l'analyse les spécificités du paysage français de la lecture publique, caractérisé par **le poids important des petites communes au sein d'un maillage territorial très dense**.

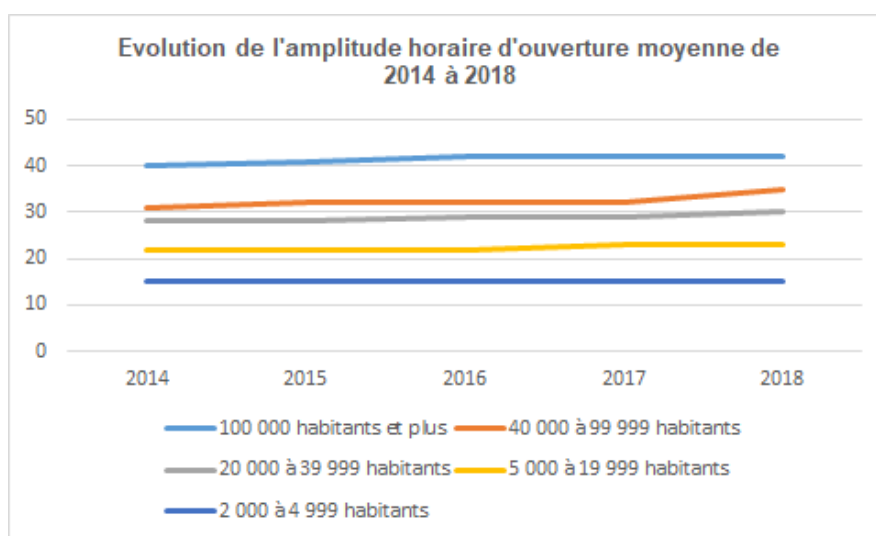
Amplitude horaire moyenne des bibliothèques en 2018 desservant 2 000 habitants ou plus



En moyenne, un établissement desservant plus de 2 000 habitants est ouvert au public **20,6h par semaine**

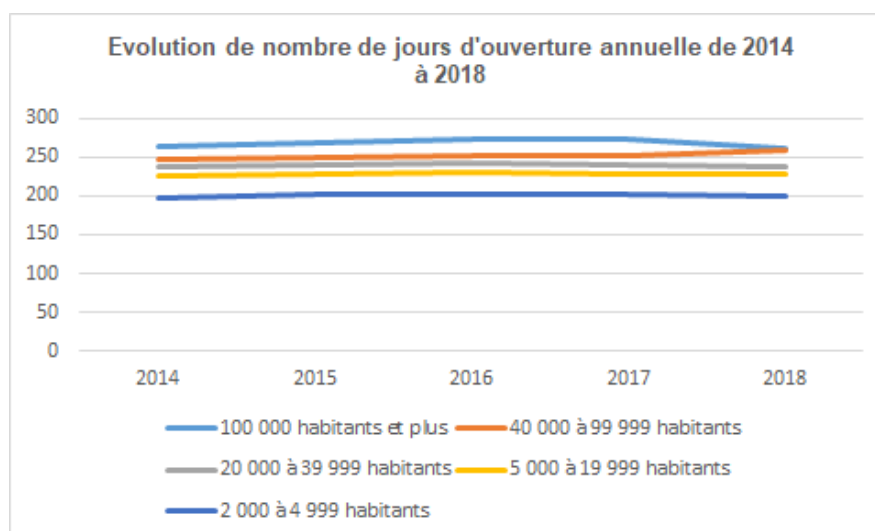
Ces chiffres restent très stables depuis six ans, même si on remarque une légère tendance à la hausse, observée quelle que soit l'ampleur des populations couvertes.

En 2016, le Ministère de la Culture a mis en place un dispositif de soutien aux collectivités souhaitant mettre en œuvre des projets d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture de leurs bibliothèques. Dès sa première année d'existence, le dispositif a permis d'accompagner 20 projets, pour un montant de l'aide de l'Etat s'élevant à 669 885 €. Ces projets, qui concernaient aussi bien des petites collectivités que des villes de plus de 100 000 habitants, ont permis d'étendre l'amplitude horaire de 6h30 en moyenne.



Les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants sont ouvertes **en moyenne 218 jours dans l'année**, un chiffre qui s'élève à 264 pour les collectivités de plus de 100 000 habitants et à 20 jours au sein des collectivités de 2 000 à 4 999 habitants.

Tout comme l'amplitude horaire hebdomadaire, le nombre de jours d'ouverture annuels reste stable durant la période considérée.



Cet indicateur est en moyenne nettement moins élevé pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants, puisqu'il s'élève en 2018 à **148 jours par an**.

Si elle est tout de même relativement faible, une baisse du nombre de jours d'ouverture est à remarquer pour les établissements desservant plus de 100 000 habitants.

1.3 PRÉSENCE EN LIGNE

En 2018, **80% des bibliothèques desservant plus de 2000 habitants disposaient d'un site web en propre**. Si ce taux laisse encore apparaître une marge de progression, il convient de rappeler qu'une part importante des bibliothèques considérées dessert moins de 5 000 habitants, seuil en deçà duquel la présence en ligne des bibliothèques est légèrement plus faible (70% pour la tranche de 2 000 à 5 000 habitants). Pour les collectivités de 5 000 à 19 999 habitants, on observe que 86% des bibliothèques disposent d'un site web en propre, cette proportion étant de 97% au-delà de 20 000 habitants.

Cet indicateur continue à augmenter régulièrement depuis 2013. Ainsi, on constate une augmentation de plus de dix points pour les bibliothèques desservant moins de 40 000 habitants, tandis qu'elle se tasse dans les plus grandes collectivités, historiquement mieux équipées.

L'absence de site web en propre n'empêche pas une présence en ligne de l'établissement. **85% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent un catalogue en ligne à leurs usagers**, qui peut, lorsque les établissements ne disposent pas de leur propre site, être selon les cas - accessible depuis une page web du site de la collectivité. Cet indicateur est également en augmentation régulière, avec une très nette accélération pour les bibliothèques desservant de 2 000 à 19 999 habitants.



2. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Environ 26% de la population française est en situation de handicap au sens large (reconnu administrativement ou ayant un fort impact sur la vie quotidienne). Ce chiffre recouvre des réalités très différentes selon l'âge, le degré et la nature du handicap (visuel, auditif, moteur, cognitif, mental ou psychique)³.

Le rôle des bibliothèques est particulièrement important pour l'accès de chacun à l'information et à la culture, mission qui ne peut être remplie que lorsque les équipements, les collections et les services sont adaptés. Les questions relatives à l'accessibilité n'ayant été posées qu'à partir de 2013, on ne dispose que d'un recul limité sur l'évolution de ces indicateurs. La tendance d'ensemble semble cependant à la hausse.

2.1 ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS

L'année 2015 marquait les dix ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. D'après la réglementation en vigueur, « est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente » .

Si aucune disposition n'est spécifiquement prévue pour les bibliothèques, elles doivent, en tant qu'équipement recevant du public, garantir une circulation aisée au sein du bâtiment et un bon accès aux services.

82% des collectivités interrogées offrant les services d'une bibliothèque déclarent disposer au moins d'un bâtiment accessible au sens entendu par cette loi. On constate que les établissements accessibles se répartissent de façon très homogène entre les différentes tailles de collectivité : l'effort de mise en accessibilité du bâti est tout autant réalisé par des communes de moins de 2 000 habitants que par des collectivités de plus de 100 000 habitants. On doit également souligner la progression des efforts de ces collectivités puisqu'en 2014, cette proportion n'était que de 71%. Cette proportion était en augmentation constante de 1 à 2 points jusqu'à 2018, qui **enregistre un bond de 9 points**.

3 - Source : INSEE, Situations démographiques et projections de populations 2005-2050, scénario central.
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1089

4 - Décret n°2014-1326 du 05 novembre 2014, article R.111-19-7.
Voir <http://www.accessibilite-batiment.fr/erp-situes-dans-un-cadre-bati-existant/generalites-et-definitions/decret.html>

Afin que chacun puisse accéder à l'information et à la culture, ce bâti accessible doit également s'accompagner de la mise en place de matériels adaptés aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap. Ces dernières peuvent aussi bien être aveugles ou malvoyantes qu'en situation de handicap moteurs, pour lesquelles une navigation adaptée dans le texte peut être nécessaire. **Environ 11% des bibliothèques desservant plus de 2000 habitants proposent des postes informatiques adaptés aux personnes en situation de handicap**, équipés notamment pour les personnes empêchées de lire. Cette proportion est stable depuis 2014, première année de mesure de ce type d'équipement.

Si les petites collectivités sont très peu nombreuses à pouvoir acquérir ce type de matériel, 50% des collectivités desservant plus de 100 000 habitants le proposent à leurs usagers et 37% pour les collectivités de 40 000 à 99 999 habitants.

L'accessibilité numérique des services publics, inscrite dans la loi du 11 février 2005 (art. 47), est une obligation à laquelle l'ensemble des bibliothèques doivent répondre. En effet, un site web accessible à tous permet aux services numériques ainsi qu'aux informations sur le fonctionnement de la bibliothèque (horaires, accès, activité...) d'être connus de tous les usagers, facilitant ainsi la préparation des visites et le bon accès au bâti. Le Référentiel général d'accessibilité des Administrations (RGAA), dont la dernière version date de 2017, donne un cadre général pour l'accessibilité des sites des services publics de l'État, des établissements qui en dépendent et des collectivités territoriales. Tandis que l'accessibilité du bâti concerne une majorité d'équipements de lecture publique, celle des services numériques reste très minoritaire.

2.2 ACCESSIBILITÉ DES COLLECTIONS

Les établissements de lecture publique peuvent également constituer un vecteur important dans la mise à disposition de collections adaptées auprès des publics empêchés de lire. Le code de la propriété intellectuelle prévoit une exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées. Elle permet à des organismes à but non lucratif de réaliser et de communiquer aux personnes en situation de handicap des versions adaptées des œuvres protégées, sans avoir ni à demander d'autorisation préalable aux titulaires des droits et droits voisins (auteurs, éditeurs, producteurs, interprètes, etc.) ni à les rémunérer.

Les versions adaptées peuvent être des livres en braille, des livres audio ou numériques au format accessible Daisy, des livres à la mise en page adaptée pour les besoins des personnes dyslexiques ou malvoyantes, des œuvres en relief, des vidéos en langue des signes, etc.

En complément, l'interrogation de 2017 a intégré les ouvrages en gros caractères ainsi que les livres lus du commerce. La prise en compte de ces deux nouvelles formes de collections adaptées change très sensiblement la proportion d'établissements offrant ce type de services. Pour mémoire, le rapport 2017 (excluant les ouvrages en gros caractères et les livres lus du commerce⁵) indiquait que 93% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposaient des collections adaptées. Avec la prise en compte de ces deux nouveaux formats, **97% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent des collections adaptées.**

L'évolution des résultats avec le changement de périmètre de cette question sur les équipements adaptés semble montrer qu'une majorité de bibliothèques propose des collections que l'on peut qualifier de partiellement adaptées, ou du moins qui peuvent être accessibles à une partie des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap. Cependant, des solutions comme les livres audio du commerce sont souvent, pour les personnes aveugles et malvoyantes, d'un usage moins commode que les formats spécifiquement dédiés comme les livres audio en Daisy.

2.3 ACTION CULTURELLE ET ACCESSIBILITÉ

31% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants mettent en œuvre des actions destinées aux personnes en situation de handicap. Contrairement au bâti et tout comme les postes et collections adaptées, ce chiffre est très fortement lié à la taille de la collectivité. Mettre en œuvre des actions culturelles spécifiquement destinées aux personnes en situation de handicap demande en effet un personnel formé ainsi que la mise en œuvre de partenariats avec des organismes et associations spécialisés dans ce domaine. La présence, dans les bibliothèques des grandes collectivités, d'un plus grand nombre d'agents facilite donc la mise en œuvre de ce type d'actions.

La synthèse des résultats de l'étude Lecture publique et publics empêchés, confiée au Credoc par le ministère de la Culture et publiée en janvier 2017, montre que 80% des bibliothèques desservant plus de 10 000 habitants mettent en œuvre au moins une action à destination des publics en situation de handicap. La formation du personnel apparaît comme un facteur essentiel à la réussite de ces actions.

5 - Le périmètre exact de cette question en 2015 comprenait notamment les items suivants : Braille, ouvrages en Daisy, revues en synthèse vocale, livres-dvd en langue des signes française (LSF), livres tactiles ou en relief.

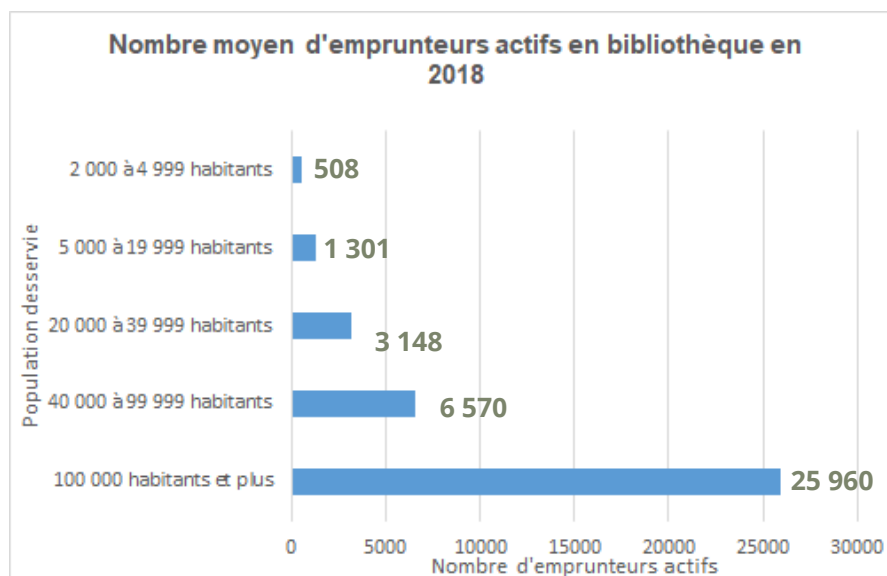
3. USAGES ET USAGERS

Les données collectées auprès des bibliothèques municipales et intercommunales permettent d'établir une photographie générale des usages en bibliothèque. Cependant, il est plus complexe d'en tirer des éléments sur la part de Français qui fréquentent les bibliothèques municipales et intercommunales, ainsi que des conclusions sur les évolutions des usages en bibliothèque à l'échelle nationale. C'est pourquoi le Ministère de la Culture mène sur une base décennale, outre l'enquête sur les Pratiques culturelles des Français, qui permet de replacer les usages en bibliothèque dans le contexte plus vaste des pratiques culturelles, des enquêtes spécifiques sur les publics et les usages des bibliothèques de lecture publique.

Douze ans après la dernière enquête conduite sur ce sujet, la Direction générale des médias et des industries culturelles a diffusé en juin 2017 une nouvelle étude sur les publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016 ⁶. Les non-usagers des bibliothèques ont par ailleurs fait l'objet d'une enquête spécifique en 2019.

3.1 EMPRUNTEURS ACTIFS

La part des inscrits actifs par rapport à la population desservie peut constituer un indicateur utile en ce que l'inscription requiert une démarche active des usagers. Néanmoins, cette question n'est adressée qu'aux seuls établissements destinataires d'un questionnaire dit complet, tandis que les petites bibliothèques remplissent un rapport de type abrégé où cette donnée n'est pas demandée. **Le principal indicateur de suivi des usages au niveau national est donc plutôt le taux d'emprunteurs actifs.**



Pour l'ensemble des bibliothèques, il y en a en moyenne **1 691 emprunteurs actifs**.

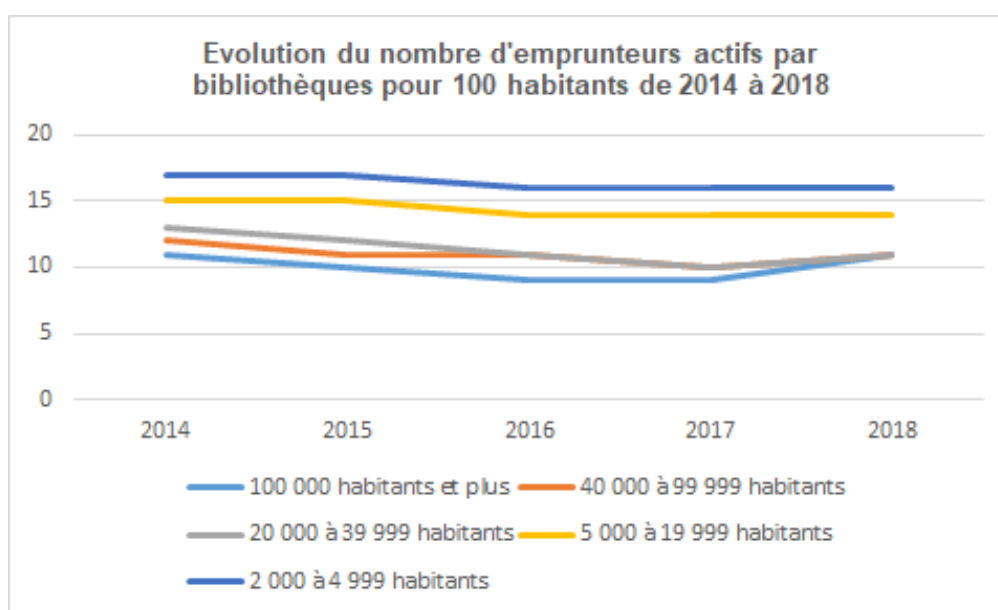
6 - Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016, rapport de l'enquête de Ministère de la Culture - DGMIC confiée à TMO Régions, mars 2017.

Disponible en ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>

12,5% de la population desservie a effectué au moins un emprunt en bibliothèque. Si le nombre en valeur absolue est plus élevé dans les grandes collectivités, la part de la population couverte reste plus importante dans les communes de moins de 5 000 habitants.

Après avoir connu une diminution entre 2016 et 2017, le taux d'emprunteur augmente de deux points entre 2017 et 2018. Plus globalement, si l'on avait pu noter une baisse sur la période 2013/2017, les ordres de grandeur sont toutefois globalement stables, voir en augmentation pour 2018. Cette évolution est à mettre en regard avec les autres données d'usages des services des bibliothèques, qui quant à elles sont en hausse, au premier rang desquels la fréquentation des équipements.

Plutôt qu'une baisse des usages en bibliothèque, l'érosion continue des emprunts, associée à une progression elle aussi continue de la fréquentation traduit donc plutôt leur grande diversification. Ce constat, également observé par les bibliothécaires, se confirme lorsqu'on interroge les usagers : d'après l'enquête du Ministère de la Culture, Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016, la moitié des personnes qui avaient fréquenté une bibliothèque municipale ou intercommunale au cours de l'année écoulée n'avaient pas réalisé d'emprunt de livres à cette occasion.



Toujours dans le champ des bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, le taux d'inscrits actifs est stable entre 2017 et 2018, s'établissant à un peu plus de 16%. Cet indicateur porte sur les personnes ayant une carte d'inscrit active qui, selon la politique menée par l'établissement, permet d'accéder à d'autres services en-dehors du prêt (accès à internet, ressources numériques, ateliers, etc.). Cette donnée semble donc plus pertinente que les emprunteurs pour estimer un taux de pénétration des bibliothèques.

Il convient toutefois de rappeler que ce chiffre constitue une estimation globale, cette donnée étant uniquement demandée pour les rapports complets et non les rapports abrégés⁷. Le taux d'imputation est donc particulièrement élevé pour cet indicateur.

7 - Le rapport abrégé se distingue du rapport complet par le nombre plus restreint de questions posées. Par ailleurs, le rapport abrégé s'adresse en général aux bibliothèques du réseau des bibliothèques départementales et constitue la majorité des rapports remplis lors de l'enquête.

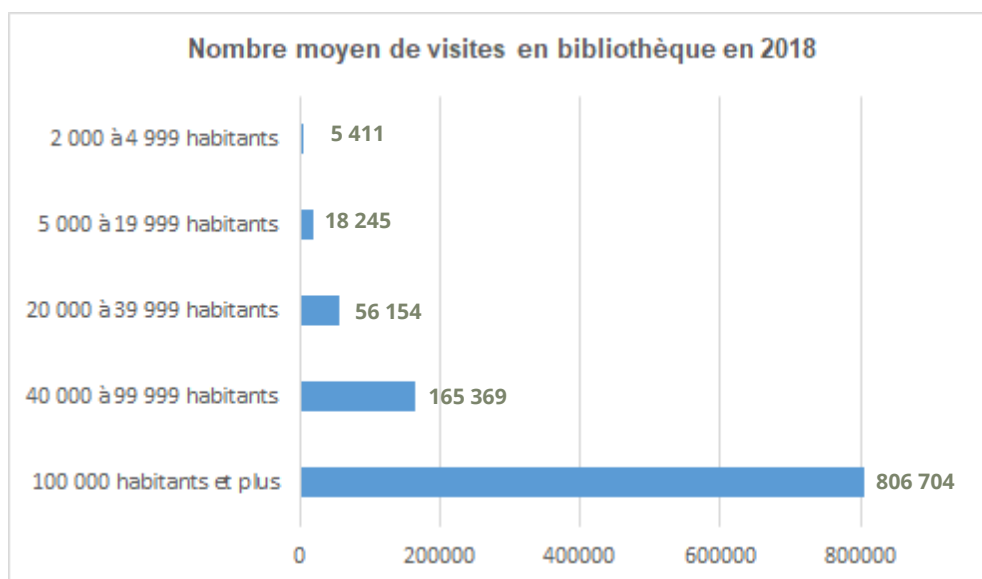
Cet ordre de grandeur peut cependant être consolidé grâce aux données de l'enquête 2016 sur la fréquentation des bibliothèques, selon laquelle 16% de la population française est inscrite dans une bibliothèque.

En observant ces différents indicateurs sur la longue période 2006/2016, les résultats semblent indiquer que les fortes baisses ont eu lieu entre 2006 et 2010 mais que, depuis, **une tendance à la stabilité tend à prévaloir.**

3.2 FRÉQUENTATION

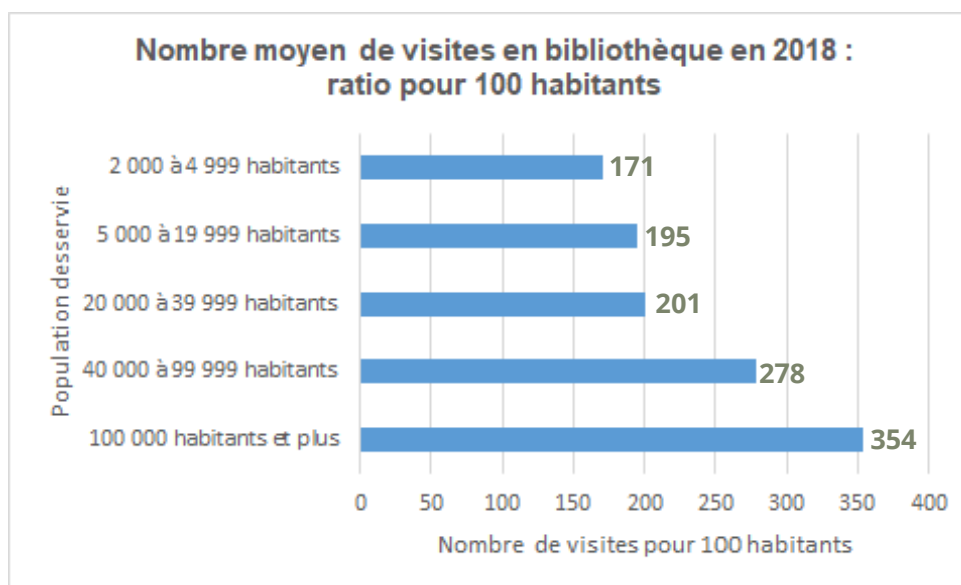
La principale donnée de fréquentation demandée dans le rapport annuel est le nombre d'entrées réalisées dans les équipements.

Cette donnée peut être produite grâce à un compteur situé à l'entrée de la bibliothèque, ou grâce à une estimation extrapolée à partir d'un comptage réalisé sur deux semaines⁸. Plus la collectivité est petite, plus faible est la probabilité que l'équipement dispose d'un compteur d'entrées. Dans les collectivités de 10 000 habitants et moins, les taux de réponse à la question du nombre de visites sont particulièrement faibles, remarque qu'il convient de garder à l'esprit lors de la lecture des résultats suivants.



8 - Méthode préconisée par la norme ISO 2789 « Statistiques internationales des bibliothèques ».

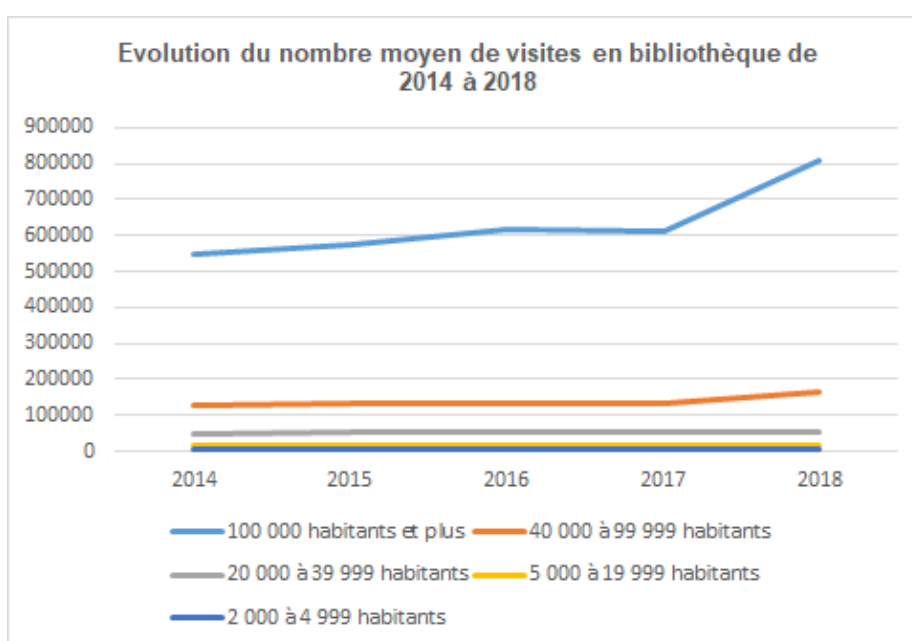
Tout comme en 2017, on remarque que le nombre d'entrées est un indicateur particulièrement sensible à la taille de la collectivité. Ce phénomène est particulièrement visible lorsqu'on rapporte le nombre d'entrées en bibliothèque à la population :



La variation est particulièrement sensible pour les bibliothèques desservant entre 5 000 et 20 000 habitants. La taille de 40 000 habitants continue de constituer un seuil important pour cet indicateur, alors qu'il s'agit des bibliothèques dans lesquelles le taux d'emprunteurs est plus faible.

Ce phénomène traduit la diversité des usages dans les grandes bibliothèques, pour lesquelles la mutualisation de certaines opérations permet de consacrer davantage de moyens, notamment humains, à l'action culturelle. Cependant, la proposition d'espaces accueillants et de services diversifiés peut se retrouver également dans les politiques de lecture publique des plus petites collectivités.

Le nombre d'entrées moyen par établissement est en hausse par rapport à 2017.



Cependant, l'indicateur relatif rapportant les visites au nombre d'habitants est stable depuis 2013. La progression du nombre de visites n'est pas suffisamment conséquente par rapport à l'augmentation de la population desservie pour être réellement visible.

La meilleure méthode pour mesurer un taux de pénétration de la bibliothèque au regard de la population reste l'enquête de publics : en effet, la mesure par comptage d'entrées permet d'estimer le nombre de visites, mais ne peut donner aucune indication sur le nombre de visiteurs (une même personne pouvant avoir réalisé plusieurs visites dans l'année). L'enquête nationale Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016 permet d'actualiser cette information.

40% des personnes interrogées ont déclaré avoir fréquenté une bibliothèque municipale dans les 12 derniers mois. 51% des personnes venant en bibliothèque municipale une fois par mois ou plus ont déclaré ne pas y être inscrites. Par ailleurs, seuls 50% des fréquentants ont déclaré avoir réalisé au moins un emprunt de livres .

Ces chiffres rejoignent les observations des professionnels des bibliothèques, qui font état de la très grande diversité des pratiques dans leurs établissements.

Les bibliothèques voient ainsi se renforcer leur fonction de lieu d'accueil et d'échanges, créatrice de lien social.

3.3 VISITES DU SITE INTERNET DE LA BIBLIOTHÈQUE

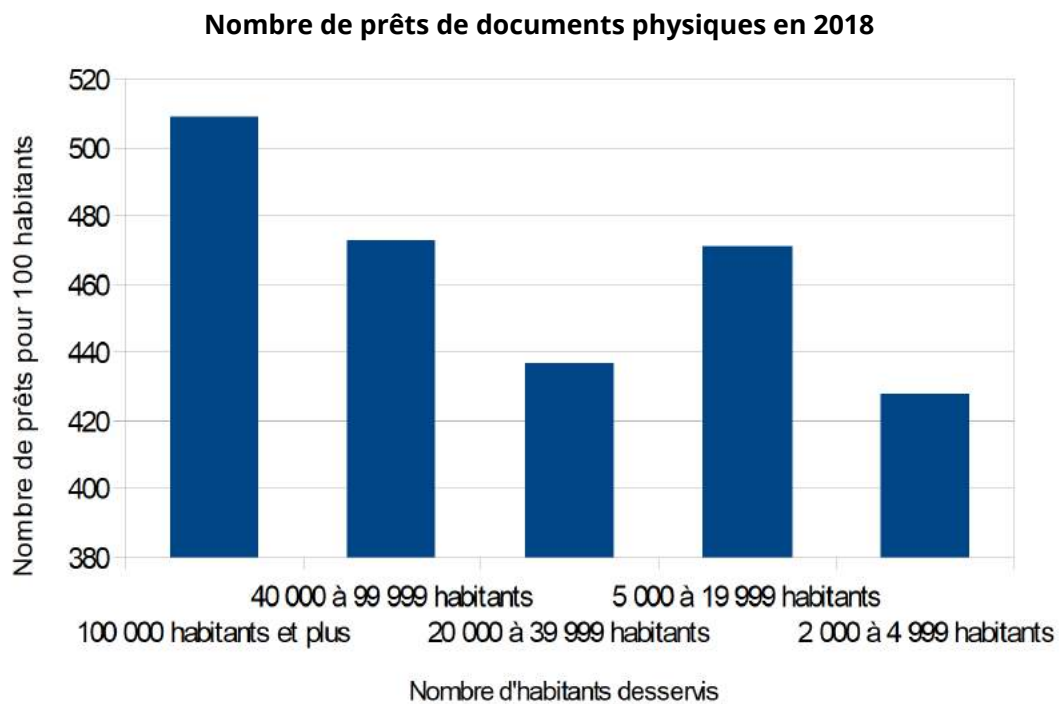
*L'Observatoire de la lecture publique ne collecte pas de données relatives au nombre de connexions aux sites internet des bibliothèques auprès des établissements répondant au questionnaire dit abrégé (ce qui correspond à la majorité des bibliothèques : les moyennes présentées correspondent par conséquent à des établissements relativement importants et professionnalisés. Seules les collectivités de plus de 2 000 habitants sont prises en compte dans l'analyse. Les réponses des bibliothèques dépourvues de site internet sont également écartées, ce qui évite une baisse artificielle de la moyenne due aux réponses « zéro ».*⁹

En 2014, 63% des bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus disposaient d'un site internet. **Quatre ans plus tard, en 2018, elles sont 80% dans cette situation.**

9 - Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016, op. cit., p.15 et p.36

3.4 PRÊT DE DOCUMENTS

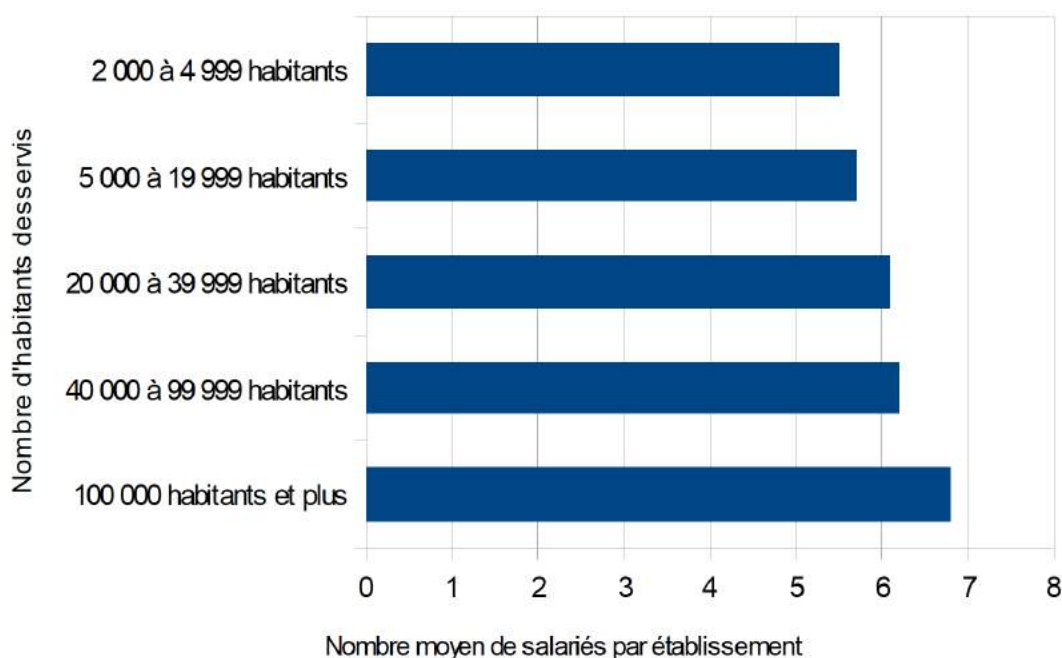
Entre 2016 et 2017, on avait observé une stabilité du nombre de prêts de documents physiques réalisés, phénomène faisant suite à 3 années de baisse entre 2012 et 2015. Cette stabilité semble en mouvement puisque l'on dénote une augmentation en 2018 de 2 points.



4.1 PERSONNEL

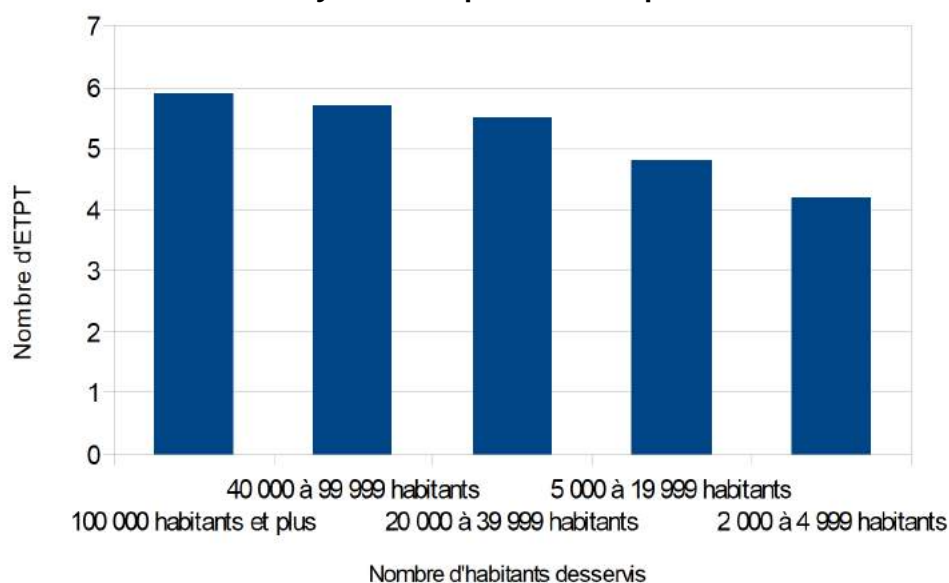
En moyenne, les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants emploient **huit agents salariés**. Cette moyenne cache en réalité des disparités très importantes selon les moyens des collectivités, qui sont directement liés à leur taille. En revanche, le ratio entre le nombre d'agents et la population ne varie que très marginalement entre petites et grandes bibliothèques.

Nombre moyen d'agents salariés par bibliothèque en 2018

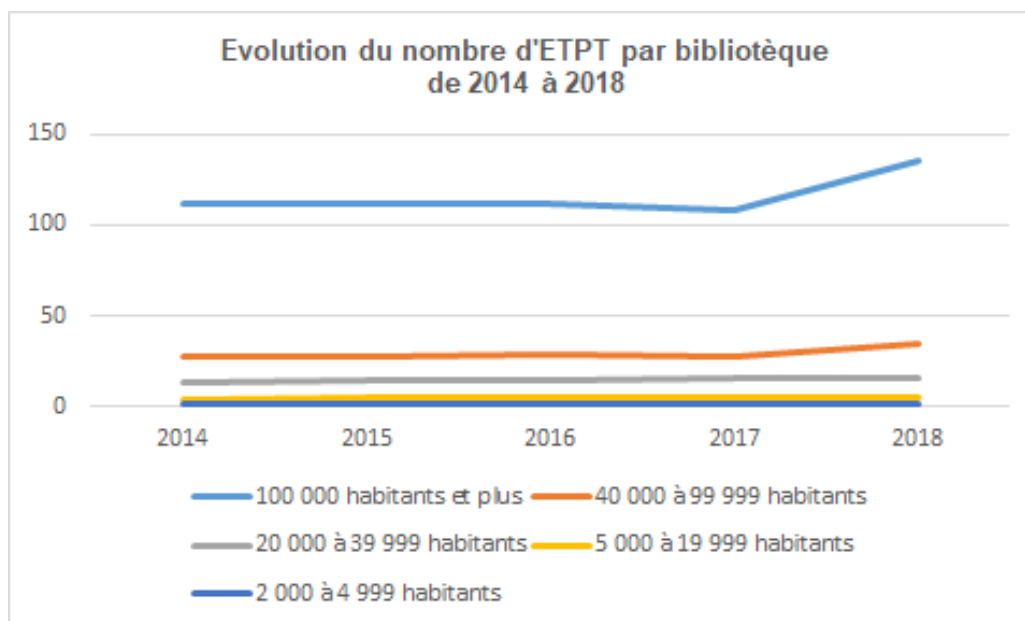


Les agents salariés travaillent à temps complet dans leur très grande majorité. En moyenne, le rapport entre le nombre d'agents et le décompte du personnel en équivalent temps plein travaillé (ETPT) est de 87%, résultat stable entre 2014 et 2018. Ainsi, les bibliothèques desservant 2 000 habitants ou plus s'appuient en moyenne sur un volume de **7 ETPT salariés**.

Nombre moyen d'ETPT par bibliothèque en 2018



Le décompte du personnel en équivalent temps plein travaillé fait apparaître un paysage un peu moins homogène selon l'importance des populations desservies. Les ratios par habitant connaissent des écarts plus importants selon les ETPT. Cependant, les écarts ont tendance à se réduire entre 2014 et 2018, ce qui semble correspondre à davantage d'embauches dans les collectivités plus petites. Dans l'ensemble, **le nombre d'ETP reste stable entre 2017 et 2018**, malgré une baisse détectable en 2017 pour les établissements desservant 40 000 habitants et plus. Cette baisse est cependant rattrapée par les chiffres 2018.



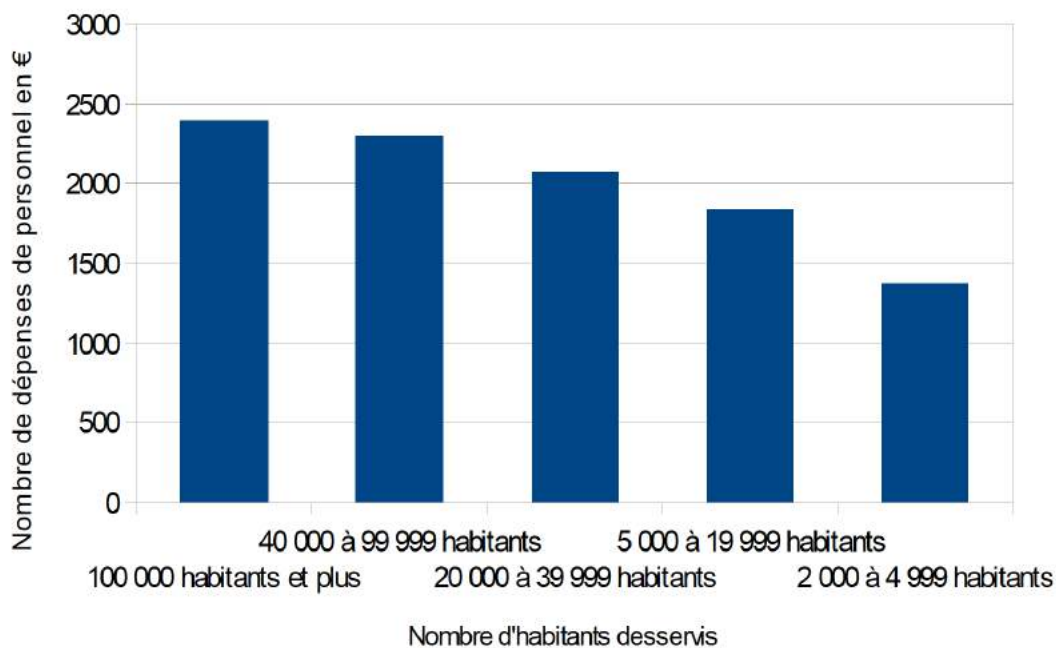
Les bibliothèques des petites communes continuent de s'appuyer sur l'action des bénévoles, qui représentent **en moyenne 6,3 personnes et un peu moins d'un ETPT dans les bibliothèques des villes de 2 000 à 5 000 habitants**. Si l'action des bénévoles est un apport précieux pour le fonctionnement de ces bibliothèques, la présence de personnel salarié et formé demeure un gage important de la qualité des services rendus aux usagers.

4.2 BUDGET

FONCTIONNEMENT

Pour les collectivités de 2 000 habitants et plus, **les dépenses de personnels sont de 280 k€ en moyenne par bibliothèque en 2018**. Après une augmentation régulière de 2011 à 2014, les dépenses de personnels semblent avoir connu une légère baisse entre 2014 et 2015, puis un léger rattrapage entre 2015 et 2016. Il convient de conclure à une stabilité des dépenses de personnel sur la période 2014-2017. **2018 marque une augmentation de ces dépenses.**

Dépenses de personnel en € en 2018

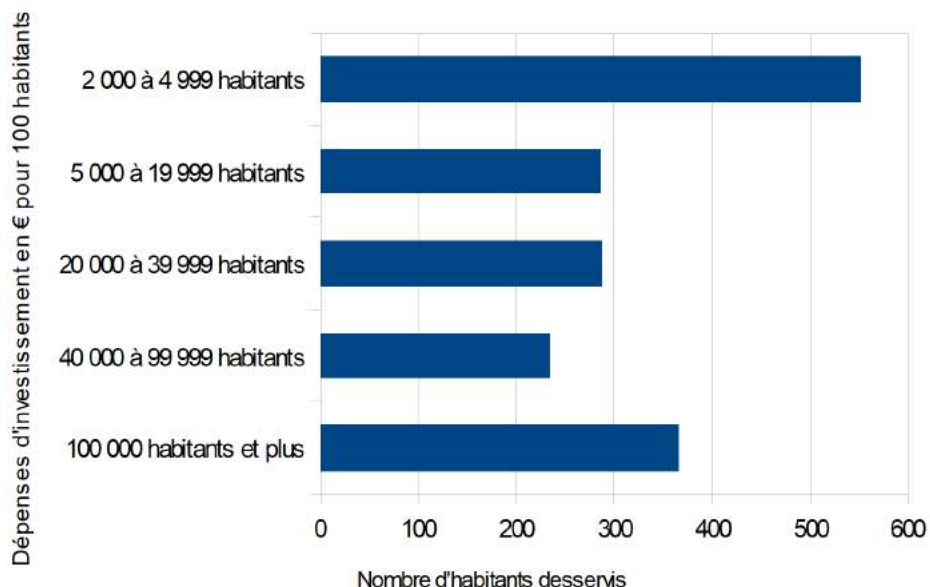


INVESTISSEMENTS

Pour les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, la part des établissements ayant réalisé des investissements en 2018 est de 63%, soit sensiblement la même proportion qu'en 2017 (62%) et 2016 (60%). Une grande majorité des bibliothèques desservant plus de 100 000 habitants a réalisé des investissements, tandis que seules 48% des bibliothèques desservant de 2 000 à 4 999 habitants sont concernées.

La dépense moyenne d'investissement s'élève en 2018 à environ 44 125 € par bibliothèque.

Dépenses d'investissement en € en 2018



En raisonnant en termes de ratio par habitant, on constate que ces budgets sont proportionnellement plus modestes pour les collectivités de taille intermédiaire de 40 000 à 99 999 habitants.

Sur la période récente, l'année 2013 avait connu les plus forts niveaux d'investissements, avec un montant moyen de 482 euros pour 100 habitants. La baisse des investissements a été continue et linéaire pour atteindre le niveau de 253 euros en 2017, soit une baisse annuelle moyenne de 15%. Entre 2013 et 2017, le montant des investissements a été divisé par 1,9. **Une légère augmentation en 2018, passant à 325€ semble mettre fin à cette baisse linéaire**, ce qui sera à réétudier avec les prochaines enquêtes.

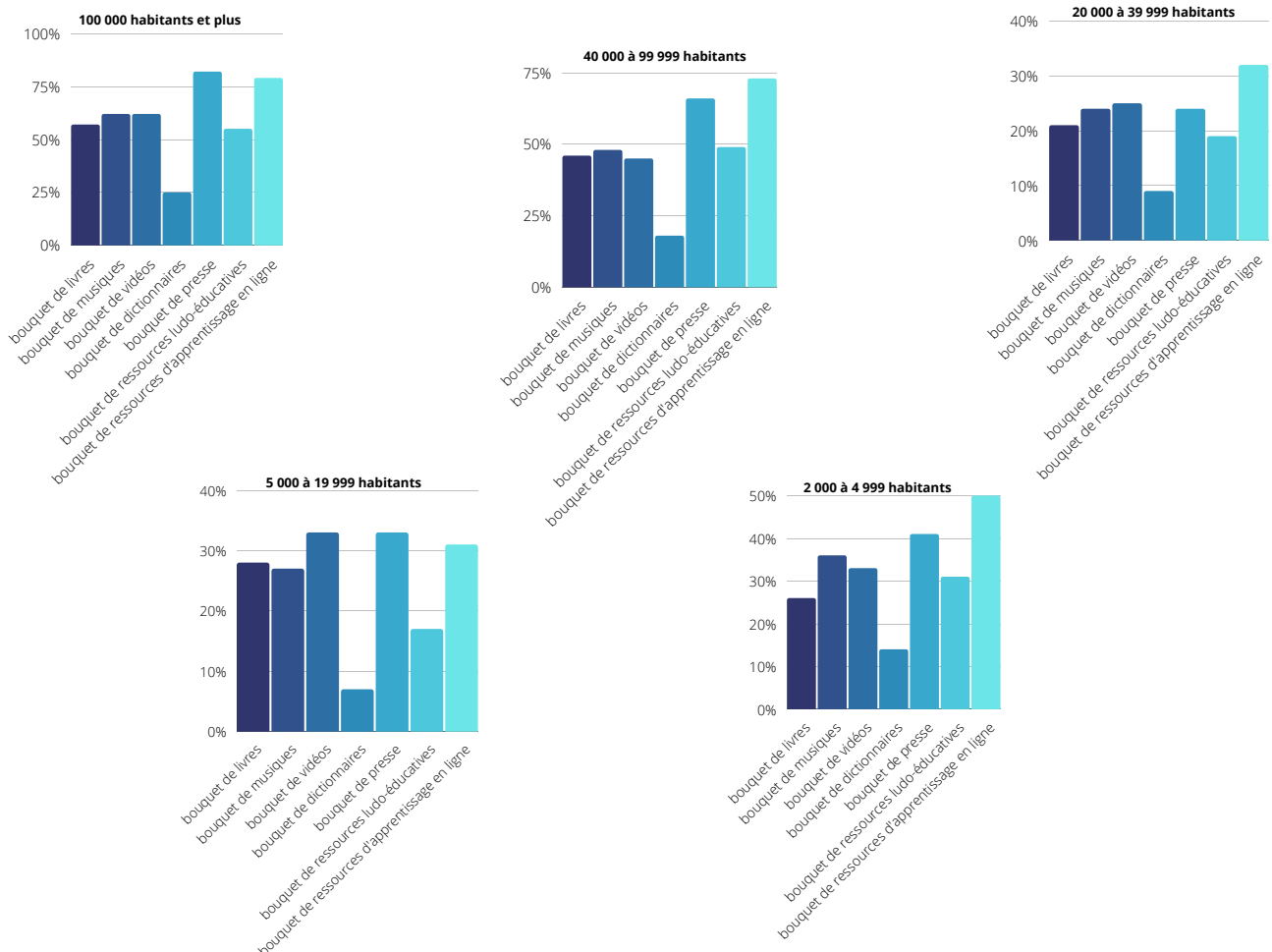


5.1 OFFRE NUMÉRIQUE

En 2015, 26% des bibliothèques desservant 2000 habitants et plus avaient fait l'acquisition de ressources numériques. La période 2015-2018 marque une progression sensible puisque **53% des bibliothèques ont réalisé ce type d'acquisition**. Si les variations entre les grandes et petites collectivités restent importantes, ce développement a concerné l'ensemble des tailles d'établissements, avec une situation spécifique des bibliothèques desservant 2 000 à 4 999 habitants qui ont connu un doublement de cette proportion.

Le terme générique de « ressources numériques » renvoie à des contenus et des modes d'accès très différents, signe de la multiplicité des offres. Les ressources d'apprentissage en ligne constituent les ressources les plus souvent acquises, particulièrement pour les établissements des grandes collectivités de 100 000 habitants et plus. Parmi ces grands établissements, 9 sur 10 en font l'acquisition. D'après une enquête réalisée en 2014 par la DGMIC en partenariat avec TMO Régions et Réseau Carel, c'est sur ce type de contenus numériques que les retours des usagers sont jugés les plus satisfaisants par les bibliothèques. Les ressources d'autoformation font ainsi pleinement partie des outils dont peuvent s'emparer les bibliothèques pour mener à bien leurs missions éducatives et sociales. Les ressources de presse viennent en deuxième position : 16% des bibliothèques y étaient abonnées en 2016. 10

Part des bibliothèques acquérant des ressources numériques sous forme d'abonnement en 2018 selon le type de ressources



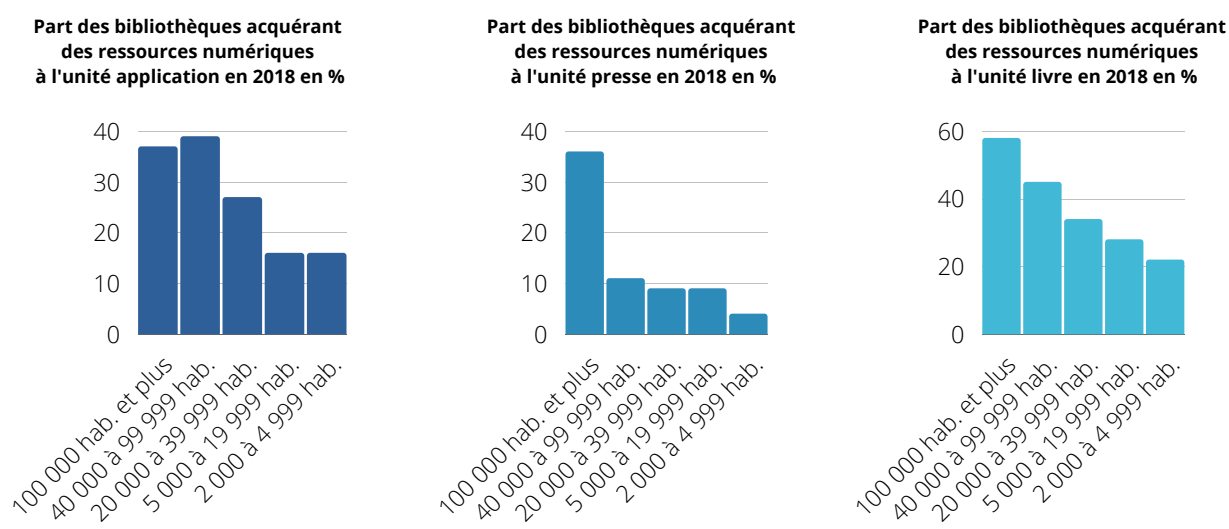
10 - Enquête 2013 - 2014 sur les ressources numériques en bibliothèques publiques, Ministère de la Culture - DGMIC, en partenariat avec Réseau Carel et TMO Régions, p.38.

Disponible en ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques>

Exceptés les bouquets de dictionnaires et encyclopédie, on note une progression de 1 à 3 points sur tous les contenus par rapport à 2016. Ces progressions par contenu sont de moindre ampleur que la progression globale des établissements ayant fait l'acquisition de ressources numériques, progression de 9 points (passant de 38% à 47%). Ainsi, les nouveaux établissements ayant acquis des ressources numériques ont choisi de donner accès à un type de contenu unique et non à plusieurs.

Parmi les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, 20% réalisent des acquisitions numériques à l'unité (livres, presse ou applications).

Dans l'ensemble, les bibliothèques privilégient le modèle par abonnement pour la presse. Pour les livres numériques, les acquisitions en bouquet semblent presque faire jeu égal avec l'acquisition à l'unité. Cette similitude est cependant quelque peu trompeuse. Tous modes confondus, 19% des bibliothèques ont fait l'acquisition de livres numériques en 2016. Parmi celles-ci, la moitié ne le fait qu'au travers d'acquisitions à l'unité, 20% le font exclusivement en bouquet, 30% enfin mobilisant les deux modes d'acquisitions.



Cependant, par le biais de la mutualisation à l'échelon intercommunal ou départemental, il est possible pour un établissement de proposer des ressources numériques sans réaliser d'acquisition ou sans s'y abonner de façon onéreuse. **Au total, 62% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent des ressources numériques.**

Entre 2014 et 2018, le nombre de bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus proposant des ressources numériques a été multiplié par environ 2,5.

Il convient de souligner ici le rôle majeur des bibliothèques départementales dont beaucoup fournissent des ressources numériques à une partie voire à l'ensemble des bibliothèques publiques du département. Dans un contexte budgétaire souvent contraint, l'acquisition mutualisée à l'échelon départemental permet de faire bénéficier les usagers des petites et moyennes bibliothèques de contenus numériques sous droits. Ainsi, elles étaient 82% en 2016 à proposer des ressources numériques à une partie ou à l'ensemble de leur réseau.

5.2 DOCUMENTS SUR SUPPORT

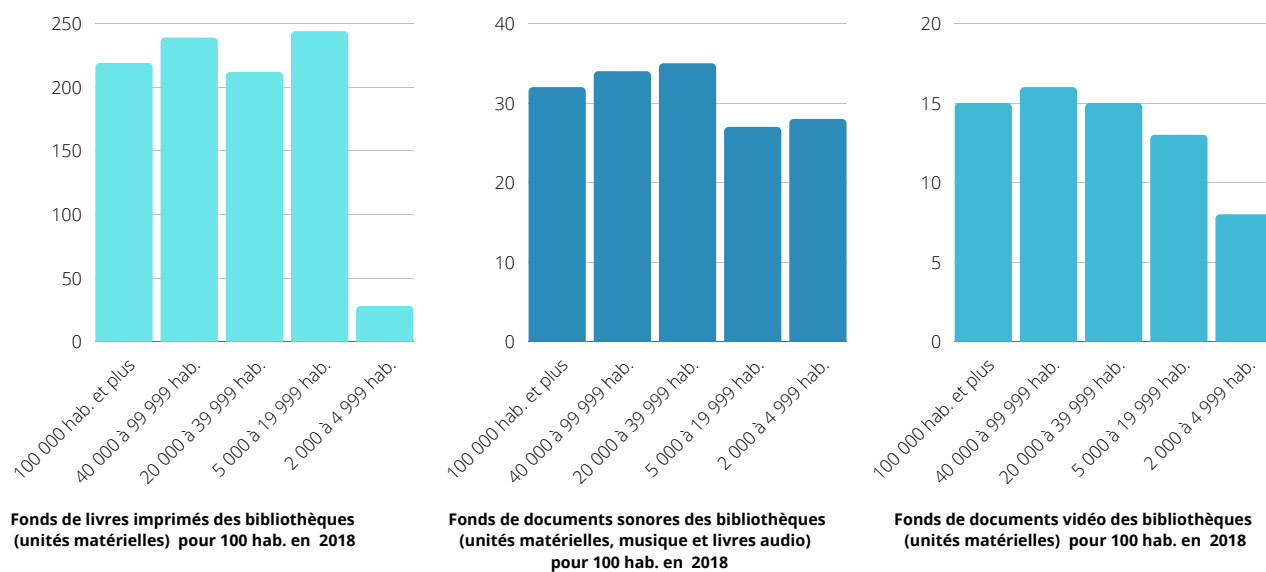
En moyenne, une bibliothèque desservant 2 000 habitants et plus dispose d'un fonds de **37 900 documents sur supports**, dont **31 988 livres imprimés**.

En 2018, 79% de ces établissements disposent d'un fonds de documents sonores (musique et livres audio), soit 3 points de plus qu'en 2012. Toujours en 2018, 69% de ces établissements proposent une offre de documents vidéo, soit 9 points de plus qu'en 2012.

Évolution, entre 2014 et 2018, du nombre moyen de documents sur support par bibliothèque desservant 2 000 habitants et plus

	2014	2015	2016	2017	2018
Fonds livres imprimés	31801	32243	31363	31712	31988
Fonds documents sonores	3765	3917	3950	4008	4019
Fonds documents vidéos	1467	1560	1683	1798	1907

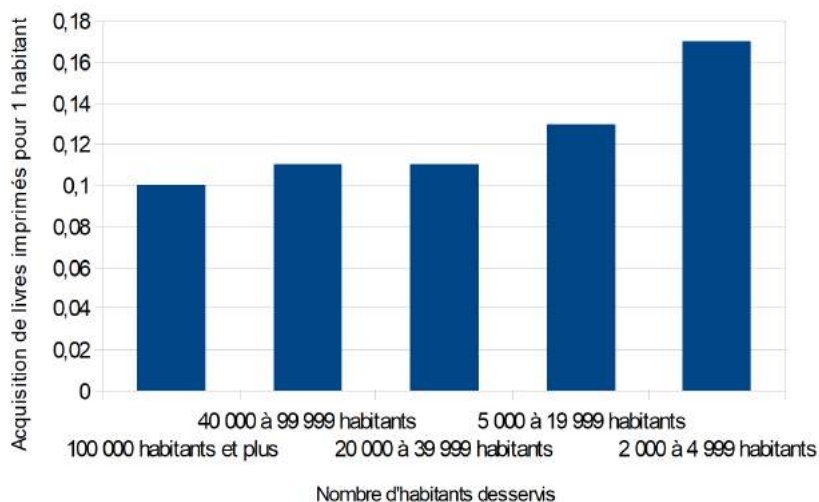
Le fonds de livres imprimés est globalement stable sur la période. Les fonds des documents sonores et vidéo ont connu une nette progression entre 2014 et 2018, avec respectivement +6,7% et +30%, malgré une baisse du nombre de ces prêts sur ces supports.



6.1 LIVRES IMPRIMÉS

En moyenne, **les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants ont acquis 1 650 livres imprimés en 2018**. On retrouve, comme en 2016 et en 2017, d'importants écarts selon la population desservie, avec notamment un nombre moyen d'acquisitions qui triple lorsqu'on passe le seuil des 100 000 habitants.

Acquisition de livres imprimés réalisée en 2018

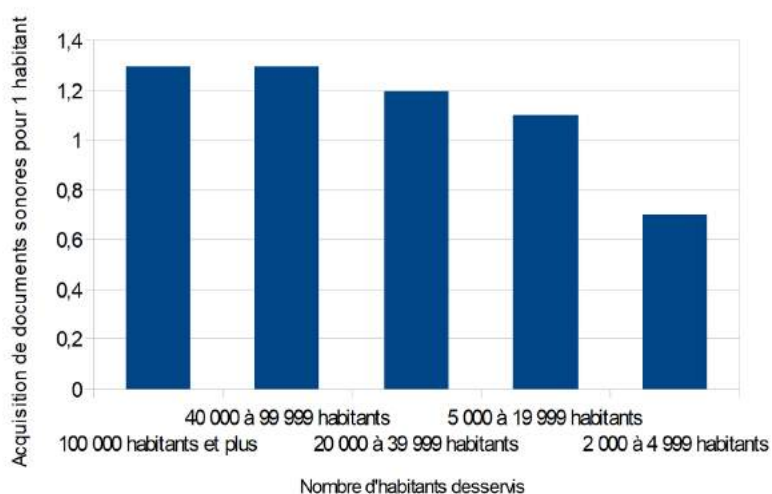


Le nombre moyen de livres achetés est en légère baisse (-1%) entre 2017 et 2018. Cela fait suite à une baisse continue depuis 2012, avec chaque année un recul compris entre 2 et 3%, puis à une tendance à la stabilisation depuis 2016. Contrairement à ce qui avait été constaté les années précédentes, la tendance à la baisse semble plus forte pour les bibliothèques desservant moins de 20 000 habitants, tandis que la tendance est plutôt à l'augmentation pour les bibliothèques desservant plus de 20 000 habitants.

6.2 DOCUMENTS SONORES

La baisse des acquisitions de documents sonores, régulière depuis 2012, s'est accentuée en 2016 où l'on constatait une baisse d'ensemble de 10 points. Cette baisse se poursuit entre 2017 et 2018. Cependant, l'action des bibliothèques dans le domaine musical s'est diversifiée au-delà du prêt de documents sonores et concerne désormais l'organisation de concerts, la constitution de clubs d'écoute avec les usagers ou encore la mise en œuvre de services encore émergents comme le prêt d'instruments.

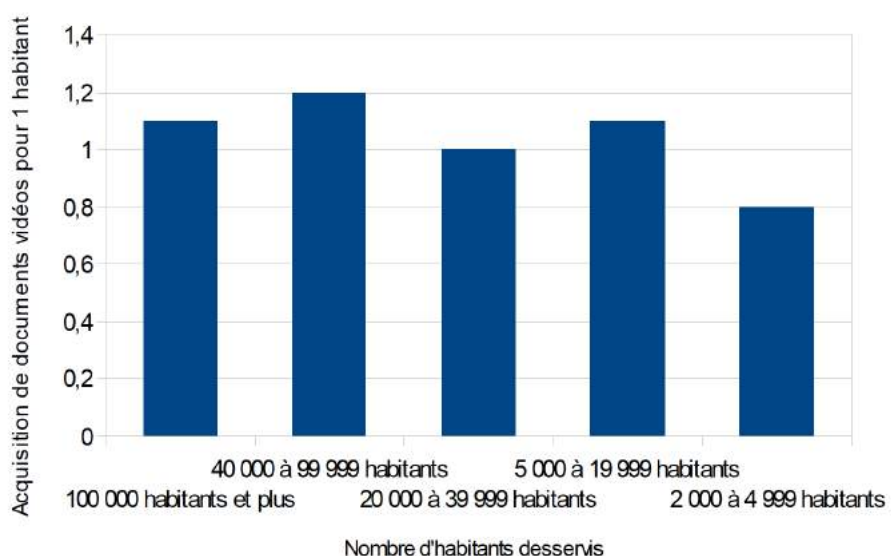
Acquisition de documents sonores réalisée en 2018



6.3 DOCUMENTS VIDÉO

En moyenne, **les bibliothèques ont acheté 130 documents vidéo en 2018**. Les acquisitions de documents vidéo sont également en baisse depuis 2013. Pour les bibliothèques desservant 100 000 habitants et plus, la baisse a été la plus forte, **les acquisitions de 2018 étant en recul de 25% par rapport à 2014**.

Acquisition de documents vidéo réalisée en 2018



6.4 DÉPENSES D'ACQUISITIONS DOCUMENTAIRES

Les dépenses d'acquisition sur documents physiques connaissent cependant une baisse progressive depuis 2012. Ainsi, l'année 2017 a connu un recul de 1% par rapport à 2016. Cependant, **2018 marque une augmentation de 2%**. Cela sera à analyser au regard des futures enquêtes, pour voir si cette augmentation est continue.

Les dépenses d'acquisitions de ressources numériques évoluent très différemment, avec une période de forte croissance entre 2013 et 2014 (+28%), puis **une augmentation qui se poursuit de façon moins marquée entre 2014 et 2018**.

En 2018, le budget moyen des bibliothèques pour l'acquisition de ressources numériques s'établit à près de **1 940 euros et 0,13 € par habitant**. Là encore, on constate que la limite des 20 000 habitants constitue un seuil particulièrement significatif. Comme rappelé ci-dessus, les petites collectivités sont peu nombreuses à réaliser des dépenses dans ce domaine, d'autant qu'elles bénéficient, pour une partie d'entre elles, des acquisitions et des abonnements pris en charge par les bibliothèques départementales.

L'achat de ressources numériques ne représente donc qu'une part limitée du budget d'acquisition des bibliothèques (5.7%), même si cette dépense peut déjà se révéler conséquente dans un contexte de baisse des crédits. Les moyens alloués aux ressources numériques sont comparativement plus conséquents pour les bibliothèques desservant des territoires peuplés.

Même si le budget d'acquisition de ressources tend à augmenter puis se stabiliser, sa part relativement faible au sein du budget total d'acquisition des établissements fait qu'il n'a pas d'impact sur la tendance générale à la baisse des budgets des acquisitions.

7. ACTION CULTURELLE ET PARTENARIATS

7.1 PARTENARIATS AVEC LES STRUCTURES CULTURELLES

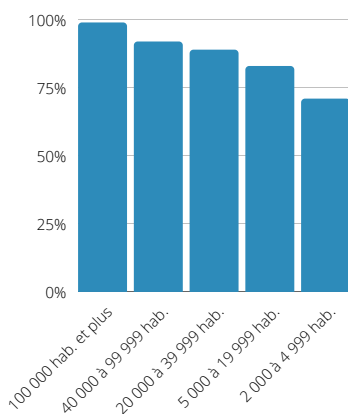
Une bibliothèque sur deux (64%) desservant plus de 2 000 habitants met en œuvre des partenariats avec des structures culturelles, soit une progression de 5 points par rapport à 2017. Cette proportion est fortement liée à la taille de la collectivité puisque plus de 90% des bibliothèques desservant plus de 20 000 habitants établissent ce type de partenariat.

Il est en effet courant qu'une bibliothèque soit le seul équipement culturel dans une petite commune, les autres institutions étant souvent plus présentes dans les grandes villes. C'est particulièrement le cas pour les musées : 58% des bibliothèques desservant plus de 100 000 habitants nouent des partenariats avec ces institutions, contre 22% pour l'ensemble des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants.

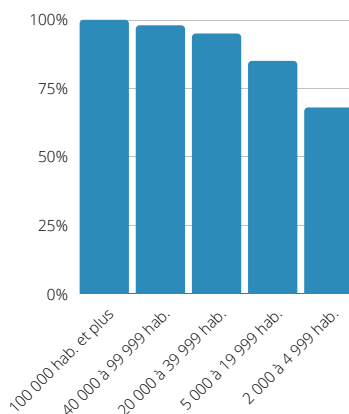
Les partenariats avec les structures associatives restent les plus nombreux : de même que les conservatoires ou les écoles de musique, les associations constituent souvent des opérateurs bien implantés au niveau local. Ces questions ayant été ajoutées au questionnaire en 2013, il est possible de dresser un tout premier panorama des évolutions. Seuls les partenariats avec les associations semblent progresser, passant de 50% en 2013 à 55% en 2018. Les partenariats avec les autres types d'institutions culturelles sont stables.

7.2 ACTIONS CULTURELLES IN-SITU

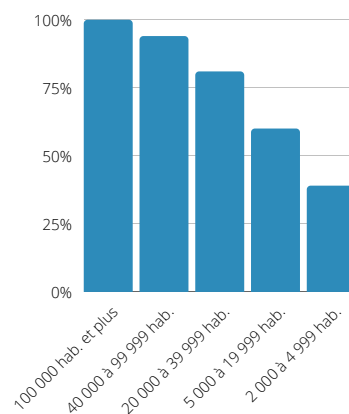
Si une part importante des bibliothèques desservant entre 2 000 et 4 999 habitants met en œuvre des séances de contes et des expositions, elles ne sont que 39% à proposer des concerts et des projections, ce chiffre étant en légère augmentation par rapport à 2017. On constate cependant une grande diversité dans les actions organisées par les bibliothèques de toutes tailles.



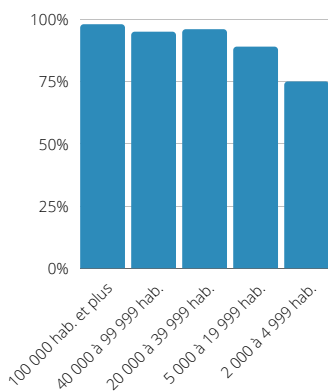
Part des bibliothèques proposant des expositions en 2018



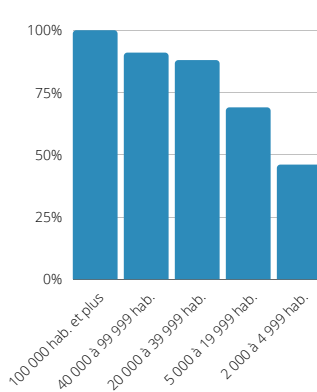
Part des bibliothèques proposant des conférences et rencontres cultures en 2018



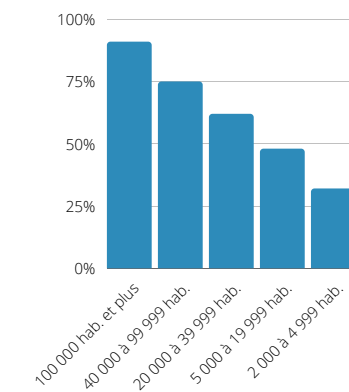
Part des bibliothèques proposant des concerts et projections en 2018



Part des bibliothèques proposant des séances de conte en 2018



Part des bibliothèques proposant des clubs de lecteurs et des ateliers d'écriture en 2018



Part des bibliothèques proposant des fêtes, des salons du livre et des festivals en 2018

97% des bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus proposent au moins un type d'action parmi les 6 ici pris en compte. Elles sont également **79%** à proposer 3 à 6 types d'actions, ce résultat étant de **68%** pour les bibliothèques desservant 2 000 à 4 999 habitants et de **100%** au-delà du seuil de 40 000 habitants. Ces pratiques se sont assez largement développées entre 2013 et 2017, avec **une progression de 5 à 10 points.**

Les chiffres indiqués dans ce paragraphe datent des données 2017.

7.3 JEUNESSE

Les publics jeunes fréquentent massivement les bibliothèques publiques. Dans l'enquête Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016, 57% des répondants de 15 à 24 ans déclarent avoir fréquenté une bibliothèque avant 11 ans et 60% entre 11 et 16 ans, tranche d'âge où on peut en effet observer un pic de fréquentation. Cette enquête montre par ailleurs que les publics jeunes d'aujourd'hui sont beaucoup plus susceptibles de fréquenter une bibliothèque que les générations précédentes à ces âges. Cette tendance peut être corrélée à l'offre importante développée par les bibliothèques en direction de ces publics.

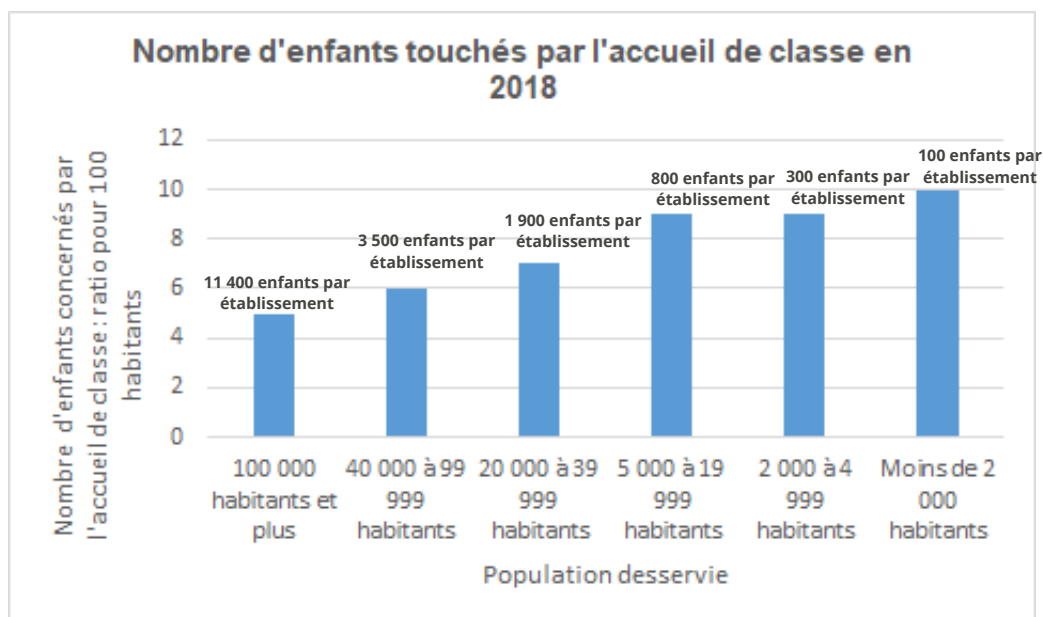
Les écoles primaires sont les premiers partenaires des bibliothèques. Alors que l'existence de partenariats est habituellement fortement corrélée à la taille de la collectivité, une très grande majorité de bibliothèques met en œuvre des partenariats avec des écoles primaires, quelle que soit la taille de la commune ou de l'EPCI desservis. **88% des bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants sont concernées**, alors que les établissements appartenant à cette tranche de population proposent habituellement moins de services et d'actions culturelles. **Les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus sont, pour leur part, 96% à mettre en œuvre des partenariats avec les écoles primaires.**

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce phénomène. Tout d'abord, la densité du maillage scolaire fait écho à celle des bibliothèques : il s'agit de deux équipements qui restent présents dans les petites communes, ce qui augmente assez logiquement la possibilité d'une collaboration.

Par ailleurs, l'expertise développée par les bibliothécaires dans le domaine de la littérature jeunesse et de la lecture plaisir, souvent dès la petite enfance, est un gage de qualité pour les partenariats noués avec l'institution scolaire. La corrélation avec la taille de la collectivité étant faible, on peut s'intéresser à la répartition des résultats selon les moyens dont bénéficie la bibliothèque, évalués par la typologie de l'ABD.

Les bibliothèques de bon niveau (B1 et B2) sont plus susceptibles d'accueillir des scolaires, tandis que les Points lecture de niveau 5, qui ne proposent qu'un service de lecture publique très restreint, ne sont que 42% à mettre en œuvre des partenariats avec l'institution scolaire.

Ce chiffre apparaît stable, la pratique de partenariats avec les écoles primaires semblant installée de longue date. Lors de l'enquête en 2015 avait été ajoutée une question sur le nombre d'enfants concernés par ces actions : elle permet d'en avoir une estimation. Il faut cependant garder à l'esprit qu'il est souvent complexe pour les petits établissements de comptabiliser le public d'une action.



Avec une moyenne de 545 enfants accueillis par bibliothèque en 2018 (940 pour les seules bibliothèques desservant 2000 habitants et plus), il est enregistré une légère augmentation (2%) par rapport à 2017. L'accueil d'enfants pendant les Temps d'accueil périscolaires (TAP) concerne près de la moitié (40%) des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants. Tout comme l'accueil de classes, cette activité n'est que faiblement liée à la taille de la commune.

Si un grand nombre d'actions s'adresse à des enfants en âge d'être scolarisés, la tranche des 0-3 ans constitue également un public important pour les bibliothèques. Ainsi, **82% des bibliothèques desservant plus de 2000 habitants mettent en œuvre un partenariat avec un service de la petite enfance.**

De façon logique, on retrouve les mêmes proportions pour la mise en œuvre d'actions en direction de la petite enfance.

Les travaux de l'association ACCES (Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations) ont permis de souligner, dans les années 1980, l'importance de l'accès au livre et à la lecture dès la petite enfance. La découverte de la langue du récit, du rythme des comptines, le livre comme support d'échanges entre le bébé et ses parents jouent un rôle dans le développement du tout-petit, dans un contexte où la littérature jeunesse francophone est diverse et de qualité. La mise en place d'actions à destination des moins de 3 ans et de leurs familles, en partenariat avec les professionnels de la petite enfance (dons de livres à la naissance des enfants, formation croisée, lectures dans les crèches et les centres de protection maternelle et infantile, etc.), permet de faire entrer le livre dans les familles, et de sensibiliser les parents à l'importance de la lecture dès les premiers mois.

Malgré l'existence d'un pic de fréquentation chez les 11-16 ans, mis en lumière par l'enquête du ministère de la Culture sur *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016*, les actions en direction des adolescents concernent un nombre moins important de bibliothèques que les actions en direction des écoles et de la petite enfance.

Actions en direction des adolescents en 2018

Type	Population couverte	Part d'établissements mettant en œuvre des partenariats avec des établissements du secondaires ¹¹	Part d'établissements mettant en œuvre des partenariats avec des collèges	Part d'établissements mettant en œuvre des partenariats avec des lycées
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	98,00%	94,00%	95,00%
	40 000 à 99 999 habitants	88,00%	91,00%	80,00%
	20 000 à 39 999 habitants	82,00%	75,00%	57,00%
	5 000 à 19 999 habitants	53,00%	50,00%	18,00%
	2 000 à 4 999 habitants	23,00%	19,00%	4,00%
Ensemble des bibliothèques		43,00%	40,00%	19,00%

Le nombre restreint de bibliothèques mettant en œuvre des partenariats avec des collèges et des lycées, notamment dans les petites communes, s'explique en partie par la répartition moins dense de ces équipements sur les territoires.

Toutes les bibliothèques ou presque (**84%**) ayant des partenariats avec des lycées ont également des partenariats avec des collèges. La réciproque ne s'observe pas, seules **42%** des bibliothèques ayant des partenariats avec des collèges mettent en place des dispositifs similaires avec des lycées. **17%** des bibliothèques mettent en œuvre les deux types de partenariats.

Les chiffres indiqués dans ce paragraphe datent des données 2017.

En rappelant les difficultés de comptabilisation du nombre de jeunes concernés par ces actions, on peut estimer que les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus et mettant en œuvre des partenariats avec des collèges ont reçu en moyenne 200 collégiens. Le même exercice pour les lycéens aboutit à un résultat de 150 jeunes¹². En étendant ces moyennes à l'ensemble des bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, qu'elles mettent en place ou non ces dispositifs, on observe qu'en moyenne une bibliothèque a reçu, en 2018, 75 collégiens et 25 lycéens au travers de ces partenariats. Autrement formulé, les adolescents ne représentent que 10% des publics jeunes accueillis dans le cadre de partenariats.

7.4 COHÉSION SOCIALE

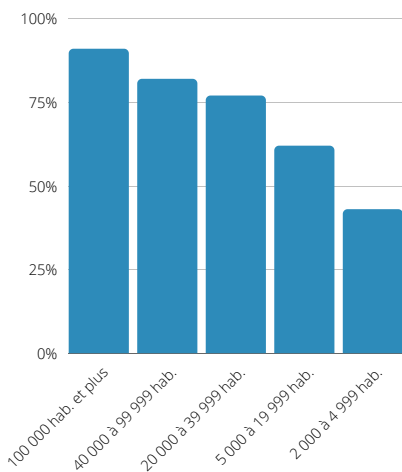
Les actions hors les murs occupent un rôle important dans la mise en œuvre par les bibliothèques d'une politique destinée à favoriser l'égalité d'accès au livre et à la lecture. Ce type d'action permet de porter à la connaissance des non fréquentants l'offre proposée par les bibliothèques et facilite l'intervention des bibliothèques dans des espaces parfois éloignés géographiquement de l'équipement de lecture publique, compensant ainsi certains déficits en matière de desserte territoriale. Cette autre forme d'inscription des bibliothèques dans l'espace public peut enfin permettre de renforcer leur présence tout en donnant à voir une nouvelle image de leur action. Les bibliothèques sont très nombreuses à mettre en œuvre ce type d'action, y compris dans les petites communes.

11 - Collèges et/ou lycées

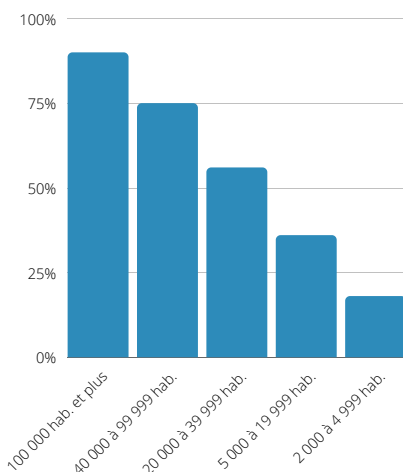
12 - Ces résultats ne prennent en compte que les bibliothèques concernées.

Si une très forte majorité de bibliothèques met en œuvre des actions dans le domaine de la jeunesse, proposer des actions en direction d'autres publics spécifiques semble moins répandu, en particulier dans les petites communes. Ainsi, les deux tiers environ (64%) des bibliothèques conduisent des actions hors les murs, cette proportion n'ayant pas évolué sur lors des 3 dernières années et n'est en progression que de 3 points depuis 2013.

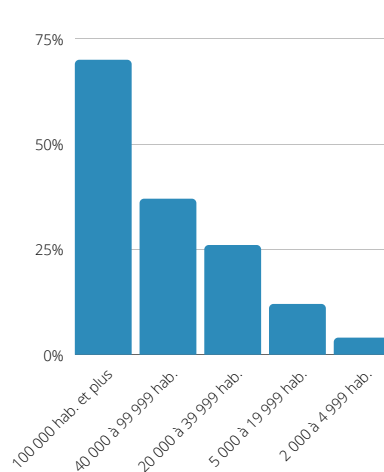
Part des bibliothèques mettant en œuvre des actions en direction des personnes âgées en 2018



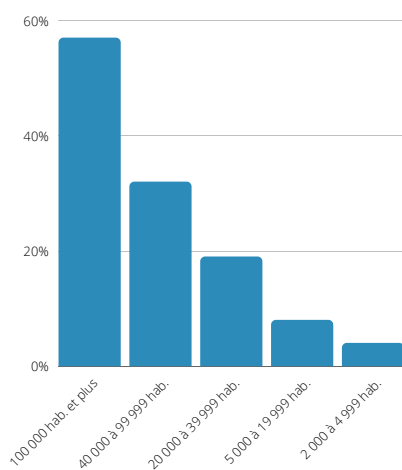
Part des bibliothèques mettant en œuvre des actions en direction des personnes en situation de handicap en 2018



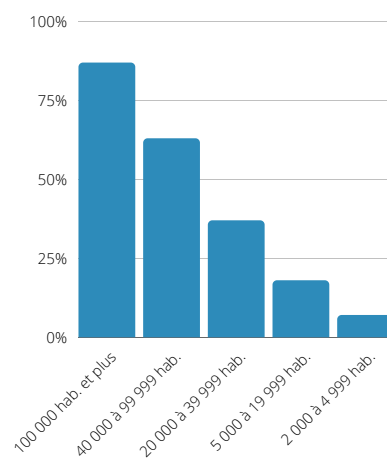
Part des bibliothèques mettant en œuvre des actions en direction des personnes en recherche d'emploi en 2018



Part des bibliothèques mettant en œuvre des actions en direction des personnes en situation d'illettrisme en 2018

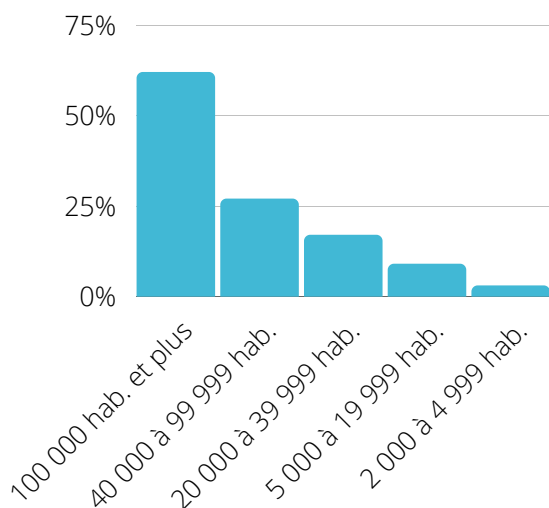


Part des bibliothèques mettant en œuvre des actions en direction des personnes immigrées en 2018

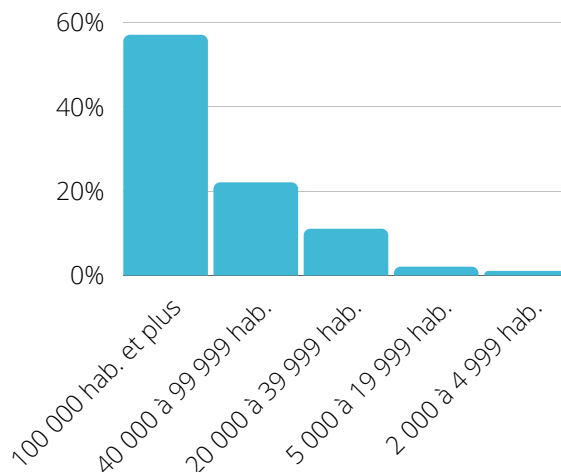


Mettre en œuvre des actions en direction de publics spécifiques nécessite l'élaboration de partenariats associatifs ou institutionnels. La présence de personnel formé pouvant assurer la coordination de ces actions est également un facteur important de réussite. Enfin, la préparation et la mise en œuvre de ces actions demande un temps de travail conséquent. Les grandes collectivités, disposant de davantage de moyens pour employer du personnel qualifié et plus susceptible d'atteindre un nombre suffisant de salariés pour mutualiser temps de travail et compétences, ont donc logiquement davantage tendance à cibler ce type de publics.

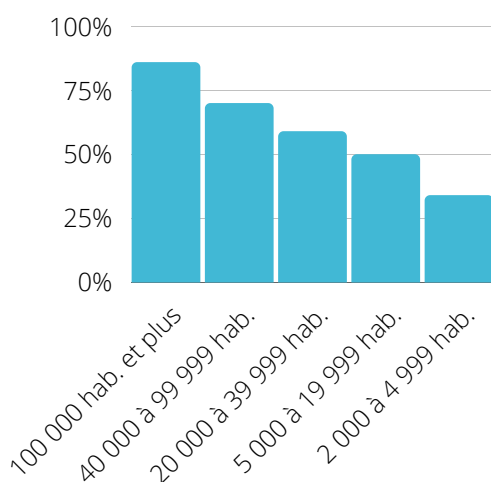
Cette situation se reflète dans la proportion à mettre en œuvre des partenariats avec des structures sociales : les bibliothèques sont plus susceptibles d'être partenaires de centres de loisirs ou de maisons de retraite que de centres sociaux.



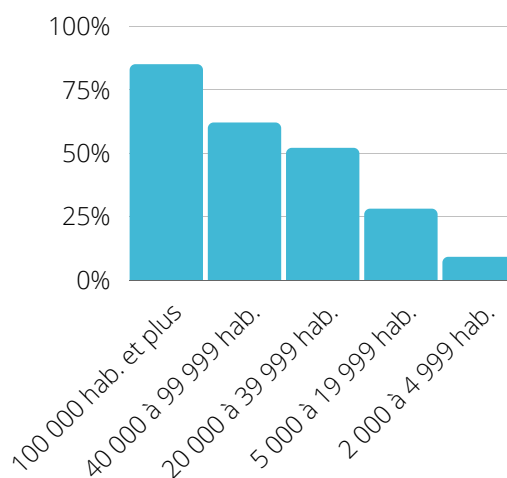
Part des bibliothèques mettant en oeuvre des partenariat avec les hôpitaux en 2018



Part des bibliothèques mettant en oeuvre des partenariat avec les prisons¹³ en 2018



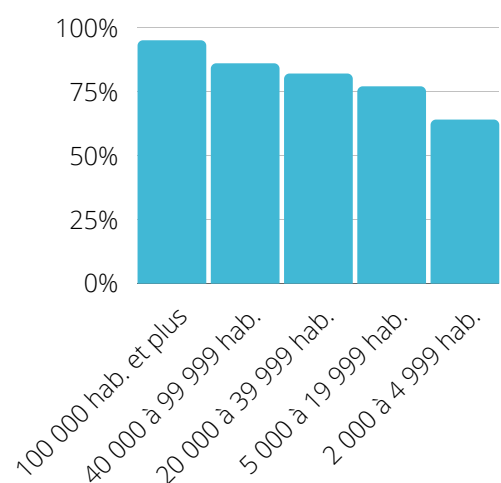
Part des bibliothèques mettant en oeuvre des partenariat avec les maisons de retraite en 2018



Part des bibliothèques mettant en oeuvre des partenariat avec les centres sociaux en 2018

13 - Prisons, centres de semi-liberté, protection judiciaire de la jeunesse

Part des bibliothèques mettant en oeuvre des partenariats avec les centres de loisirs en 2018



La part des bibliothèques mettant en œuvre des partenariats dans le domaine social est demeurée stable sur la période 2014-2018, et semble connaître de 2016 à 2018 une légère baisse d'environ 1%. Les prochaines enquêtes permettront de confirmer si cette baisse est réellement significative.

7.5 PORTAGE À DOMICILE

Les services de portage de documents à domicile s'adressent généralement aux personnes ayant des difficultés à se déplacer (personnes âgées, en situation de handicap, n'ayant pas accès à un véhicule). La mise en œuvre d'une telle offre peut se faire en partenariat avec des services médicaux ou sociaux pour définir un public-cible. En permettant un échange direct avec un agent de la bibliothèque, bénévole ou salariés, le portage à domicile peut contribuer à rompre l'isolement social. Ces services peuvent donc permettre de garantir un accès à la culture pour des publics empêchés, tout en participant à la cohésion sociale sur un territoire.

31% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent ce service. Si la proportion d'établissement pratiquant le portage à domicile tend à croître avec la population desservie, les petites collectivités ne sont pas en reste puisque 26% des bibliothèques desservant entre 2 000 et 5 000 habitants incluent le portage à domicile dans leur offre. Ce service peut en effet être particulièrement pertinent dans les territoires où l'habitat est plus dispersé et l'accès aux transports publics moins aisé.

**ACTIVITÉ
DES POINTS D'ACCÈS AU
LIVRE EN 2018**





- ▶ **L'amplitude horaire moyenne d'ouverture des points d'accès au livre s'élève à 7 heures**
- ▶ **23% des établissements disposent d'un site web, soit une progression de 10 points par rapport à 2013**
- ▶ **En moyenne, 4,2 bénévoles et 0,4 personnel salarié y exercent**
- ▶ **Les dépenses documentaires par habitant s'élèvent en moyenne 0,88 €**

Les points d'accès au livre appartiennent aux catégories 4 et 5 de la typologie de l'ABD. Ce sont des lieux de lecture qui, à la différence des bibliothèques de niveau 3, ne remplissent pas l'ensemble des critères suivants :

- une surface des locaux d'au moins 25 m² ;
- des bénévoles qualifiés (qui ont par exemple suivi une formation à la bibliothèque départementale) ;
- une ouverture hebdomadaire de 4 heures minimum ;
- un budget d'acquisition documentaire de 0,50€ par habitant minimum.

Il s'agit d'établissements dans lesquels le niveau de service est insuffisant et qui ne sont pas considérés comme des bibliothèques. Ils font par conséquent l'objet d'un traitement à part dans la présente synthèse. Ils desservent généralement de très petites communes (pour 97% d'entre eux, la population couverte est inférieure à 2 000 habitants) et n'ont pas toujours un local propre pour accueillir les collections et le public. Il s'agit également d'établissements non professionnalisés pour lesquels les taux de réponse à l'enquête annuelle sur les activités des lieux de lecture sont quelque peu réduits par rapport à ceux des bibliothèques (50% contre 71%).

Ces différentes caractéristiques les rapprochent des bibliothèques de collectivités de moins de 2 000 habitants, qui constituent à la fois un point de comparaison pertinent et un seuil minimum de service vers lequel les points d'accès au livre devraient tendre.

1. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

La surface moyenne d'un point d'accès au livre est de 70 m², contre 97 m² pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants. Cet écart important (environ un tiers) se confirme quand cette surface est rapportée à la population desservie : ainsi, la surface moyenne par habitant est de 0,05 m² pour les points d'accès au livre et de 0,09 m² pour les bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants.

Les points d'accès au livre restent donc en moyenne encore en-dessous des normes de l'Etat, qui recommandent une surface minimum de 100 m² et de 0,07 m² par habitant. Cette situation s'explique aussi par le fait qu'une partie des points d'accès au livre ne dispose pas de local propre (offre de livres dans le bâtiment de la mairie, local partagé avec d'autres services...) et ne sont donc pas spécifiquement conçus pour proposer un service de lecture publique.

En revanche, l'amplitude horaire est comparable à celle des bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants : la moyenne pour ces deux types d'établissements est d'environ huit heures d'ouverture par semaine (7 heures pour les points d'accès au livre et 8h30 pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants). La présence de professionnels ou de bénévoles qualifiés, gage d'une offre de qualité, n'est en revanche pas toujours suffisante pour disposer du nombre d'équivalents temps plein nécessaire à une amplitude horaire plus étendue.

Enfin, seuls 25% des points d'accès au livre disposent d'un site web en propre. Ce chiffre, encore faible, a cependant augmenté de onze points depuis 2014. Les bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants sont quant à elle 46% à proposer ce service (plus 17 points depuis 2014).

2. EMPRUNTEURS ACTIFS

L'écart des services proposés (taille de l'équipement, collections choisies par des personnes qualifiées, budgets d'acquisition...) qui demeure important entre les bibliothèques et les points d'accès au livre a un impact important sur l'usage des collections. En effet, les bibliothèques des petites collectivités (moins de 2 000 habitants) ont un taux d'emprunteurs actifs très important (16% de la population desservie), tandis que ce taux n'est que de 8% pour les points d'accès au livre.

De façon logique, cet écart se retrouve dans le nombre de prêts de livres rapporté au nombre d'habitants, qui atteint 2,4 pour les bibliothèques de niveau B3 mais n'atteint que 1,7 pour les points d'accès au livre avec, dans le détail, un niveau de 1,75 pour les établissements de niveau 4 et de 1,1 pour les établissements de niveau 5. Concernant les établissements de niveau 1 et 2, le prêt de livres par habitants s'élève à, respectivement, 4,4 et 3,35. Pour l'ensemble des bibliothèques, ce chiffre s'élève à 3,5. On peut également préciser que sur l'ensemble des établissements, bibliothèques et points d'accès au livre, on observe une corrélation parfaite entre le niveau de l'établissement (1 à 5) et le nombre de livres empruntés par habitant. Plus les moyens engagés sont importants, plus fort est le taux d'emprunt.

Par ailleurs, les dynamiques observées varient sensiblement selon le profil des établissements. On doit tout d'abord rappeler que pour les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, les volumes de prêts de livres ont augmenté de 2,4% entre le niveau observé en 2014 et celui de 2018. Pour les bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants, le recul est de 5,5%. Si la baisse est significative, il est noté une hausse de 2% entre 2017 et 2018, hausse qui sera à confirmer dans les prochaines enquêtes. Il est même de 12,5% pour les points d'accès au livre.

ANNEXES



1. CONTOURS ADMINISTRATIFS RETENUS ET POPULATION DESSERVIE

L'enquête sur les bibliothèques de lecture publique porte, administrativement parlant, à la fois sur les établissements à gestion municipale et¹ sur ceux dépendant d'une intercommunalité (que celle-ci soit une communauté de communes, une communauté urbaine ou toute autre forme d'établissement public de coopération intercommunale).

Chaque unité administrative interrogée exerce sa compétence sur un territoire défini. Plusieurs unités administratives peuvent coexister sur un même territoire communal, mais leur périmètre de compétence sera nécessairement différent².

Par ailleurs, une unité administrative peut comprendre un certain nombre de « lieux de lecture », terme définissant un bâtiment physique distinct donnant accès aux collections de l'établissement. Ces « lieux » ne sont pas interrogés de façon individuelle, mais sont intégrés dans le réseau, qui est interrogé en tant que tel.

Jusqu'en 2016, la population de l'ensemble des communes desservies servait de référence pour le calcul des ratios du présent rapport ainsi qu'aux calculs de la typologie ABD.

Avec la recomposition des EPCI dans le cadre de la loi NOTRe et la très forte augmentation de la population moyenne des EPCI (+74 % entre 2015 et 2017), il est apparu important de retenir dès le rapport 2017 une nouvelle définition de la population desservie. Les communes desservies à la fois par un établissement communal et un établissement intercommunal sans lieu de lecture sur leur territoire voient leur population décomptée uniquement pour l'établissement communal et non pas pour l'établissement intercommunal.

	Avec un lieu de lecture intercommunal	Sans lieu de lecture intercommunal
Avec un ELP communal	Population affectée à l'ELP communal et également à l'ELP intercommunal	Population affectée uniquement à l'ELP communal
Sans ELP communal	Population affectée à l'ELP intercommunal	Population affectée uniquement à l'ELP intercommunal

Ce mode de calcul limite par ailleurs les doubles comptes dans la population desservie.

1 - Que celle-ci soit exercée directement ou par délégation à une structure associative.

2- Les villes de Strasbourg et de Rennes, par exemple, abritent toutes deux à la fois des établissements de lecture publique municipaux et à compétence intercommunale (respectivement le réseau de la Communauté urbaine de Strasbourg et la Bibliothèque des Champs Libres).

2. ÉVOLUTIONS DU CADRE GÉNÉRAL DE LA MÉTHODOLOGIE

2.1 NOMBRE DE RÉPONSES COLLECTÉES

Entre 2008 et 2015, l'enquête statistique annuelle du ministère de la Culture et de la Communication (Service du livre et de la lecture) auprès des bibliothèques municipales a connu plusieurs modifications sensibles. Jusqu'en 2008, le bilan statistique s'appuyait sur un échantillon représentant entre un quart et un tiers des bibliothèques et des points d'accès au livre, avec une répartition géographique globalement uniforme.

L'année 2009 a vu le début de la mise en place d'un nouveau dispositif visant à interroger l'ensemble des établissements de lecture publique. Les bibliothèques départementales de prêt partenaires du SLL contribuent désormais à l'identification et à la collecte des données d'activité des bibliothèques municipales de leurs réseaux. En 2009, 6 départements avaient pris part à ce nouveau dispositif. 4 941 structures avaient ainsi été interrogées, interrogations ayant permis la collecte de 3523 réponses (2 229 bibliothèques municipales et 1 294 points d'accès au livre)

En 2010, le nouveau système d'interrogation s'est étendu à 23 départements supplémentaires. Au total, la base d'interrogation a presque doublé entre 2008 et 2010 pour atteindre 8 361 unités, dont 6 479 ont répondu (3 410 bibliothèques municipales et 3 069 points d'accès au livre).

En 2011, 8 321 établissements ont été interrogés par l'enquête annuelle. Cette année-là et pour la première fois, une procédure de collecte intégralement dématérialisée a été mise en place.

En 2012, 9 381 établissements ont été interrogés, soit 1 060 de plus qu'en 2011, soit une progression du volume de la base d'enquête de +13 %.

Pour l'année 2013, grâce à un partenariat étendu à 45 départements, on comptabilisait 9 812 établissements interrogés, soit 443 de plus qu'en 2012, ou encore une progression du volume de la base d'interrogation de +5 %. On pouvait ainsi estimer que 60 % des établissements de lecture publics avaient été interrogés.

En 2014, avec l'appui des bibliothèques départementales de 58 Conseils départementaux, 10 521 établissements ont été sollicités. 8 625 établissements ont répondu

En 2015, 8 nouvelles bibliothèques départementales ont apporté leur appui. 10 843 établissements ont reçu le questionnaire de suivi d'activité, soit 3 % de plus qu'en 2014. 8 923 ont répondu.

En 2016, 14 nouveaux départements se sont joints au dispositif, pour un cumul de 83 départements, soit 8 départements sur 10 (106 départements intégrant les DROM-COM). Les bibliothèques départementales partenaires couvrent 83 % des communes et 84 % de la population nationale. Avec la croissance du nombre de départements partenaires, le nombre d'établissements contactés a sensiblement augmenté, près de 12 000 unités ayant été interrogés, 10 017 ayant répondu. Sur la base des établissements contactés, l'année 2016 a connu le meilleur taux de réponse jamais observé (84 %). Plus globalement, on doit noter que 61 % de l'ensemble des établissements de lecture publique (contacté ou non) ont répondu à l'enquête (71 % pour les bibliothèques et 51 % pour les points d'accès au livre).

En 2017, l'OLP a étendu son périmètre de 9 départements pour couvrir au total 92 Conseils départementaux. 12 405 établissements étaient donc repérés et on reçut le questionnaire. 10 333 ont répondu, soit un taux de réponse de 83 %. Ainsi qu'évoqué lors des pages précédentes, les modes de calculs des populations couvertes avaient été sensiblement revus.

L'Observatoire 2018 constitue une année de transition avant le changement de niveau de collecte des informations (qui intégrera en 2019 pour une large part des questions portant sur les lieux de lecture et non plus sur le cumul de l'Unité administrative) et la mise en œuvre d'une nouvelle typologie des établissements. Les bouleversements passés et ceux à venir ont conduit à préférer stabiliser, pour 2018, le décompte des établissements de lecture publique ainsi que leur répartition selon la typologie ABD. Ainsi, l'analyse des communes couvertes ne revêt que peu de sens pour 2018, reprenant de facto les résultats de 2017. La stabilité du nombre d'établissements interrogés en 2017 puis en 2018 conforte ce choix. Concernant la collecte des réponses, on doit préciser que l'exhaustivité des départements partenaires a été quasiment atteinte, 95 bibliothèques départementales ayant été associées. 12 429 établissements étaient donc repérés et on reçut le questionnaire. 10 441 ont répondu, soit un taux de réponse élevé de 84 %, en progression de 1 point par rapport à l'année précédente.

Récapitulatif des données générales d'enquête entre 2008 et 2018

Bilan annuel	Base d'interrogation	Réponses collectées exploitées	Taux de réponse	Réponses collectées auprès des bibliothèques	Réponses collectées auprès des points d'accès au livre
2008	4 293	3 100	72 %	2 352	748
2009	4 941	3 523	71 %	2 229	1 294
2010	8 361	6 479	77 %	3 410	3 069
2011	8 321	6 542	79 %	3 585	2 957
2012	9 381	7 280	78 %	3 938	3 342
2013	9 812	7 723	79 %	4 141	3 582
2014	10 521	8 625	82 %	4 997	3 628
2015	10 843	8 923	82 %	5 203	3 720
2016	11 978	10 017	84 %	5 751	4 266
2017	12 405	10 333	83 %	6 027	4 306
2018	12 429	10 441	84 %	6 102	4 339

2.2 GESTION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ

Afin d'assurer la représentativité des réponses, le travail réalisé pour le rapport annuel 2010 avait retenu comme critère structurant la typologie proposée par l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBBDP) décrite ci-après, distinguant 3 « niveaux » de bibliothèques et deux niveaux pour les points d'accès au livre. L'utilisation de cette caractérisation des établissements avait permis à la fois de redresser les résultats mais avait également été retenue comme clé de lecture des résultats.

Cette stratégie avait effectivement permis d'améliorer la représentativité des réponses analysées, les travaux antérieurs ayant tendance à sur-représenter les poids des bibliothèques les plus importantes³.

En 2011, un important travail de recensement des établissements de lecture publique a été conduit par les équipes du SLL cherchant à savoir, pour chaque commune, si un établissement existait et dans l'affirmative quel était son profil ADBBDP. Cette collecte d'informations et l'estimation, par une approche probabiliste, des informations manquantes pour 8 255 communes (cf. annexe du rapport 2011) avaient permis de redonner aux bibliothèques les plus petites leur part véritable.

La stratégie de redressement de 2011, considérée comme plus robuste, avait été reconduite à l'identique en 2012, puis en 2013. Seule évolution sensible entre 2011 et 2012, certains établissements ayant donné des réponses partielles ne pouvaient pas être attribués à un profil ADBBDP. Par convention et jusqu'en 2011, ces établissements étaient affectés aux points d'accès au livre. La part très importante d'établissements de communes de moins de 2 000 habitants justifiait cette pratique. En 2012, puis en 2013, un travail spécifique a été engagé permettant de mieux qualifier ces établissements (191 établissements concernés en 2012, 445 en 2013), dont une partie a été réaffectée aux bibliothèques. Cette amélioration technique a engendré une tendance générale à la diminution des indicateurs sous forme de moyenne pour les points d'accès au livre.

En 2014, une nouvelle démarche d'estimation du nombre d'établissements de lecture publique a été engagée permettant, entre autres, de réévaluer la part des bibliothèques par rapport aux points d'accès au livre. Une démarche d'estimation a également été mise en œuvre en 2015 puis en 2016, reprenant les estimations de 2014 et les actualisant.

En 2017, une démarche similaire a été mobilisée. Suite aux changements liés au nouveau mode de calcul des populations desservies, aux réorganisations des EPCI ainsi qu'à l'amélioration continue du recensement des établissements au sein de l'ELP, on observait des évolutions sensibles des équilibres globaux, la part des bibliothèques augmentant de 6 points et passant ainsi de 49,1% à 55,1%. Symétriquement, la part des points d'accès au livre était en recul de 6 points.

3 - Les bibliothèques les plus grandes répondent plus fréquemment que les autres. La prise en compte directe des réponses déforme donc les résultats.

Objectif général de pondération selon la typologie ABD

	Structure retenue en 2013	Structure retenue en 2014	Structure retenue en 2015	Structure retenue en 2016	Structure retenue en 2017 et 2018
Bibliothèques de niveau 1	9,5	8,9	9	9,4	11,3
Bibliothèques de niveau 2	12,2	12,7	13,8	12,7	15
Bibliothèques de niveau 3	22,2	22,5	24,1	27	28,8
Total bibliothèques	43,9	44,2	46,9	49,1	55,1
Points de lecture de niveau 4	26,9	32,3	30,4	30,6	29,8
Dépôts de niveau 5	29,3	23,6	22,7	20,3	15
Total de points d'accès au livre	56,1	55,8	53,1	50,9	44,9
Total établissements de lecture publique	100	100	100	100	100

Ainsi que déjà mentionnée, la répartition retenue en 2018 reprend à l'identique celle de 2017. Cette structure des établissements a bien été prise en compte pour la pondération des bases réponses 2017 et 2018, les analyses du rapport national dissociant clairement la situation des bibliothèques de celle des points d'accès au livre. Pour les chapitres traitant globalement de l'ensemble des établissements de lecture publique, se posait la question de la prise en compte de tels écarts techniques liés au mode de calcul de la population desservie. En attendant la refonte 2019 de l'OLP analysant les données à partir des lieux sur la base d'une nouvelle typologie, il a été décidé de maintenir en 2017 et 2018 les volumes 2016 de bibliothèques (8 100) et les volumes de points d'accès au livre (8 400) tout en conservant les répartitions 2017 au sein de chaque groupe (structure B1/B2/B3 et structure B4/B5).

Données brutes de la base d'enquête selon la typologie ABD

	2016			2017			2018			Variation 17 - 18	
	Nb	%	%	Nb	%	%	Nb	%	%	absolue	relative
Bibliothèques	5 499	46 %	58 %	5 659	46 %	57 %	5 883	47 %	59 %	224	+ 4,0 %
Point d'accès au livre	3 978	33 %	42 %	4 205	34 %	43 %	4 108	33 %	41 %	-97	- 2,3 %
Indéterminé	2 501	21 %		2 541	20 %		2 438	20 %		-103	- 4,1 %
Total	11 978	100 %		12 405	100 %		12 429			24	+ 0,2 %

2.3 RÉPONSES ANALYSÉES

Sur les 12 429 établissements contactés, 10 611 ont répondu totalement ou partiellement au questionnaire 2018. Parmi ceux-ci, certaines réponses étaient très incomplètes et ont donc été écartées. Par conséquent les réponses de 10 441 établissements de lecture publique ont été retenues, sachant que certains d'entre eux n'avaient pas répondu à l'intégralité du questionnaire qui leur était soumis.

Ces réponses manquantes ont alors été estimées, soit au niveau individuel à partir des réponses des années antérieures, soit encore par application des évolutions moyennes observées sur les établissements de même profil, soit enfin par application du ratio par rapport à la population (ou une autre grandeur de référence, telle le nombre d'emprunteurs)

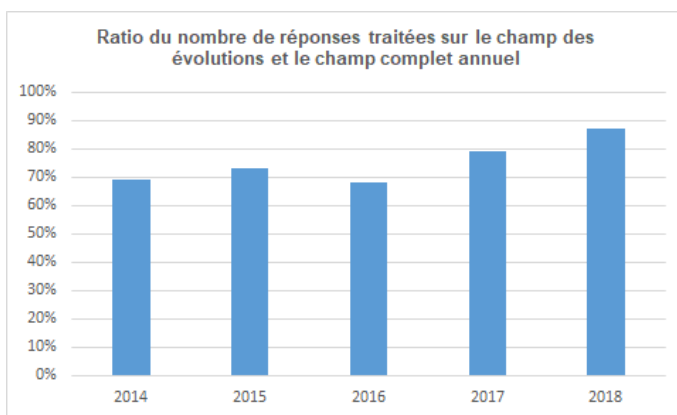
Jusqu'en 2014, la démarche réintérait des établissements pour lesquels on disposait de données sur la période N-4 à N-1 sans réponse en N. En 2014, on avait ainsi pris en compte la situation de 260 établissements non répondants en 2014 mais avec une situation connue (ou estimée) entre 2009 et 2013. Les données 2014 de ces 260 établissements faisaient l'objet d'estimations de leurs réponses. Cette stratégie s'était imposée lors des travaux de 2010-2012 afin de ne pas perdre les données d'évolution des établissements assidus lors de 3 ou 4 ans d'interrogation mais non répondants lors de la dernière vague.

Avec la montée en puissance du dispositif de suivi et l'augmentation du nombre de réponses, il a semblé préférable en 2015 de ne pas retenir la même logique, les gains étant réduits. Pour 2015 et pour la première fois, le champ des analyses de l'année en cours a donc été identique à celui des réponses effectivement collectées. Depuis, tous les rapports ont repris cette démarche initiée en 2015.

Dans le même esprit, le champ d'analyse des évolutions lors des 5 dernières années reprend tous les établissements répondant pour l'année en cours et ayant répondu au moins 3 fois entre lors des 4 années précédentes. 9 033 établissements satisfont à ces conditions pour le rapport 2018, soit +11 % de plus que le même champ pour le rapport 2017.

Nombre de réponses traitées sur le champ des évolutions

	Rapport 2014	Rapport 2015	Rapport 2016	Rapport 2017	Rapport 2018
B1	1 006	1 013	1 052	1 140	1 200
B2	1 341	1 463	1 351	1 508	1 571
B3	1 582	1 819	2 188	2 591	2 799
B4	1 684	1 729	1 733	2 157	2 508
B5	435	463	507	745	955
Total	6 048	6 487	6 831	8 141	9 033
BM	3 929	4 295	4 591	5 239	5 570
PAL	2 119	2 192	2 240	2 902	3 463



L'extension du nombre de réponses collectées chaque année a permis de réduire l'écart entre le nombre de réponses prises en compte pour l'analyse annuelle et celui retenu pour les analyses des 5 dernières années.

En 2014, le champ d'analyse des évolutions ne recouvrait que 69 % du champ annuel. Quatre ans plus tard, ce ratio s'établit à 87 %, soit 18 points de mieux.

Retenant des champs différents pour les analyses annuelles et les analyses des évolutions, les résultats bruts montrent naturellement quelques écarts. Cette difficulté tend cependant à se réduire .

De manière synthétique Cette stratégie revient à baser la synthèse 2016 sur :

- un champ annuel 2018 avec les réponses de 10 411 établissements de lecture dont on connaît la situation en 2018 dont 6 102 bibliothèques et 4 339 points d'accès au livre (respectivement 5 786 et 4 655 en données pondérées) et
- un champ des évolutions 2014-2018 avec les réponses de 9 033 établissements de lecture dont on connaît (ou estime) la situation entre 2014 et 2018 dont 5 570 bibliothèques et 3 463 points d'accès au livre (respectivement 4 944 et 4 089 en données pondérées).

Dans les deux cas (analyse annuelle et analyse des évolutions), une pondération a été calculée permettant d'assurer la représentativité (géographique et selon le profil des établissements).

Cependant, travaillant sur des bases différentes, on peut observer des résultats légèrement différents pour l'année 2018 selon que l'on analyse le seul champ 2018 ou le champ 2014-2018. Afin de faciliter la lecture des résultats, une nouvelle stratégie d'uniformisation a été mise en place en 2014 et reprise pour les rapports suivants. Celle-ci consiste simplement d'une part à mesurer les résultats en 2018 sur le champ de l'analyse annuelle puis d'autre part à mesurer les évolutions relatives sur le champ 2014-2018 (selon les différentes caractéristiques des établissements). Ces évolutions sont ensuite appliquées aux résultats annuels 2018.

Il est important de souligner que cette démarche repose sur l'analyse d'un échantillon cylindré (suivi entre 2014 et 2018 d'un même ensemble d'établissements) à partir des caractéristiques 2018 des établissements (contour des communes couvertes, population couverte, affectation à la caractérisation ABD). Ainsi, une bibliothèque desservant 20 050 habitants en 2018 est caractérisée par l'appartenance à la tranche 20 000 à 40 000 habitants bien que par exemple en 2017 elle ne desservait que 19 950 habitants et relevait donc de la tranche 10 000 à 20 000 habitants. Le résultat 2017 de cet établissement est bien pris en compte dans la tranche 20 000 à 40 000 habitants. Ces données analysent les évolutions longitudinales des établissements. Elles ne représentent pas une succession de mesures annuelles indépendantes les unes des autres.

Cette remarque vaut pour ce rapport 2018 mais également pour les rapports antérieurs.

3. CARACTÉRISATION DE L'ÉCHANTILLON 2018

Ce paragraphe décrit l'échantillon des 10 441 établissements de lecture publique pris en compte pour l'analyse 2018 en s'intéressant à la complexité des contours de ces unités. Le rapport raisonne sur la base des unités administratives sans prendre en compte le détail des modes d'organisation de ces structures. Sans entrer dans une analyse fine, on trouvera ici quelques points de repère descriptifs de la diversité des établissements. Pour ce faire, on raisonne en données non pondérées.

- Parmi les 10 441 établissements de lecture publique, 424 sont des établissements intercommunaux, soit 4 % des établissements. Ces unités intercommunales desservent en moyenne 33 000 habitants, les unités communales desservant en moyenne 4 100 personnes. Ainsi, les unités intercommunales représentent 25 % des habitants desservis.
- 599 établissements sont administrativement rattachés à un groupement de communes, 9 629 à une commune et 213 à d'autres formes de structures.
- 2 532 établissements fonctionnent en réseau avec d'autres bibliothèques (y compris si elles dépendent d'une autre collectivité). Ces établissements collaborent en moyenne avec 11,5 autres bibliothèques (médiane à 10 établissements).
- En ordre de grandeur, on peut enfin préciser que les établissements de lecture publique (unités administratives) sont constitués pour 94 % d'entre-eux d'unités avec un lieu unique, 3 % avec deux lieux différents et enfin 4 % de trois lieux ou plus.

4. IMPACT DES POPULATIONS DESSERVIES

Pour l'analyse des établissements de lecture publique, l'ampleur des populations desservies produit deux effets principaux :

- L'affectation à la typologie ABD repose, pour partie, sur des ratios liés à la population. Les nouveaux modes de calculs de la population ont tendance à réduire les populations desservies. Se faisant, les ratios sont poussés à la hausse, l'affectation à un type « favorable » est alors mécaniquement plus probable.

- L'analyse de l'activité des établissements est également très régulièrement conduite sur la base de ratios par rapport à la population desservie. Ces ratios sont donc eux- aussi mécaniquement poussés à la hausse. (que ce soit pour l'analyse globale ou pour les analyses par catégorisation : tranche de population desservie et hypologie)

Entre 2016 et 2018, les populations desservies par les seules bibliothèques ont chaque année baissé de 6 % (données pondérées), sachant que sur la même période la population nationale a respectivement progressé de +0,26 % et +0,18 %.

Évolution des populations moyennes desservies entre 2016 et 2018, champ de l'ensemble des établissements

Typologie	2016		2017		2018	
	Nb ELP	Population moyenne desservie	Nb ELP	Population moyenne desservie	Nb ELP	Population moyenne desservie
<i>Données non pondérées</i>						
B1	1 184	15 534	1 199	18 365	1 247	15 320
B2	1 550	11 908	1 633	11 468	1 673	9 640
B3	3 017	4 924	3 195	4 987	3 182	4 321
B4	3 011	1 726	2 931	1 690	3 000	1 910
B5	1 255	571	1 375	532	1 339	534
Total	10 017	5 752	10 333	6 035	10 441	5 309
B.M	5 751	8 991	6 027	9 404	5 786	7 687
PAL	4 266	1 387	4 306	1 320	4 655	1 487
Total	10 017	5 752	10 333	6 035	10 441	4 923
<i>Données pondérées</i>						
B1	969	16 412	1 178	14 782	1 181	14 274
B2	1 290	11 666	1 557	9 931	1 584	9 577
B3	2 693	4 446	3 000	4 690	3 020	4 119
B4	3 034	1 858	3 032	1 719	3 072	1 977
B5	2 032	572	1 566	537	1 584	537
Total	10 017	4 964	10 333	5 130	10 441	4 923
B.M	4 952	8 669	5 735	8 187	5 786	7 687
PAL	5 065	1 342	4 598	1 317	4 655	1 487
Total	10 017	4 964	10 333	5 130	10 441	4 923

Pour une vision plus détaillée, on peut « suivre » les parcours de 8 468 établissements dont on connaît la typologie tout au long de la période 2016-2018. Si les deux tiers de ces établissements ont connu une affectation stable tout au long de la période, 11 % ont vu leur situation se dégrader, 15 % ayant connu une amélioration.

L'impact mécanique des populations desservies (et du mode de calcul) apparaît nettement. Les établissements avec une dégradation ont vu leur population desservie augmenter chaque année entre 2016 et 2018 de +4 %.

A l'inverse, ceux ayant connu une amélioration de leur classification ont connu une baisse annuelle de -9 % de leur population desservie (pour partie en lien avec le nouveau mode de calcul). Enfin, les établissements à l'affectation stable ont également vu une stabilité de leur population.

Évolution des populations moyennes desservies entre 2016 et 2018, échantillon cylindré d'établissements de lecture publique selon l'évolution de l'affectation à la typologie ABD

Variation de l'affectation à la typologie ABD entre 2016 et 2018	Nombre ELP		Population moyenne			Evolution annuelle moyenne de la population desservie
			<i>desservie 2016</i>	<i>desservie 2017</i>	<i>desservie 2018</i>	
Dégradation de l'affectation	951	11 %	5 605	5 835	6 066	+4 %
Stabilité de l'affectation	5 712	67 %	5 991	6 040	6 090	+1 %
Stabilité de l'affectation avec un changement intermédiaire en 2017	559	7 %	4 886	4 479	4 073	-9 %
Amélioration de l'affectation	1246	15 %	6 586	6 018	5 450	-9 %
Total	8 468	100 %	5 962	5 911	5 860	-1 %

De manière plus concrète et reprenant le champ principal de ce rapport (bibliothèques, hors points d'accès au livre, desservant au moins 2 000 habitants), on notait en 2017 qu'une bibliothèque desservait en moyenne 14 500 habitants. En 2018, ce résultat est tombé à 13 600, soit une baisse de 900 habitants (-6 %).

Ainsi, pour les ratios rapportant un critère à la population, cette évolution « technique » change de facto l'ordre de grandeur de ces ratios.

Selon le rapport 2017, on comptait 11,1 emprunteurs pour 100 habitants. Selon le rapport 2018, ce ratio s'établit à 12,5. Dans le même temps, les deux rapports notent une tendance à la baisse (sur le champ des évolutions).

Ainsi, la comparaison entre les rapports 2017 et 2018 des résultats de 11,1 à 12,5 n'a pas de sens. Avec cette différence de population desservie, il y a mécaniquement une tendance à la hausse des taux de 6.6 % (non pas en points mais bien en valeur relative).

5.1 MODALITÉS D'INTERROGATION

Depuis la campagne 2009, deux niveaux d'interrogation des bibliothèques coexistent au sein de l'enquête, correspondant à un questionnaire « complet » et un autre « abrégé ». Cette démarche vise à cibler plus précisément les questions posées aux différentes structures et notamment à ne pas interroger les petites et moyennes bibliothèques sur des documents ou des services uniquement présents dans des établissements plus importants. L'ensemble des variables présentes dans le questionnaire abrégé se trouvent également dans le questionnaire complet.

Une modification importante a été apportée en 2013 avec, en plus des questionnaires « complet » et « abrégé » déjà existants, un nouveau type de questionnaire : le questionnaire « patrimoine ». Ce dernier correspond au questionnaire « complet » auquel il a été ajouté de nouvelles questions spécifiques qui constituent un focus destiné exclusivement aux bibliothèques identifiées comme patrimoniales par le Bureau du patrimoine du SLL.

L'interrogation a été conduite en ligne lors du premier semestre 2019, via un formulaire électronique auto-administré. Outre les contrôles de saisie inhérents à la base, des contrôles de cohérence ont été effectués sur les données et des rectifications ont été opérées après réinterrogation des bibliothèques concernées.

Sur les 10 441 réponses prises en compte, on dénombre :

- 1 072 questionnaires « complets », dont 7 % de points d'accès au livre
- 279 questionnaires « patrimoine »
- 9 090 questionnaires « abrégés », dont 47 % de points d'accès au livre

5.2 NOMBRE DE RÉPONSES PRISES EN COMPTE

Définir le niveau de remplissage du questionnaire à partir duquel on peut considérer la réponse comme partie intégrante du champ de l'analyse est chose délicate. Le questionnaire complet comprend environ 600 champs élémentaires (hors données d'adresse, ...), 7 grands chapitres et 33 sous-parties pour le questionnaire complet. Selon la situation de l'établissement, de nombreux champs ne sont pas à compléter. Le questionnaire abrégé comprend pour sa part environ 240 champs, 7 grands chapitres et 25 sous-parties.

De manière quelque peu arbitraire, on peut retenir 17 questions « centrales ». En moyenne, les bibliothèques ont répondu à 13,6 questions sur 17 (10,5 en 2013, 13,3 en 2014, 11,1 en 2015, 13,4 en 2016 et 13,5 en 2017).

81 % ont répondu à 14 questions ou plus (46 % en 2015, 52 % en 2014, 39 % en 2013, 52 % en 2014, 46 % en 2015, 52 % en 2016, 80 % en 2017).

On retient comme établissement réputé répondant les cas avec au minimum 4 réponses aux questions centrales ou au moins 50 réponses à l'ensemble des questions élémentaires.

Au regard de la méthodologie de sélection, 10 441 réponses de 2018 ont été prises en compte, dont :

- 10 401 satisfont aux deux critères
- 39 ont répondu à au moins 4 questions centrales mais n'ont répondu qu'à moins de 50 questions élémentaires
- 1 a répondu à moins de 4 questions centrales mais ont répondu à plus de 50 questions élémentaires

Les établissements ainsi retenus ont répondu en moyenne à 16,2 questions centrales et 196 questions élémentaires avec :

- pour les questionnaires « complets », 15,8 questions centrales et 379 questions élémentaires (sur total de 590 questions que l'unité soit concernée ou non)
- pour les questionnaires « patrimoine », 16,0 questions centrales et 408 questions élémentaires
- pour les questionnaires « abrégés », 16,2 questions centrales et 169 questions élémentaires (sur total de 240 questions que l'unité soit concernée ou non)

En tendance, on observe que 70 % des champs sont effectivement renseignés, les champs vides correspondant soit à des situations où l'établissement n'est pas concerné, soit une absence de réponse (donnée inconnue, ...). Ce résultat n'était que de 64 % en 2016 mais de 74 % en 2017.

5.3 POPULATIONS PRISES EN COMPTE

Analyser les différents indicateurs impose très régulièrement d'établir des ratios par rapport à la population. Par obligation réglementaire, il convient de réaliser ces mesures à partir d'une population « officielle », celle du recensement général de la population de l'Insee.

Avec la mise en œuvre du recensement en continu, on dispose des populations avec un décalage de deux ans et demi. Les populations 2015 ont par exemple été connues en mi-juillet 2018.

Ainsi, tout au long de ce document, les mesures d'une année N seront comparées à la population de l'année

N-3, avec par exemple : mesure 2018 / population 2015.

Les ratios mis en œuvre dans le présent document sont donc calculés comme suit :

- Données 2014 / Population 2011
- Données 2015 / Population 2012
- Données 2016 / Population 2013
- Données 2017 / Population 2014
- Données 2018 / Population 2015

Enfin, la détermination des populations de références doit bien évidemment être réalisée sur les deux champs d'analyses.

Rappelons que la mesure des populations desservies par les établissements intercommunaux a été revue depuis le rapport 2017, cette nouvelle définition étant décrite au sein des pages précédentes de ces annexes.

A l'instar de la démarche mise en œuvre pour assurer la cohérence entre le champ annuel 2018 (10 441 réponses) et les champs des évolutions 2014-2018 (9 033 réponses), les populations totales de 2014 à 2018 ont été ré estimées pour être comparables à celles de 2018.

5.4 PONDÉRATION MISE EN PLACE EN 2018

La structure nationale en 9 profils croisant les tailles de commune et la caractérisation bibliothèque / point d'accès au livre, mais également la répartition des établissements selon la typologie ABD (niveau 1 à niveau 5) ainsi que la répartition régionale ont été les trois critères retenus pour assurer l'étape de redressement (418 strates élémentaires), la pondération ainsi obtenue devant permettre de retrouver des résultats représentatifs. Les 10 441 établissements du champ pris en compte pour les analyses 2018 d'une part et les 9 033 établissements du champ pris en compte pour les analyses 2014-2018 se sont vus appliquer la structure observée pour chacun des 3 critères retenus pour le calcul de la pondération (calage sur marge).

La ville de Paris possède un réseau de 66 établissements, dont 58 bibliothèques de prêt et 16 bibliothèques spécialisées (ainsi que trois établissements de gestion). Paris ne dispose pas en propre d'une bibliothèque centrale. Raisonant ici en termes d'unité administrative, le réseau de la ville de Paris compte pour un, cumulant l'ensemble des lieux d'accueil.

5.5 GESTION DE LA NON-RÉPONSE

Les traitements sur des champs stabilisés ont tout d'abord nécessité de gérer la non réponse partielle. Comment prendre en compte les établissements ayant répondu mais de manière incomplète pour certaines questions ? Le fait de répondre ou non à une question donnée peut, régulièrement, ne pas être indépendant de la « taille » de l'établissement. Ainsi, l'analyse des seules réponses directement collectées peut générer des résultats non représentatifs. Pour contourner cette difficulté, il a été nécessaire d'imputer (d'estimer) les réponses des établissements n'ayant pas répondu à telle ou telle question. Ce travail d'imputation a été conduit pour chaque question dans le prolongement des étapes de contrôle de cohérence.

Pour chaque question « majeure », les données ont été apurées selon le schéma général suivant (adapté selon la variable traitée).

Contrôle de cohérence

- Vérification éventuelle de la cohérence de la variable « majeure » par la somme des variables détaillées

Gestion de la non-réponse

- Reconstitution de l'évolution 2016/2017 sur les données connues en 2017 afin d'estimer la valeur 2018
- A défaut, application de l'évolution 2017/2018 des unités répondantes aux unités non répondantes (ce par profil d'établissement)
- A défaut, estimation pour les unités répondantes ou estimées du ratio moyen indicateur / population (ou tout autre dénominateur pertinent), ce par profil d'établissement. Imputation pour les dernières données manquantes par application de ce ratio moyen. Selon les cas, on a pu préférer un autre un autre dénominateur de la base de donnée apurée à la place de la population. Ainsi, en cas de non-réponse, l'imputation finale pour la variable fonds de livres imprimés est bien conduite à partir du ratio par rapport à la population. Par contre, l'imputation finale pour la variable acquisitions de livres imprimés est réalisée à partir d'un ratio retenant les fonds au dénominateur (version apurée). On assure une plus grande cohérence interne aux questionnaires. Dans la mesure du possible, on a retenu comme variable auxiliaire le critère connu le plus lié au critère à corriger. A défaut de critère connu, on a retenu la population.

Gestion des valeurs extrêmes

- Gestion des valeurs extrêmes par plafonnement aux 5ème et 95ème centiles du ratio indicateur / population
- Gestion des valeurs extrêmes d'évolution par plafonnement aux 5ème et 95ème centiles de ces évolutions

Estimation des intervalles de confiance

Une enquête par sondage propose des résultats entachés d'une relative incertitude. Seule une interrogation totalement exhaustive pourrait fournir un résultat sans aucun risque d'erreur. En n'interrogeant qu'une partie de la population visée, on accepte un certain degré d'imprécision, appelé intervalle de confiance.

La théorie statistique propose des outils d'estimation de ces intervalles de confiance, dans le cadre des sondages purement aléatoires. Selon l'orthodoxie statistique, on ne peut considérer que l'interrogation mise en place par le Service du Livre et de la Lecture correspond totalement à ce cadre méthodologique. En outre, les phases d'apurement et de pondération complexifient très sensiblement les modalités de calculs de ces intervalles de confiance. Cependant, dans une logique de simplification et cherchant à montrer des ordres de grandeurs des niveaux d'incertitude, on présente ici les intervalles de confiance obtenus par les formules classiques (échantillon aléatoire avec un tirage simple) pour 6 variables réputées majeures. Ces intervalles de confiance sont sans doute des majorants, les procédures de redressement renforçant la précision des résultats

	BM 2000 hab. et plus	BM moins de 2 000 hab.	Point d'accès au livre	Total
Nombre de réponses pondérées	3 059	2 727	4 655	10 441
Nombre de réponses non pondérées	3 413	2 689	4 339	10 441
Estimation nombre total d'établissements	4 170	3 930	8 400	16 500
Taux de sondage	83 %	57 %	42 %	54 %
Nombre total de prêts, total 2017				E239
Moyenne	63 830	3 800	2 977	21 020
Ecart type	273 749	3 547	48 556	154 157
Intervalle de confiance	+ / - 3 914	+ / - 75	+ / - 1 005	+ / - 1 792
Intervalle de confiance relatif	+ / - 6 %	+ / - 2 %	+ / - 34 %	+ / - 9 %
Volume d'acquisitions des livres imprimés, total 2017				D129
Moyenne	1 650	228	140	605
Ecart type	4 788	186	771	2 728
Intervalle de confiance	+ / - 68	+ / - 4	+ / - 16	+ / - 32
Intervalle de confiance relatif	+ / - 4 %	+ / - 2 %	+ / - 11 %	+ / - 5 %
Nombre ETPT (toutes catégories hors bénévoles), total 2017				G102
Moyenne	7,2	0,4	0,3	2,4
Ecart type	28,4	0,5	5,5	16,1
Intervalle de confiance	+ / - 0,41	+ / - 0,01	+ / - 0,11	+ / - 0,19
Intervalle de confiance relatif	+ / - 6 %	+ / - 3 %	+ / - 34 %	+ / - 8 %
Total des dépenses pour le personnel, total 2017				F201
Moyenne	280 009	9 647	11 031	89 475
Ecart type	1 189 028	15 415	238 435	674 218
Intervalle de confiance	+ / - 16 999	+ / - 327	+ / - 4 933	+ / - 7 837
Intervalle de confiance relatif	+ / - 6 %	+ / - 3 %	+ / - 45 %	+ / - 9 %
Total des dépenses d'investissements, total 2017				F101
Moyenne	44 125	3 929	2 424	15 035
Ecart type	290 930	34 888	59 779	164 482
Intervalle de confiance	+ / - 4 159	+ / - 741	+ / - 1 237	+ / - 1 912
Intervalle de confiance relatif	+ / - 9 %	+ / - 19 %	+ / - 51 %	+ / - 13 %
La bibliothèque a-t-elle fait l'acquisition de ressources numériques ? Part des réponses "oui"				D520
Fréquence	53 %	31 %	7 %	27 %
Intervalle de confiance	+ / - 0,7 %	+ / - 1,0 %	+ / - 0,5 %	+ / - 0,5 %

Une lecture très attentive des rapports antérieurs et de ce rapport 2018 permet de repérer une dégradation sensible du niveau de précision des résultats pour les points d'accès au livre, avec une tendance sur les indicateurs ici testés à un intervalle de confiance 3 fois plus large que celui observé en 2016 ou 2017. Cette dégradation s'explique par la prise en compte de quelques « grands » établissements mais catégorisés B4 en 2018. Ces unités avec des grandeurs conséquentes font très sensiblement monter le niveau des écarts-types, données techniques au cœur de l'estimation des intervalles de confiance.

Sur les 100 départements intégrant l'outre-mer, le travail de recensement des établissements de lecture publique couvre exhaustivement 92 départements mais n'est que partiel pour les 8 autres. Cependant, cette situation d'informations incomplètes s'est très largement améliorée au fil du temps. En 2010, seul un tiers des départements étaient recensés exhaustivement. Depuis 2012, chaque année a vu l'intégration d'en moyenne 10 nouveaux départements. Jusqu'en 2016, l'estimation du nombre d'établissements de lecture publique (ELP) relevait d'une estimation basée sur une connaissance avérée ou déduite pour les communes recensées et estimée pour les autres. Ainsi, en 2016, la situation était connue pour 32 500 communes et estimée 3 500 communes, cette estimation concernant dans 95 % des cas des communes de moins de 2 000 habitants, correspondant également à 3 % de la population.

Ainsi, on peut ainsi estimer qu'on dénombre en France environ 8 100 bibliothèques auxquelles il convient d'ajouter 8 400 points d'accès au livre, soit un cumul de 16 500 établissements de lecture publique. Lors des pages suivantes décrivant ces établissements, on retiendra ces résultats arrondis, le lecteur devant bien avoir à l'esprit qu'il s'agit d'une estimation 2016 pour 10 % des communes et que seuls les ordres de grandeur valent réellement.

6.1 COMMUNES DESSERVIES

Sur les 35 500 communes françaises (intégrant les Départements et Régions d'outre-mer), 15 400 sont desservies par une bibliothèque et 7 400 le sont par un point d'accès au livre. Ainsi, 43 % des communes françaises proposent l'accès à une bibliothèque communale ou intercommunale, 21 % des communes proposant un point d'accès au livre. Ces deux proportions ne se cumulent pas directement, quelques communes pouvant par exemple accéder à une bibliothèque intercommunale et proposer dans le même temps un point d'accès au livre communal. En prenant en compte l'accès général à un établissement de lecture publique, qu'il s'agisse d'une bibliothèque ou d'un point d'accès au livre et qu'il soit communal ou intercommunal, on observe que 22 800 communes sont desservies, soit 64 % d'entre-elles.

Observer une proportion d'un peu plus de 40% des communes desservies par une bibliothèque peut apparaître, dans une première lecture, comme un résultat faible. Ce résultat global est cependant très influencé par la situation des petites communes de moins de 2 000 habitants. Rappelons que ces dernières concentrent 85 % de l'ensemble des communes françaises. Au-delà du seuil de 2 000 habitants, on note que 78 % des communes sont couvertes par une bibliothèque. En deçà de ce seuil, le résultat n'est plus que de 37 %.

La période 2018-2020 est marquée pour sa part par une stabilisation du nombre d'intercommunalités (-18) et le prolongement des fusions de communes (-448).

À titre d'exemple, on peut préciser que 2017 a connu la suppression de 800 identifiants d'établissement et la création de 1 000 nouveaux identifiants, afin de prendre en compte la meilleure connaissance du réseau avec l'intégration de nouveaux départements partenaires ou encore de suivre les réorganisations territoriales.

Ces variations peuvent être sensibles en raison d'un double effet. Par exemple, la mesure de la part des communes desservies repose au dénominateur sur un nombre réduit de communes et au dénominateur sur un nombre proportionnellement plus conséquent de communes (une petite commune sans bibliothèque fusionnant avec une commune plus grande offrant un lieu de lecture publique). Sans évolution du nombre d'établissements de lecture publique, ce double effet peut, en tendance, augmenter de 5 points la part des communes desservies.

Proportion de communes desservies par une bibliothèque en 2018 selon la population de la commune

Population des communes	Part des communes accédant à une bibliothèque	Part des communes accédant à un point d'accès au livre	Part des communes accédant à un établissement de lecture publique
Moins de 200 habitants	32%	15%	47%
200 à 1 999 habitants	39%	25%	65%
2 000 à 4 999 habitants	71%	19%	90%
5 000 à 19 999 habitants	85%	8%	93%
20 000 à 39 999 habitants	95%	1%	96%
40 000 à 49 999 habitants	95%	0%	95%
50 000 à 69 999 habitants	90%	2%	93%
70 000 à 99 999 habitants	95%	2%	100%
100 000 habitants et plus	95%	3%	100%
Moins de 2 000 habitants	37%	22%	59%
2 000 habitants et plus	78%	14%	91%
20 000 habitants et plus	94%	1%	95%
Total	43%	21%	64%

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau communal)

Plus globalement, on observe une très nette corrélation positive entre la population des communes et le fait d'accéder ou non à une bibliothèque communale ou intercommunale. Au-delà de 20 000 habitants, plus de neuf communes sur dix disposent d'une offre de bibliothèque (pour une moyenne de 95 %).

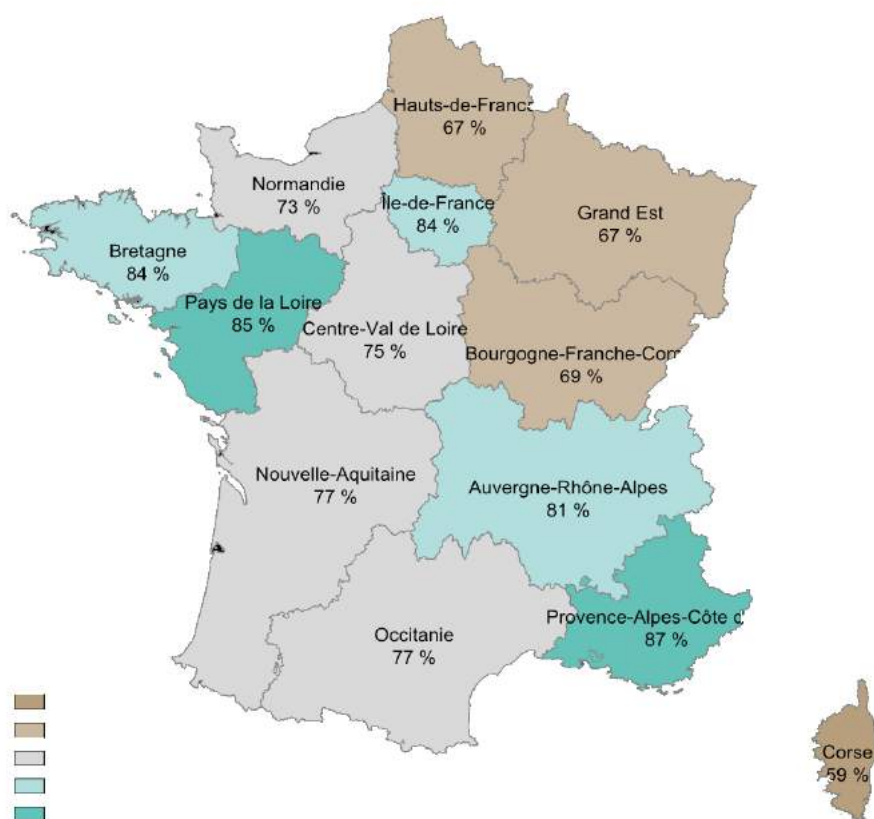
Les communes de 2 000 habitants et plus sont 78 % à proposer l'accès à une bibliothèque municipale et 14 % à une bibliothèque intercommunale. Là encore, la somme de ces proportions (92 %) est légèrement supérieure au résultat global d'accès à une bibliothèque (91 %), les habitants d'une même commune pouvant accéder à la fois à un équipement communal et intercommunal.

Ce résultat était de 36 % dans le rapport 2016, cet écart sensible s'expliquant par les recompositions territoriales massives, ayant tendance à donné une primauté aux bibliothèques par rapport aux point d'accès au livre.

Les communes de 20 000 habitants et plus étant desservies par une bibliothèque pour 94 % d'entre-elles contre 43 % pour les communes de moins de 20 000 habitants, on observe mécaniquement un niveau élevé de couverture de la population. Globalement, 78 % de la population française réside dans une commune lui permettant d'accéder à une bibliothèque (y compris les bibliothèques intercommunales distantes), 11 % à un point d'accès au livre. En cumulant bibliothèques et points d'accès au livre, on observe que 89 % de la population française a un accès possible à un établissement de lecture publique.

La proportion moyenne nationale de la population accédant à une bibliothèque (78 %) connaît de fortes variations régionales, avec un écart de 28 points entre la région la plus couverte et la région la moins couverte.

Proportion de la population desservie par une bibliothèque en 2018 (hors points d'accès au livre) selon les régions (découpage des nouvelles régions en vigueur en 2016)



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau communal et agrégation au niveau régional)

Proportion de la population desservie selon la nature de l'établissement de lecture publique et selon les régions en 2018 (découpage des nouvelles régions en vigueur en 2016)

Région	Proportion de la population desservie par une bibliothèque en 2018	Proportion de la population desservie par un point d'accès au livre en 2018	Proportion de la population desservie par un établissement de lecture publique en 2018
Île-de-France	84 %	4 %	89 %
Centre-Val-de-Loire	75 %	14 %	89 %
Bourgogne-Franche-Comté	69 %	13 %	82 %
Normandie	73 %	12 %	84 %
Hauts-de-France	67 %	12 %	79 %
Grand Est	67 %	12 %	80 %
Pays de la Loire	85 %	9 %	94 %
Bretagne	84 %	12 %	95 %
Nouvelle-Aquitaine	77 %	14 %	90 %
Occitanie	77 %	12 %	89 %
Auvergne-Rhône-Alpes	81 %	13 %	94 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	87 %	8 %	95 %
Corse	59 %	19 %	81 %
Départements et régions d'outre-mer	82 %	17 %	94 %
Collectivités d'outre-mer	84 %	4 %	89 %
Total	78 %	11 %	89 %

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau communal et agrégation au niveau régional)

Du point de vue des établissements intercommunaux, cette vision des populations desservies repose sur une logique quelque peu théorique, presque « administrative » de droit d'accès pour des personnes habitant potentiellement loin. L'enquête Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016 conduite par le SLL1 avait permis de conclure que 80 % des usagers d'un établissement résident dans un rayon de 5 kilomètres. Il est alors pertinent d'introduire une nouvelle approche de la population couverte reposant sur la mesure des personnes disposant d'un lieu physique de lecture publique implanté au sein même de leur commune. Selon ce prisme plus exigeant, 73 % de la population française auraient accès à un lieu de lecture public relevant d'une bibliothèque, 10 % auraient accès à un lieu de lecture public relevant d'un point d'accès au livre, pour un cumul de 83 %. Cette mesure plus objective fait baisser la part de la population couverte de 6 points.

Cet écart est très sensible pour les petites communes de moins de 2 000 habitants (22 % de la population française) qui ne proposent les services d'une bibliothèque implantée sur leur propre territoire que pour 29 % de leurs habitants et à un point d'accès au livre pour 23 %. Ainsi, seule une personne sur deux dans ces communes de moins de 2 000 habitants a la possibilité de fréquenter un établissement de lecture publique au sein de sa commune.

6.2 DESCRIPTION GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE

TYPLOGIE DES BIBLIOTHÈQUES

Parmi les 8 100 bibliothèques (au sens de la typologie ABD), 20 % offrent le meilleur service et se classent au niveau 1 de la typologie ABD. Desservant des territoires plus vastes, ces bibliothèques couvrent 34 % des populations accédant à une bibliothèque. Au niveau 2 de la typologie ABD, on observe 27 % des bibliothèques pour 29 % des populations accédant à une bibliothèque. Enfin, si le niveau 3 regroupe 53 % des bibliothèques, elles ne concernent que 26 % des populations desservies par une bibliothèque. De manière globale, une bibliothèque dessert en moyenne 7 400 habitants, 6 fois plus qu'un point d'accès au livre.

**Nombre d'établissement de lecture publique en 2018
et population moyenne desservie, selon leur caractérisation ABD**

	Nombre d'établissements de lecture publique	Population moyenne desservie
Bibliothèques de niveau 1	1650	14000
Bibliothèques de niveau 2	2200	8900
Bibliothèques de niveau 3	4250	4100
Total bibliothèques	8100	7400
Nombre de points de lecture de niveau 4	5600	1600
Nombre de dépôts de niveau 5	2800	500
Total de points d'accès au livre	8400	1300
Cumul	16500	4600

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau établissement de lecture publique)

Au sein des établissements couvrant 100 000 habitants et plus, on observe une forte proportion de bibliothèques de niveau 1 et 2 (cumul de 81 %). Cette proportion décline rapidement avec la baisse de l'ampleur des populations couvertes pour atteindre 11 % pour les populations de moins de 2 000 habitants et, a contrario, 41 % de points d'accès au livre et 24 % de dépôts.

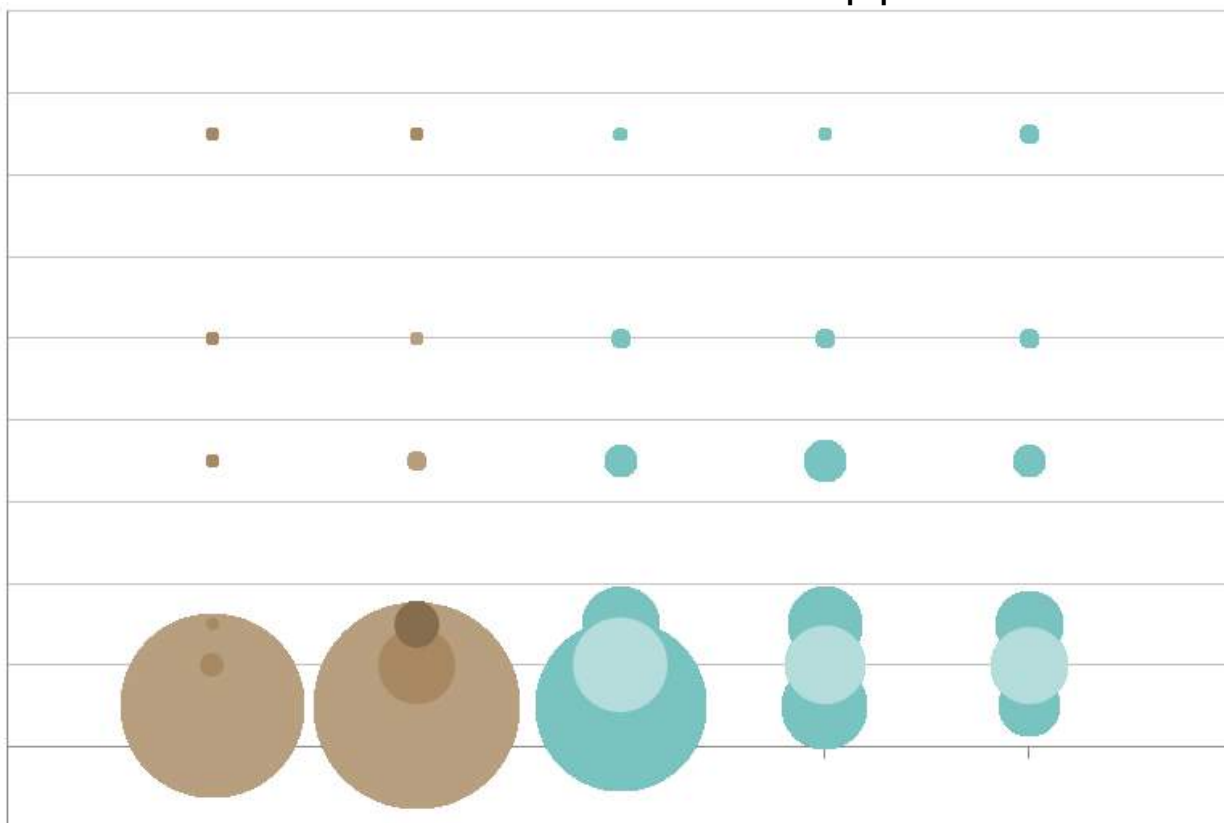
**Nombre d'établissement de lecture publique en 2018
selon la caractérisation ABD des établissements et les populations couvertes**

Population couverte	BM niveau 1	BM niveau 2	BM niveau 3	PAL niveau 4	Dépôt niveau 5	Total
Moins de 2 000 habitants	450 (4%)	790 (7%)	2720 (24%)	4600 (41%)	2740 (24%)	11300 (100%)
2 000 à 4 999 habitants	570 (19%)	690 (23%)	880 (30%)	780 (26%)	70 (2%)	2990 (100%)
5 000 à 19 999 habitants	450 (26%)	560 (33%)	500 (29%)	200 (12%)	0 (0%)	1710 (100%)
20 000 à 39 999 habitants	90 (31%)	120 (40%)	80 (27%)	10 (2%)	0 (0%)	300 (100%)
40 000 à 49 999 habitants	40 (49%)	20 (29%)	20 (22%)	0 (0%)	0 (0%)	80 (100%)
50 000 à 69 999 habitants	20 (47%)	10 (24%)	10 (25%)	0 (4%)	0 (0%)	40 (100%)
70 000 à 99 999 habitants	10 (39%)	10 (24%)	10 (37%)	0 (0%)	0 (0%)	30 (100%)
100 000 habitants et plus	30 (59%)	10 (22%)	10 (15%)	0 (4%)	0 (0%)	50 (100%)
Total	1660 (10%)	2210 (13%)	4230 (26%)	5590 (34%)	2810 (17%)	16500 (100%)

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau établissement de lecture publique), données arrondies

Ces données proposent une vision objectivée de ce que sont les 16 500 établissements de lecture publique. Un sixième d'entre eux sont des dépôts implantés au sein des communes de moins de 2 000 habitants. Cependant, malgré leur importance numérique, ils ne concernent que 1.5 % de l'ensemble de la population ayant accès à un établissement de lecture publique. Dans le même esprit, on note que 28 % des établissements de lecture publique sont des points d'accès au livre desservant moins de 2 000 habitants. À l'opposé, les établissements de lecture publique ne sont constitués que de 2 % de bibliothèques de niveau 1 ou 2 de la caractérisation ABD de 20 000 habitants et plus pour 36 % de la population desservie. L'importance numérique des très petits établissements peut être sans doute mieux visualisée au travers du graphique suivant :

**Nombre d'établissements de lecture publique en 2018
selon la caractérisation ABD des établissements et les populations couvertes**



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2016 (niveau établissement de lecture publique)

Lecture : l'importance numérique de chaque catégorie (croisement de la caractérisation ABD et des populations desservies) est proportionnelle à la taille des cercles.

De manière plus schématique (et arrondi), on peut mémoriser les ordres de grandeur suivants :

Population couverte	BM niveau 1 à 3	PAL niveau 4 et dépôt niveau 5
Moins de 5 000 hab.	6 100 établissements Soit 37 % des établissements et 20 % de population desservie	
5 000-19 999 hab.	1 500 établissements Soit 10 % des établissements et 25 % de population desservie	8 400 établissements, soit 50 % des établissements
20 000-49 999 hab.	380 établissements Soit 2% des établissements et 20 % de population desservie	et 10 % de population desservie
50 000 hab. et plus	120 établissements Soit 1% des établissements et 25 % de population desservie	

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau établissement de lecture publique), données arrondies

En ne s'intéressant qu'aux seules bibliothèques (à l'exclusion des points d'accès au livre), il convient de souligner que la moitié d'entre-elles (49 %) desservent des populations de moins de 2 000 habitants. Dans la même logique, les trois quarts des bibliothèques (75 %) couvrent moins de 5 000 habitants. Le tissu des bibliothèques est donc constitué d'un très grand nombre de d'établissements couvrant des zones rurales. Cependant, ces « petites » bibliothèques desservant moins de 5 000 habitants ne touchent que 21 % des populations desservies par une bibliothèque. Si ces résultats peuvent sembler triviaux, il est sans doute utile de les rappeler et de les quantifier, puisqu'ils teignent largement l'ensemble des résultats présentés dans ce document.

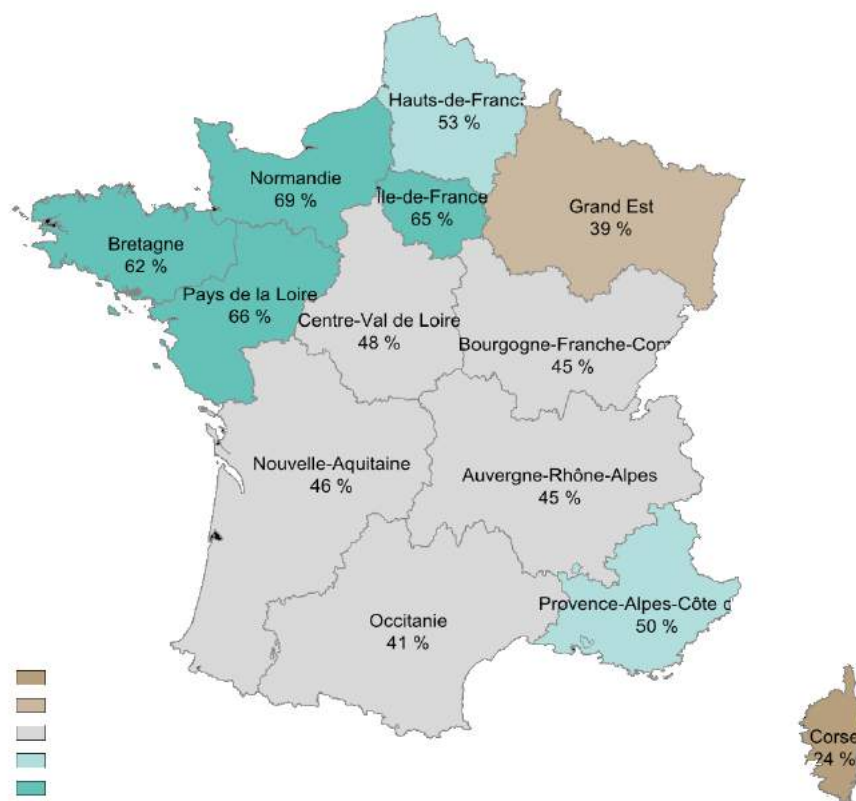
Des traitements similaires peuvent être conduits au niveau régional et permettent ainsi d'estimer le nombre d'établissements de lecture publique selon leur caractérisation ABD. On observe là encore des écarts très sensibles entre région, avec par exemple des établissements majoritairement sous forme de bibliothèques en Ile de France, Bretagne et Normandie (entre 63 % et 66 %) et des établissements majoritairement points d'accès au livre ou dépôts en Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Grand Est (entre 57 % et 60 %) et la Corse (74 %)

**Estimation régionale du nombre d'établissements de lecture publique en 2018
selon la caractérisation ABD des établissements et selon les régions
données arrondies**

Région	BM niveau 1	BM niveau 2	BM niveau 3	Total BM	PAL niveau 4	Dépôt niveau 5	Part des BM dans le total
Île-de-France	120	160	230	510	250	30	65%
Centre-Val de Loire	70	100	300	470	300	210	48%
Bourgogne-Franche-Comté	90	150	300	540	440	240	45%
Normandie	100	120	230	450	180	30	69%
Haut-de-France	150	220	380	750	550	110	53%
Grand Est	130	160	330	620	590	400	39%
Pays de la Loire	90	120	290	500	230	40	66%
Bretagne	190	220	300	710	350	100	62%
Nouvelle-Aquitaine	220	240	470	930	670	410	46%
Occitanie	150	220	410	780	690	420	41%
Auvergne-Rhône-Alpes	230	330	740	1300	980	620	45%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	80	110	160	350	250	100	50%
Corse	10	10	30	50	50	90	24%
Départements et régions d'outre-mer	20	30	40	90	40	0	68%
Collectivités d'outre-mer	10	20	20	50	20	10	67%
Total	1660	2210	4230	8100	5590	2810	49%

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau établissement de lecture publique)

Part des bibliothèques parmi les établissements de lecture publique en 2018 selon les régions (découpage des nouvelles régions en vigueur en 2016)



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau communal et agrégation au niveau régional)

ÉTABLISSEMENTS INTERCOMMUNAUX

Du point de vue de l'enquête nationale sur les bibliothèques, un établissement de lecture publique est considéré comme intercommunal si les conditions suivantes sont réunies :

- prise de compétence sur l'équipement par l'EPCI ;
- transfert du personnel à l'EPCI ;
- budget de fonctionnement intercommunal ;
- mêmes conditions d'accès à toutes les bibliothèques du réseau intercommunal pour tous les habitants des communes de l'intercommunalité.

Ces critères sont très restrictifs. Ils n'épuisent pas l'ensemble des modalités de coopération intercommunale observées sur le terrain. En 2017, l'Observatoire de la lecture publique a interrogé les établissements sur l'existence d'un projet de coopération intercommunal¹ : plus de 31 % des répondants ont alors signalé mettre en œuvre un tel projet (36% pour les bibliothèques et 24% pour les points d'accès au livre). Par ailleurs, 9% des établissements déclarent travailler à la mise en place de telles coopérations.

En revanche, si l'on cantonne l'analyse aux critères de transfert de la bibliothèque à l'EPCI listés ci-dessus, l'organisation intercommunale de la lecture publique reste très largement minoritaire : elle ne concerne qu'environ 500 établissements de lecture publique.

Ainsi qu'évoqué à plusieurs reprises, la loi NOTRe a réduit entre 2015 et 2017 le nombre d'intercommunalités de près de 900 établissements (-40%) avec la disparition d'environ 1 300 structures, la création de près de 450 nouvelles entités (fusion d'anciens EPCI), des phénomènes d'absorption pour 130 entités et de scission pour une trentaine. Seuls environ 650 EPCI n'ont pas ou peu changé, en dehors de quelques fusions de communes déjà en leur sein¹. Ces 650 intercommunalités au périmètre stabilisé représentent la moitié des EPCI de 2017.

Seule une partie des EPCI dispose de la compétence lecture publique, un peu plus d'un tiers en 2017 (environ un cinquième en 2015, avant la réduction du nombre d'intercommunalité). Parmi ces établissements ingérant la lecture publique, un peu de plus de 40% n'ont pas connu de changement entre 2015 et 2017. On peut estimer que 190 ont disparu entre 2015 et 2017, 180 nouvelles entités ayant été créées. Le nombre d'intercommunalités avec compétence de lecture publique a donc été globalement stable entre 2015 et 2017, malgré de profondes réorganisations. Elles desservent cependant en moyenne 5 communes supplémentaires par rapport à 2015. L'annexe décrit en détail ces phénomènes.

Les 500 établissements intercommunaux de lecture publique correspondent à 5 % des bibliothèques et 1 % des points d'accès au livre (3% pour l'ensemble des établissements) desservant environ 10 500 communes. Parmi celles-ci, 10 400 environ ne relèvent que d'un établissement intercommunal, une centaine bénéficiant à la fois de l'accès à un établissement communal et un établissement intercommunal. Par ailleurs, 8 600 communes, avec en moyenne 450 habitants, proposent un accès à un établissement intercommunal sans qu'un lieu de lecture ne soit localement implanté, leurs 3,7 millions d'habitants devant se rendre sur une commune voisine.

Dans la logique de progression des coopérations intercommunales, on peut préciser que ces techniques estimatives concluaient à une croissance du nombre d'établissements intercommunaux entre 2014 et 2016, passant de 390 à environ 500 en 2016 (+28 %). En 2017, on note une stabilisation de ce phénomène mais par contre une progression des coopérations intercommunales (+ 6 points).

**Répartition des établissements de lecture publique en 2018
selon leur statut et leur caractère communal ou intercommunal.**

	Nombre de bibliothèques	Nombre de points d'accès au livre	Cumul
Nombre d'établissements de lecture publique de niveau communal	46,5 %	50,4 %	96,9 %
Nombre d'établissements de lecture publique de niveau intercommunal	2,6 %	0,50%	3,1 %
Cumul	49,1 %	50,9 %	100 %

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau établissement de lecture publique)

En moyenne, un établissement intercommunal dessert 23 communes (17 en 2014), un quart d'entre eux desservant 10 communes ou moins, un autre quart desservant 30 communes ou plus. Une bibliothèque intercommunale regroupe en moyenne 22 communes, contre 31 communes pour les quelques points intercommunaux d'accès au livre.

Dans cet univers, les bibliothèques intercommunales sont mécaniquement peu nombreuses, le regroupement des communes ayant pour objectif de mutualiser pour un plus grand nombre d'habitants (et donc de faire changer de tranches les établissements).

Un établissement intercommunal dessert en moyenne une population de 22 400 habitants¹ (25 200 pour les bibliothèques intercommunales, mais également 9 600 pour les PAL intercommunaux). En écartant l'Île de France et sa situation particulière au regard des établissements intercommunaux, on note que la population moyenne des établissements intercommunaux est de 20 400 habitants (22 900 pour les bibliothèques et 9 500 pour les PAL). Entre 2016 et 2017, les regroupements d'EPCI ont eu pour effet de multiplier par deux l'ampleur des populations desservies.

Pour les équipements de type bibliothèque, la part des établissements intercommunaux devient significative à partir des populations couvertes de 20 000 à 39 999 habitants (41 %), niveau atteint par les regroupements des petites communes. À partir de 50 000 habitants, la proportion des établissements intercommunaux dépasse toujours le seuil de 75%.

Répartition des bibliothèques (hors points d'accès au livre) en 2018 selon les populations desservies et leur caractère communal ou intercommunal.

Population desservie (de niveau communal ou intercommunal)	Nombre de bibliothèques de niveau communal	Nombre de bibliothèques de niveau intercommunal	Total	Répartition des bibliothèques	Part des établissements intercommunaux
Moins de 2 000 hab.	396000%	0%	396000%	49%	0%
2 000 - 4 999 hab.	213300%	700%	214000%	26%	0%
5 000 - 19 999 hab.	133100%	17900%	151000%	19%	12%
20 000 - 39 999 hab.	17000%	12000%	29000%	4%	41%
40 000 - 49 999 hab.	6000%	2000%	8000%	1%	25%
50 000 - 69 999 hab.	300%	3700%	4000%	0%	93%
70 000 - 99 999 hab.	700%	2300%	3000%	0%	77%
100 000 hab. et plus	100%	4900%	5000%	1%	98%
Total	766500%	43500%	810000%	100%	5%

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau établissement de lecture publique)

Les mêmes analyses peuvent être conduites pour les points d'accès au livre (tableau ci-dessous). Principal enseignement, 97 % des points d'accès au livre desservent des populations de moins de 5 000 habitants.

**Répartition des points d'accès au livre en 2018
selon les populations desservies et leur caractère communal ou intercommunal.**

Population desservie (de niveau communal ou intercommunal)	Nombre de PAL de niveau communal	Nombre de PAL de niveau intercommunal	Total	Répartition des PAL	Part des établissements intercommunaux
Moins de 2 000 hab.	7337	3	7340	87%	0%
2 000 - 4 999 hab.	846	4	850	10%	0%
5 000 - 19 999 hab.	137	63	200	2%	32%
20 000 - 39 999 hab.	5	5	10	0%	50%
40 000 - 49 999 hab.	0	0	0		
50 000 - 69 999 hab.	0	0	0		
70 000 - 99 999 hab.	0	0	0		
100 000 hab. et plus	0	0	0		
Total	8325	75	8400	100%	1%

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2017 (niveau établissement de lecture publique)

On peut enfin estimer qu'environ 50 établissements de lecture publique de niveau intercommunal interviennent sur des territoires couverts également, totalement ou partiellement, par une offre communale. Toujours à titre estimatif, une centaine de communes seraient concernées par cette problématique de double niveau d'offre pour environ 1 million d'habitants.

**Répartition des établissements de lecture publique en 2018
selon la caractérisation ABD et leur caractère communal ou intercommunal, données arrondies**

Caractérisation ABD	Nombre d'établissements de lecture publique de niveau communal	Nombre d'établissements de lecture publique de niveau intercommunal	Cumul
BM niveau 1	1555	95	1650
BM niveau 2	1995	205	2200
BM niveau 3	4115	135	4250
Total BM	7665	435	8100
PAL niveau 4	5525	75	5600
Dépôt niveau 5	2800		2800
Total PAL	8325	75	8400
Cumul	15990	510	16500
<i>Part des BM dans le cumul</i>	48 %	85 %	49 %

Entre 2016 et 2017, on observe une amélioration significative du niveau des établissements intercommunaux. En 2016, 81% d'entre eux étaient des bibliothèques. Cette proportion s'est accrue de 4 points en 2017. En 2016, 45% des établissements intercommunaux appartenait aux deux meilleures catégories de la typologie ABD. Un an plus tard, ce résultat en est passé à 59%. Si on observe depuis plusieurs années un progrès du niveau général des établissements, l'amélioration 2016 - 2017 des établissements intercommunaux s'avère être purement technique. Ainsi qu'évoqué en introduction, le mode de calculs des populations desservies a été sensiblement revu suite aux bouleversements liés à la loi NOTRe. Une commune relevant du territoire d'un établissement intercommunal mais disposant également d'un établissement communal n'est plus prise en compte dans le calcul des populations desservies de l'équipement intercommunal. Malgré la hausse des populations desservies, la croissance concomitante des moyens engagés a engendré des ratios sur des populations augmentant moins rapidement. Dès lors l'affectation à la typologie s'en est trouvée améliorée.

ÉVOLUTION DE LA QUALIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS

Les nombreux changements intervenus, mentionnés tout au long de ce chapitre, perturbent les modalités d'affectation des établissements à la typologie ABD. Une lecture simple fait apparaître une relative stabilité entre 2016 et 2017 masquant des volumes importants de changements de typologie et de restructuration¹ du réseau. Entre 2015 et 2017, 120 établissements ont connu un changement d'affectation passant d'un niveau communal à intercommunal ou réciproquement. Sur la même période et à périmètre constant, 28% des établissements ont changé d'affectation à la typologie ABD, 9% étant même passé du niveau PAL au niveau bibliothèque ou réciproquement.

Les évolutions de la répartition à la caractérisation ABD sont ici communiquées doivent être lues avec précautions et ne permettent que peu de commentaires. Elles reposent sur un échantillon de 7 805 établissements dont on connaît la caractérisation ABD tout au long de la période 2015 - 2017.

Répartition selon la caractérisation ABD entre 2016 et 2018 d'un échantillon de 7 805 établissements de lecture publique

	Situation 2016	Situation 2017	Situation 2018
Bibliothèques de niveau 1	11 %	11 %	11 %
Bibliothèques de niveau 2	17 %	15 %	15 %
Bibliothèques de niveau 3	26 %	29 %	29 %
Total bibliothèques	53 %	56 %	55 %
Nombre de points de lecture de niveau 4	30 %	28 %	30 %
Nombre de dépôts de niveau 5	17 %	16 %	15 %
Total de points d'accès au livre	47 %	44 %	45 %
Cumul	100 %	100 %	100 %

Source : Traitement des schémas de base probabilistes 2015 à 2017 (niveau établissement de lecture publique)

